



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : agrégation externe

Section : lettres classiques

Session 2023

Rapport de jury présenté par : Bruno Bureau, président du jury



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE

Déroulement des épreuves	p. 3
Liste des ouvrages mis généralement à la disposition des candidats dans les salles de préparation	p. 4
Rapport du Président	p. 6
Épreuves écrites d'admissibilité	p. 8
Thème latin	p. 8
Thème grec	p. 16
Version latine	p. 22
Version grecque	p. 31
Dissertation française	p. 41
Épreuves orales d'admission	p. 53
Leçon	p. 53
Explication d'un texte français postérieur à 1500	p. 65
Question de grammaire	p. 74
Explication d'un texte français antérieur à 1500	p. 82
Explication d'un texte latin	p. 91
Explication d'un texte grec	p. 95
Programme de la session 2024	p. 98



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DEROULEMENT DES EPREUVES

Épreuves écrites d'admissibilité

1. Thème latin

Durée : 4 heures ; coefficient 6.

2. Thème grec

Durée : 4 heures ; coefficient 6.

3. Version latine

Durée : 4 heures ; coefficient 6.

4. Version grecque

Durée : 4 heures ; coefficient 6.

5. Dissertation française sur un sujet se rapportant à un programme d'œuvres

Durée : 7 heures ; coefficient 16.

Épreuves orales d'admission

1. Leçon portant sur les œuvres inscrites au programme, suivie d'un entretien avec le jury :

Durée de la préparation : 6 heures

Durée de l'épreuve : 55 minutes (dont 40 mn, au maximum, pour l'exercice, et 15 mn d'entretien, au maximum).

Coefficient : 10.

2. Explication d'un texte de français moderne tiré des œuvres au programme (textes postérieurs à 1500), suivie d'un exposé de grammaire portant sur le texte et d'un entretien avec le jury :

Durée de la préparation : 2 heures 30

Durée de l'épreuve : 1 heure (dont 45 mn, au maximum, pour l'explication de texte et l'exposé de grammaire, et 15 mn, au maximum, pour l'entretien avec le jury).

Coefficient : 9.

3. Explication d'un texte d'ancien ou de moyen français tiré de l'œuvre (ou des œuvres) au programme (texte antérieur à 1500), suivie d'un entretien avec le jury :

Durée de la préparation : 2 heures.

Durée de l'épreuve : 50 minutes (dont 35 mn d'explication, au maximum, et 15 mn d'entretien, au maximum).

Coefficient : 5.

4. Explication d'un texte latin, suivie d'un entretien avec le jury :

Durée de la préparation : 2 heures.

Durée de l'épreuve : 50 minutes (dont 35 mn d'explication, au maximum, et 15 mn d'entretien, au maximum).

Coefficient : 8.

5. Explication d'un texte grec, suivie d'un entretien avec le jury :



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Durée de la préparation : 2 heures.

Durée de l'épreuve : 50 minutes (dont 35 mn d'explication, au maximum, et 15 mn d'entretien, au maximum).

Coefficient : 8.

Les entretiens qui suivent chacune des épreuves portent sur le contenu de la leçon ou de l'explication présentée par le candidat.

S'agissant des épreuves orales de latin et de grec, le tirage au sort détermine pour chaque candidat laquelle sera passée sur programme, laquelle sera passée hors programme.

LISTE DES OUVRAGES MIS GÉNÉRALEMENT À LA DISPOSITION DES CANDIDATS DANS LES SALLES DE PRÉPARATION

Pour la leçon et les explications, les ouvrages jugés indispensables par le jury sont mis à la disposition des candidats ; la liste proposée ci-après (la mention des éditeurs a été omise) est indicative et présente globalement, sans les distinguer, les ouvrages mis à disposition d'une part pour la préparation de l'explication de texte et d'autre part pour celle de la leçon.

Atlas de la Rome antique.

Atlas du monde grec.

Bible de Jérusalem.

Dictionnaire Grec-Français d'A. Bailly.

Dictionnaire culturel de la Bible.

Dictionnaire de la Bible.

Dictionnaire de la langue française d'E. Littré, 7 volumes.

Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine.

Dictionnaire de l'ancien français (uniquement en salle de préparation de leçon).

Dictionnaire de l'Antiquité.

Dictionnaire de poésie et de rhétorique d'H. Morier.

Dictionnaire de rhétorique de G. Molinié.

Dictionnaire des lettres françaises, 5 volumes.

Dictionnaire étymologique de la langue française.

Dictionnaire Latin-Français de F. Gaffiot.

Dictionnaire Grand Robert.

Dictionnaire historique de la langue française, 2 volumes.

Dictionnaire Petit Robert 1 (noms communs).

Dictionnaire Petit Robert 2 (noms propres).

Éléments de métrique française de J. Mazaleyrat.

Gradus. Les procédés littéraires.

Guide grec antique.

Guide romain antique.

Histoire de la littérature chrétienne ancienne grecque et latine, tome 1 : De Paul à Constantin.

Histoire de la littérature grecque de S. Saïd et M. Trédé.

Histoire générale de l'Empire romain, 3 volumes.

Histoire grecque de Cl. Orrieux et P. Schmitt.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Histoire romaine de M. Le Glay, J.-L. Voisin et Y. Le Bohec.

Littérature latine de J.-Cl. Fredouille et H. Zehnacker.

Naissance de la chrétienté.

Précis de littérature grecque de J. de Romilly.

Rome à l'apogée de l'Empire de J. Carcopino.

Rome et la conquête du monde méditerranéen, 2 volumes.

Rome et l'intégration de l'Empire / Les structures de l'Empire romain.

Septuaginta, id est Vetus Testamentum graecum.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DU PRÉSIDENT

en collaboration avec Florent Coste, Vice-Président, et Cléo Coze, Secrétaire Générale

La session 2023 a pu, et c'est heureux, se dérouler enfin dans des conditions absolument normales. On n'en mesure que mieux l'impact que les diverses restrictions et contraintes liées à la pandémie avaient pu exercer sur les sessions précédentes.

Comme les années passées, le nombre de postes proposé au concours était de 71 après avoir été de 87 en 2017 et 2016, 85 en 2015, de 75 en 2014 et 2013, de 60 en 2012, de 50 en 2011, de 46 en 2010 et de 40 de 2006 à 2009, ce qui, compte tenu de la baisse du nombre de candidats fait de notre concours un concours très ouvert où les chances de succès sont très réelles pour peu que l'on prenne les dispositions voulues pour s'y préparer correctement.

214 candidats se sont cette année inscrits (147 candidates et 67 candidats) ce qui représente une baisse sensible, car il y avait l'an dernier 231 inscrits, 228 en 2021, 256 en 2020 et 287 en 2019, 309 en 2018, 376 en 2017 et 381 en 2016. Ces chiffres sont inquiétants et devraient évidemment entraîner une baisse du nombre des candidats ayant composé ; or ce n'est pas le cas, puisque 2 candidats de plus que l'an dernier soit 143 ont composé, alors qu'ils étaient 142 en 2021 et 140 en 2020, 151 en 2019, 169 en 2018, 221 en 2017, 230 en 2016 et 240 en 2015.

Nous avons eu la joie de pouvoir déclarer 92 candidats admissibles, 62 candidates et 30 candidats (soit presque 64% de celles et ceux qui se sont présentés), en hausse de 3% par rapport à l'an dernier et en revenant aux chiffres de 2021 (91 et pour mémoire 89 en 2020, 101 en 2019, 119 en 2018, 161 en 2017). On voit donc que la session 2023 s'annonçait sous de meilleurs auspices que la session précédente dont nous avons déploré le faible niveau global.

Sur les 92 admissibles, 88 se sont effectivement présentés (les absents étant pour l'essentiel des lauréats de l'agrégation interne) contre seulement 78 l'an dernier ; on revient ici encore aux chiffres de 2021 (86) et 2020 (87). Notons de plus, cette année, car le jury dans son ensemble y a été sensible, l'excellent état d'esprit des candidats admissibles qui a assuré à l'oral toute la sérénité nécessaire pour composer dans les meilleures conditions. Nous en remercions les candidats.

La barre d'admission n'a guère varié ces dernières années : fixée cette année à 8, 14, comme l'an dernier (8,03/20 en 2021, de 8,19/20 en 2020, 8,08/20 en 2019, 8,37/20 en 2018) ; les futurs candidats ont donc une idée assez claire des attentes du jury et du niveau global qu'ils doivent atteindre pour espérer réussir un concours que nous tenons à maintenir à un haut niveau académique.

Le niveau global des candidats étant nettement meilleur que l'an dernier, nous avons eu le plaisir de pourvoir 66 postes, contre seulement 50 l'an dernier, ce qui constitue un progrès notable sur les cinq dernières années où nous ne trouvons qu'autour de 55 agrégés parmi nos admissibles : cette année plus de 75% des candidats qui se sont présentés à l'oral ont donc été reçus. Ce chiffre doit montrer aux candidats que le jury n'a d'autre principe que celui de recruter des professeurs compétents au niveau requis du concours. Si les prestations des candidats sont conformes à nos attentes, nous n'hésitons pas à déclarer agrégés tous les candidats qui ont « rempli le contrat ». Sur l'ensemble des reçus, 48 sont des agrégées et 18 des agrégés, 7 sont des enseignants déjà titulaires, et 2 sont titulaires d'un doctorat ; 16 reçus ont préparé dans le cadre d'une ENS. Comme les années passées, les notes s'étagent de 0,25/20 à 20/20, le jury n'ayant pas hésité à attribuer les notes de 19 et de 20, quand il considère que le niveau atteint par la copie ou par l'exercice oral correspond



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

aux attentes essentielles et aux objectifs les plus exigeants du concours. Même si le niveau global des prestations est nettement meilleur que l'an dernier, il reste cependant un nombre non négligeable de candidats qui ne maîtrisent absolument pas les connaissances minimales requises pour le concours : alors que les statistiques (et nous nous en réjouissons) montrent qu'être agrégé est tout à fait possible, il n'en demeure pas moins (et c'est aussi le but du présent rapport) qu'on ne peut réussir sans s'être très convenablement préparé et sans avoir travaillé très sérieusement les textes au programme et les langues. L'oral, nous y tenons, est ouvert (tous les candidats que nous déclarons admissibles pouvant prétendre à être reçus), et nous nous réjouissons comme chaque année de spectaculaires remontées lors de l'oral, mais pour pouvoir réaliser cela, il faut évidemment commencer par bien se préparer et travailler son oral avec tout le sérieux requis. C'est à ces conseils de préparation que sert le présent rapport et nous avons pu constater que la lecture des précédents rapports avait entraîné une baisse très substantielle des candidats qui n'ont qu'une vague idée de la nature des épreuves et de leurs prérequis techniques.

Rappelons pour finir que l'agrégation est un concours de recrutement de l'enseignement : s'il a pour fonction d'évaluer des connaissances académiques, il permet également de mesurer les capacités des candidats à devenir de bons professeurs capables de transmettre des connaissances et de développer chez leurs élèves des compétences. Les membres du jury valorisent dans leur évaluation les candidats qui non seulement sont savants, mais sont aussi capables de montrer qu'ils savent et aiment transmettre.

Après cette session, qui nous a réconfortés après les sessions compliquées par la pandémie et les conditions acrobatiques de préparation, nous souhaitons l'an prochain avoir les mêmes satisfactions et pouvoir déclarer autant d'agrégés que cette année, voire plus. Le concours est exigeant certes, et il demande un investissement en temps et en travail que nous mesurons, mais que les candidats soient assurés – et ils le verront nous l'espérons à la lecture de ces pages – qu'ils seront évalués avec toute la bienveillance souhaitable et que le plaisir du jury n'est pas de « sanctionner » (même si par la force des choses, il doit sélectionner parmi les candidats), mais au contraire de valoriser les excellentes prestations et de permettre à chaque candidat d'exprimer toutes ses qualités.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE THÈME LATIN

établi par Jean-Baptiste CLÉRIGUES avec la collaboration de Romain LORIOL

Le sujet proposé cette année en thème latin était un extrait des *Réflexions sur la guillotine* d'Albert Camus. Cette démonstration claire et saisissante du caractère singulier de la peine infligée aux condamnés à mort présentait très peu de passages dont l'interprétation pouvait faire hésiter les candidats. Les structures grammaticales étaient fort courantes et, pour la grande majorité, assez faciles, de celles que l'on rencontre plusieurs fois au cours d'une préparation sérieuse. Or, comme le confirme l'impression générale du jury à l'issue des épreuves d'admission, cette promotion 2023 était d'un niveau meilleur, dans l'ensemble, que les précédentes. On ne s'étonnera donc pas que les notes de thème latin soient elles aussi meilleures que l'an dernier : alors que la proportion de notes inférieures à 1/20 demeure la même (autour de 15%) et que le nombre de copies inachevées s'est accru (9 contre 6 l'an dernier), la moyenne de l'ensemble des copies progresse d'un demi-point (8,1 contre 7,6/20), en raison, notamment, d'une proportion plus faible de notes comprises entre 1 et 6/20.

Dans la perspective de la session 2024, nous invitons les futurs candidats à prendre connaissance des fautes les plus lourdes, que nous avons recensées dans le rapport de l'an dernier. La lecture de rapports d'années antérieures serait également profitable. Nous nous contenterons ici de signaler quelques erreurs qui nous ont paru particulièrement fréquentes dans le lot 2023.

La morphologie nominale est bien maîtrisée dans l'ensemble mais le datif singulier des pronoms-adjectifs (démonstratifs, indéfinis) a donné lieu à un nombre de barbarismes trop élevé.

L'infinif et le participe futurs sont trop souvent employés dans un sens passif. D'autres fautes très courantes reposent sur la méconnaissance du groupe auquel se rattache le verbe à conjuguer. Erreur plus surprenante, des parfaits actifs furent employés pour des présents passifs par des latinistes d'un niveau pourtant acceptable. Il importe donc de toujours vérifier plusieurs fois les formes verbales.

En syntaxe, le réfléchi, pronom ou adjectif, donne lieu, cette année encore, à un grand nombre de fautes. Nous rappelons donc à certains candidats que, contrairement à ce qui se passe en grec, il n'est pas possible en latin d'employer le pronom personnel au génitif (moi, toi, soi, nous, etc.) pour exprimer la possession. Seul l'emploi des adjectifs possessifs est correct (*meus, tuus, suus*, etc.). Un tel tour ne se rencontre qu'avec le pronom démonstratif au génitif (*eius, eorum, earum*), parce qu'il vient pallier, en quelque sorte, l'absence d'adjectif possessif non-réfléchi (*suus* étant réservé à un possesseur sujet du verbe).

Enfin, nous voudrions insister sur deux erreurs de méthode qui pénalisent parfois de bons candidats : la liaison passe-partout et la glose. La liaison au moyen de *et* ou de *atque* est sanctionnée si une articulation logique était attendue ou si elle est répétée d'une phrase à l'autre, comme c'est souvent le cas dans les dernières phrases d'un thème. Nous avons donné des conseils à ce sujet dans le précédent rapport. La glose est beaucoup plus rare mais elle est presque toujours le fait de bons latinistes. Ceux-ci, comme emportés par leur élan et désireux de briller, enjolivent et commentent le texte ; ces broderies sont sanctionnées sans état d'âme. Venons-en à présent à l'examen du sujet, phrase après phrase.

Beaucoup de législations considèrent comme plus grave le crime prémédité que le crime de pure violence.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

In multorum populorum legibus scelus consulto cogitatum quam ui sola maius habetur.

Cette première phrase nous permettra d'insister d'emblée sur deux aspects majeurs de l'exercice. Le jury vérifie que le sens de chaque phrase et de chaque terme est correctement exprimé en latin et que le terme choisi est bien classique, sans hésiter à consulter le dictionnaire Gaffiot au moindre doute. Il importe donc de bien interpréter chaque phrase au préalable, puis de veiller, durant la consultation des dictionnaires, à ne pas trahir l'idée du texte ni à jeter son dévolu sur un terme tout à fait approprié pour le sens, certes, mais tardif. « **législations** » : le substantif *legislatio* ne pouvait pas être employé parce qu'il n'est attesté qu'à partir de la Vulgate. Mais si l'on employait *leges*, il convenait d'être attentif au sens de la phrase et de se demander de quelles législations il était question. Il s'agissait bien sûr de constitutions diverses et non des lois d'une seule cité. Aussi le jury a-t-il sanctionné la traduction *multae leges*, qui entretient une ambiguïté que les candidats devaient lever. En ce qui concerne la structure de la phrase, il valait mieux, en accord avec l'usage latin, éviter de prendre une abstraction, en l'occurrence *leges*, comme sujet d'un verbe, *habere* au sens de « tenir pour », qui s'applique ordinairement à des êtres animés. Le respect d'un tel usage devait l'emporter sur le souci, louable par ailleurs, de rester fidèle au texte français.

« **prémédité** » : comme on l'a rappelé, les candidats doivent veiller à n'employer que des termes classiques. Or, quoiqu'il convienne pour le sens, le participe *praecogitatus* appartient à un verbe qui n'est pas attesté avant l'époque impériale, de sorte qu'il devait être écarté au profit de *cogitatus* ou *conceptus*.

« **de pure violence** » : l'expression signifiait que seule la violence, c'est-à-dire un accès de colère, avait motivé l'acte. L'adjectif *purus* n'avait donc pas sa place. On pouvait recourir soit à un complément de qualité, soit à un participe accompagné d'un adverbe ou d'un ablatif de moyen.

Mais qu'est-ce donc que l'exécution capitale, sinon le plus prémédité des meurtres, auquel aucun forfait de criminel, si calculé soit-il, ne peut être comparé ?

Quaenam autem est poena capitis nisi omnium maxime cogitata caedes, cui nullum scelus ullius scelesti uiri, quamuis mediatum, comparari potest ?

« **Mais** » : par précaution, pour suivre l'usage classique, on évitera d'employer *sed* quand il n'introduit pas la réfutation d'une phrase négative ou quand il n'est pas annoncé par une particule telle que *quidem*, car d'autres conjonctions latines (*at*, *uero* et *autem*) se partagent avec *sed* les différents emplois de notre *mais* français. Il faut, lorsqu'on étudie le sujet d'un thème latin, se reporter souvent aux tableaux des différents adverbes et autres mots de liaison présents dans les grammaires, tels ceux de L. Sausy (*Grammaire latine complète*) ou de M. Bizos (*Syntaxe latine*), pour se familiariser avec les nuances de sens, les principaux emplois et, pour certains, leur place au début de la phrase. *Autem*, *enim* et *uero* viennent toujours en deuxième position (en troisième si le premier mot est une préposition).

« **exécution capitale** » : parmi toutes les propositions du dictionnaire de thème, il convenait de choisir la plus classique, celle attestée chez Cicéron, *poena capitis*. Ici comme ailleurs, plutôt que de limiter sa recherche au seul dictionnaire de thème, il est souvent plus utile de partir de ses connaissances lexicales (*poena*, *mors*, *supplicium*...) et de parcourir les articles correspondants du dictionnaire Gaffiot.

« **forfait de criminel** » : conformément à l'usage de la prose classique, lorsqu'on emploie un adjectif en guise de nom, comme ici *scelestus* pour « un » criminel, il convient de lui adjoindre un substantif, sauf pour des adjectifs courants ou pour des genres et des cas définis (voir la liste dans la *Syntaxe latine* d'A. Ernout et F. Thomas, §190).

« **si calculé soit-il** » : c'est *quamuis*, adverbe ou conjonction (accompagnée d'un verbe au subjonctif), qui convenait ici pour rendre cette valeur concessive.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

« **ne peut être comparé** » : il ne faut pas se fier à la construction française (« auquel ») mais toujours rechercher la construction classique du verbe considéré. Ici, *comparare* admettait un complément au datif ou à l'ablatif précédé de *cum*.

Pour qu'il y ait équivalence, il faudrait que la peine de mort châtiât un criminel qui aurait averti sa victime de l'époque où il lui donnerait une mort horrible et qui, à partir de cet instant, l'aurait séquestrée à merci pendant des mois.

Quae ut aequalia essent, capite damnandus esset (ou bien : *poena enim sceleri aequalis esset, si capite damnaretur*) *scelestus uir qui admonisset hominem quem occidere uellet quando eum morte horribili adfecturum esset et, ex eo tempore, eum menses multos in potestatem suam redactum conclusisset.*

Cette phrase était la seule phrase véritablement difficile d'un point de vue syntaxique, puisqu'elle associait l'expression de la condition, l'interrogation indirecte et la concordance des temps. Cependant, devant le nombre important d'erreurs, le jury a accepté plusieurs traductions, afin de ne pas trop pénaliser les candidats qui maîtrisaient les savoirs essentiels. Au premier rang de ceux-ci figure la concordance des temps des subordonnées au subjonctif. À de rares exceptions près (voir dans la *Grammaire latine* de L. Sausy les §404, N. B. 3 et §418-419), celle-ci se réduit à deux alternatives très simples à retenir : celle qui associe le présent et le parfait du subjonctif, lorsqu'ils dépendent d'un verbe au présent ou au futur, et celle qui associe l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif dépendant d'un verbe au passé. Le respect de cette répartition, qui s'est conservée en français au moins dans la langue classique et littéraire, permettait d'éviter les solécismes les plus nombreux que le jury a pu observer.

« **Pour que ... , il faudrait ...** » : quoique la grande majorité des candidats l'aient rendue, cette tournure associant le but et la nécessité n'était pas indispensable puisqu'elle renforce un lien logique qui s'exprimerait aussi bien au moyen d'un système hypothétique (« il y aurait équivalence si la peine châtiât »). Le jury a accepté les deux traductions.

« **il y ait** » : le gallicisme « il y a » devait laisser place aux sujets sous-entendus, la peine capitale et le crime, dont il a été question précédemment. On pouvait reprendre ces termes ou les désigner au moyen d'un pronom relatif de liaison ou bien encore au moyen du pronom *uterque* (au neutre *utrumque*) mais il n'était pas correct de sous-entendre ces sujets comme le fait le français.

« **il faudrait** » : le mode de cette affirmation est l'irréel. On sait que les verbes et les locutions exprimant la possibilité ou l'obligation peuvent, à l'indicatif, exprimer une valeur modale qui correspond à notre conditionnel, mais cela vaut surtout en indépendante et lorsqu'ils expriment une action qui est ou a été réellement possible, parce que son accomplissement n'est pas lié à une condition, ce qui n'est pas le cas ici. La meilleure explication de ces usages se trouve dans la *Syntaxe latine* d'A. Ernout et F. Thomas, §264-265. Par conséquent, dans notre phrase, que l'on exprime ou non la nécessité, c'est l'imparfait du subjonctif qui devait être employé : *scelestus uir damnandus esset* ou *si scelestus uir damnaretur*.

« **il faudrait que la peine de mort châtiât** » : puisque le subjonctif imparfait est un temps du passé, c'est une concordance passée qui s'applique pour le verbe « châtier ». Devant le grand nombre de fautes constatées, le jury a choisi de ne pas sanctionner les quelques copies qui ont rendu le verbe « faudrait » et l'ont fait suivre d'un subjonctif présent. En effet, même si cela n'est pas l'usage ordinaire, il n'est pas absurde de considérer l'irréel comme un présent du point de vue de la concordance (voir la *Syntaxe latine* de M. Bizos, p.157, « Concordance », B, I, 2).

« **un criminel qui aurait averti sa victime de l'époque où** » : on pouvait reconnaître un irréel du passé ou l'expression d'une antériorité par rapport à l'action de châtier, si bien que le subjonctif plus-que-parfait



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

s'imposait en latin. Toutefois, le jury a admis le parfait dans le cas où le candidat l'avait fait dépendre d'un potentiel, afin de ne pas sanctionner deux fois une première erreur et de récompenser un souci de cohérence. Le verbe « avertir » a ici le sens d'informer et devra être suivi d'une interrogation indirecte, puisque « l'époque où » équivaut à « quand ». À ces deux critères de recherche, le sens précis et la construction, il faut ajouter celui des auteurs de référence, César et Cicéron. Ainsi le verbe *monere* ne convenait-il pas, alors que les verbes *admonere*, *nuntiare* et le tour *certiorem facere* offraient les garanties nécessaires. Ces informations se trouvent toutes dans le dictionnaire Gaffiot, mais pour y avoir accès, il est souvent utile de passer, dans le dictionnaire de thème, par des synonymes du verbe donné (par exemple, dans le cas présent, « informer »), sans se limiter aux suggestions d'un seul article. Le terme « victime » ne devait pas être traduit par *uictima*, qui désigne la victime d'un sacrifice. Le fait que Gaffiot signale un emploi figuré chez Cicéron pour désigner une victime humaine n'est pas une garantie suffisante, parce que ce n'est pas le cas dans le texte. Puisque le terme « victime » compris dans le sens juridique n'a pas d'équivalent à l'époque classique, il fallait employer un verbe désignant le fait de subir le crime en question. Le participe futur *moriturus* a séduit quelques candidats mais il n'est pas employé comme adjectif ni substantivé à l'époque classique (voir la *Syntaxe latine* d'A. Ernout et F. Thomas, § 290-291).

« **l'époque où il lui donnerait une mort horrible** » : quelques candidats ont choisi de rendre cette partie de la phrase par un groupe nominal « (l'avertir) du temps de sa mort horrible ». Quoiqu'une telle traduction puisse être correcte du point de vue grammatical, elle n'en est pas moins infidèle et a été sanctionnée comme telle.

« **quand il donnerait** » : Face à une subordonnée interrogative, il fallait connaître une particularité de la concordance des temps qui concerne l'expression de la postériorité et que nous n'avons pas mentionnée plus haut : il convient d'employer le participe futur, à condition que le verbe soit à la voix active et qu'il ait un supin, en lui adjoignant l'auxiliaire *esse* au subjonctif, au temps indiqué par la concordance (voir la *Grammaire latine* de L. Sausy, § 405). Or, dans la phrase qui nous occupe, la subordonnée interrogative à laquelle nous parvenons (« quand il lui donnerait ») dépend d'un verbe au passé (« aurait averti »), si bien que le futur dans le passé devait être rendu par une forme en *-urus esset*.

« **et qui, à partir de cet instant** » : contrairement au français, le latin peut remplacer le pronom relatif coordonné par le démonstratif *is* et même, surtout s'il est au nominatif, ne pas l'exprimer. Nous avons privilégié cet usage.

« **l'aurait séquestrée à merci pendant des mois** » : le mode et le temps sont identiques à ceux de la forme « aurait averti », soit le plus-que-parfait du subjonctif. Nous avons choisi d'ajouter le participe de *redigere* pour soutenir l'expression *in suam potestatem*, qui pouvait aussi être employée seule.

Un tel monstre ne se rencontre pas dans le privé.

Tam autem nefarius homo in uiris priuatis reperiri non potest.

« **un tel monstre** » : le jury a bien sûr accepté d'autres traductions que celle proposée, notamment *talis* et *tantus*, qui pouvaient tous les deux qualifier *monstrum* — mais pas *homo*, et les verbes *inuenio* et *incido*, à condition que ce dernier, qui peut signifier « se présenter », ne soit pas employé à la voix passive, car cela aboutit à un non-sens. Le recours au verbe *esse* (*non est*) a été sanctionné comme un évitement de la difficulté.

« **dans le privé** » : l'expression « dans le privé » ou « en privé » ne pouvait pas se rendre ici par l'expression *in priuato*, qui n'est attestée qu'à partir de Tite-Live, ni par l'adverbe *priuatum*. Car la langue préconisée dans l'exercice de thème est la plus claire possible : c'est l'homme en question qui serait *priuatus*, c'est-à-dire simple particulier, et non l'action décrite.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Là encore, lorsque nos juristes officiels parlent de faire mourir sans faire souffrir, ils ne savent pas ce dont ils parlent et, surtout, ils manquent d'imagination.

Cum etiam iuris consulti nostri publice dicunt necem ita inferendam esse ut dolor nullus accipiatur (ou bien : ... inferendam esse alicui ut dolorem nullum accipiat), non solum de quo loquantur nesciunt sed etiam id parum cogitant.

« **Là encore** » : par ce tour, l'auteur annonce une nouvelle erreur dans le discours officiel qui justifie la peine de mort. On pouvait exprimer cette précision au moyen de l'adverbe *etiam* ou de la locution *eodem modo*, ou bien en recourant à la tournure *ne.. quidem* (« ils ne savent pas non plus »), si l'on n'utilisait pas le balancement *non solum ... sed etiam*.

« **officiels** » : il était maladroit de qualifier les juristes de *publici* mais on pouvait préciser leur champ de compétence, le droit public, ou le caractère public de leur parole.

« **parlent de** » : le jury a accepté l'expression de l'obligation et celle de la possibilité : l'idée que l'on peut ou que l'on doit faire mourir sans faire souffrir.

« **faire mourir sans faire souffrir** » : c'est souvent *nec* qui peut rendre notre proposition « sans » suivie d'un infinitif : *necare nec uexare*. Une subordonnée consécutive est souvent très utile également. Quant à l'emploi factitif du verbe français « faire », il n'a pas d'équivalent en latin et correspond souvent à l'expression d'un ordre (*iubeo*) ou d'un effort (*efficere ut*). Sur les moyens de rendre ces deux tours français, on trouvera une liste claire dans J. Meary, *40 Thèmes latins*, § 105 et 106. Dans le cas présent, on comprend que les juristes autorisent la peine capitale, ce qui suppose que d'autres l'exécutent. On peut néanmoins tout à fait admettre qu'ils « fassent mourir » les coupables. Mais il était préférable d'éviter de leur attribuer, par une sorte d'abus de langage, la mise à mort, puisque celle-ci revient aux juges ou aux bourreaux. Il fallait surtout éviter de les faire mourir : des copies ont malheureusement donné à lire ce contresens en usant du verbe *morior* sans préciser de qui il s'agissait (« parlent de mourir »). Si l'on usait d'un verbe signifiant « tuer », il importait de ne pas l'employer absolument mais de lui joindre un pronom indéfini : *dicere* ou *loqui de aliquo necando*.

« **imagination** » : quoique le terme *cogitatio* corresponde bien à ce que l'auteur entend ici par « imagination », on devait renoncer à en faire le complément du verbe *egere* ou le sujet de *deesse*, parce que latin préfère réserver ces tournures à des réalités concrètes.

La peur dévastatrice, dégradante, qu'on impose pendant des mois ou des années au condamné, est une peine plus terrible que la mort, et qui n'a pas été imposée à la victime.

Nam perniciosus ignominiosusque metus menses uel annos multos iniectus ei qui damnatus est (ou bien : ... metus qui menses uel annos damnato iniectus est) et terribilior est poena morte nec iniectus erat ei qui occisus est.

« **La peur** » : dans cette phrase et dans les suivantes, les termes du champ lexical de la peur devaient être distincts et gradués. On passait de la peur, notion large que *metus* ou *timor* pouvaient rendre, à l'épouvante puis à l'horreur, qui correspondent plutôt à *pavor*, *formido* et *terror*. Lorsqu'un de ces termes est repris par la suite, il faut veiller à le reprendre en latin ou, à défaut, à employer le verbe issu de la même racine. Rappelons que la très grande majorité des noms latins en *-or* sont masculins.

« **au condamné** » : le participe *damnatus* était correct parce qu'il fait partie des participes couramment substantivés (voir la *Syntaxe latine* d'A. Ernout et F. Thomas, § 289) mais, en règle générale, il est préférable de remplacer le participe par une subordonnée relative.

« **et qui n'a pas été imposée à la victime** » : malgré la présence d'une virgule devant la coordination, cette



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

relative nous paraît être une seconde expansion de l'attribut « peine », coordonnée, avec une certaine insistance, à l'adjectif « terrible ». Dans la traduction proposée, nous n'avons pas reproduit la relative française et avons rendu l'insistance par une double coordination. Cependant, le jury a accepté l'autre lecture, qui faisait de « la peur dévastatrice » l'antécédent du pronom relatif. Celui-ci était alors masculin.

Même dans l'épouvante de la violence mortelle qui lui est faite, celle-ci, la plupart du temps, est précipitée dans la mort sans savoir ce qui lui arrive.

Cum enim ei nex illata in terrorem coniciat, plerumque perit nesciens quid sibi accidat (ou bien : *praeceps ad mortem mittitur nec scit quid sibi accidat*).

« **dans l'épouvante** » : plutôt que de traduire ce début de phrase littéralement, on pouvait expliquer simplement que la victime est épouvantée par la violence qu'on lui inflige et inscrire cette idée dans une subordonnée concessive, introduite par *cum* ou *quamquam* suivi du subjonctif ou bien par *etiam si*.

Le temps de l'horreur lui est compté avec la vie et l'espoir d'échapper à la folie qui s'abat sur elle ne lui manque probablement jamais.

Cui spatium terroris tam longum quam uita reliqua est nec spes calamitatis uitandae quae ei incidit, ut mihi uidetur, umquam ei deest (ou bien : *nec spem ... umquam ei deesse ueri simile uidetur*).

« **lui est compté avec** » : de nombreux candidats ont employé *numerare*, parfois même *computare*. Or, comme le contexte permet de le comprendre, la phrase signifie que dans le cas d'un assassinat, l'horreur cesse avec la vie qui s'achève, de sorte qu'elle dure très peu de temps. Le verbe adéquat était donc « s'arrêter avec » ou « cesser en même temps ».

« **la folie qui s'abat** » : il s'agit moins ici d'une véritable folie, même si l'on pourrait y voir celle d'un meurtrier – aussi le jury a-t-il toléré *furor*, que d'un malheur impossible à anticiper.

« **probablement** » : l'auteur ne présente pas cette affirmation comme certaine mais comme ce qui lui paraît le plus probable ou le plus vraisemblable. L'adverbe *uidelicet*, même s'il n'avait pas sa valeur ironique, constituait donc un faux sens. L'adverbe *uerisimiliter* était tout à fait pertinent pour le sens mais manifestement tardif. Il fallait donc se rabattre sur l'expression *ut mihi uidetur* ou le tour *ueri simile est* (ou *uidetur*) suivi d'une proposition infinitive.

L'horreur est, au contraire, détaillée au condamné à mort. La torture par l'espérance alterne avec les affres du désespoir animal.

At ei qui capite damnatus est terror enumeratur (ou bien : *terrores singuli ... imponuntur*). *Nam tormenta spei et desperationis dolor quasi bestiae alterna sunt* (ou bien : *ei qui ... enumeratur, modo spe excruciato, uicissim quasi bestiae angore confecto*).

« **au contraire** » : la particule adversative *at*, éventuellement suivie de *contra* ou de *uero*, exprime une opposition forte que *sed* et *uerum* exprimeront après une tournure négative.

« **la torture par l'espérance** » : de nombreux candidats ont reproduit littéralement la tournure française, soit au moyen d'une préposition, soit en joignant simplement l'ablatif de *spes*. Or, en latin classique et particulièrement dans la prose, un groupe prépositionnel complète rarement un nom, mais presque toujours un verbe, et il en va de même d'un ablatif seul, sauf dans le cas du complément de qualité, qui associe un nom et un adjectif au même cas. C'est donc un génitif qui convenait ou bien un verbe exprimant la torture et accompagné d'un complément d'agent.

« **les affres du désespoir animal** » : cette formulation posait les mêmes difficultés que la précédente. Avant



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

de consulter un dictionnaire, il importait, d'abord, de bien la comprendre, en la reformulant pour soi : le désespoir dans lequel tombe le condamné est assimilé à celui des bêtes, c'est-à-dire à une sorte d'abrutissement. Cette précaution permettait d'écarter l'adjectif *animalis* et le substantif *animal*, qui ne renvoient pas ou pas assez clairement à la bête, désignée par *bestia*, mais à tout être vivant. Quant à *bestialis*, il est tardif. Il fallait ensuite s'apercevoir que la construction française n'était pas transposable à l'identique en latin classique. En effet, on a coutume d'accompagner les figures de style, en particulier les métaphores, à l'aide d'un adverbe tel que *quasi* ou de la formule *ut ita dicam*.

L'avocat et l'aumônier, par simple humanité, les gardiens, pour que le condamné reste tranquille, sont unanimes à l'assurer qu'il sera gracié.

Cum uero patronus sacerdosque, propter humanitatem solam, tum custodes, ut damnatus quiescat, omnes (ei) adfirmant eum ueniam impetraturum esse (ou bien : uno ore pollicentur eum ...).

« **Les gardiens** » : bien que ce groupe nominal soit juxtaposé aux deux précédents, « l'avocat » et « l'aumônier », on distingue aisément deux membres qui s'opposent. Il n'était donc pas possible de traiter ces trois termes comme une simple énumération. Rappelons, parce que c'est là une source d'erreurs, que l'on peut coordonner de trois façons en latin classique: aucune conjonction, la conjonction *et* entre chacun des termes ou bien la conjonction *-que* accolée au dernier (voir la *Grammaire latine* de L. Sausy, § 231). Deux membres s'opposent mais pas au point qu'une asyndète puisse être envisagée. On observe une simple distinction entre deux groupes de personnes, d'après les intentions qui les animent. Dès lors, on pouvait recourir à deux types de balancements: *cum ... tum*, « d'une part... d'autre part », qui n'introduit pas une circonstance temporelle, et *ut ..., ita*, « si ... par contre », qui n'établit plus une véritable comparaison (voir la *Grammaire latine* de L. Sausy, § 233).

« **par simple humanité** » : contrairement au groupe prépositionnel « par l'espérance », dans la phrase précédente, ce complément circonstanciel de cause pouvait être traduit par un ablatif seul, parce qu'il porte sur le verbe.

Il y croit de tout son être et puis il n'y croit plus. Il l'espère le jour, il en désespère la nuit. À mesure que les semaines passent, l'espoir et le désespoir grandissent et deviennent également insupportables.

Cui modo maximam fidem, modo non iam ullam habet. Nam id luce sperat, nocte desperat. Itaque quo plures dies transeunt (ou : intercedunt), eo magis spes desperatioque ita crescunt ut neutra iam tolerari possit (ou bien : ut fiant aequae intolerabiles).

« **de tout son être** » : *ex animo*, que certains candidats ont retenu, ne rend pas l'intensité de l'expression française, à la différence de *toto pectore* ou, tout simplement, de *maxime credit*.

« **le jour ... la nuit** » : contrairement à la phrase commentée plus haut (« l'avocat ... »), l'asyndète s'impose dans celle-ci, parce qu'elle souligne une antithèse.

« **les semaines** » : le mot « semaine » n'ayant pas d'équivalent en latin classique, plutôt que d'introduire un sens tardif (*hebdomas*), il suffisait de parler des jours ou du temps qui passe.

« **À mesure que les semaines passent** » : pour rendre cette progression, les candidats ont usé de nombreux tours. Le jury a admis le recours à l'ablatif absolu mais sanctionné d'autres tournures trop éloignées, tel l'emploi d'une simple temporelle, ou incorrectes, tel *ut quisque* employé sans superlatif. C'est encore le sens général de la phrase qui devait servir de guide : la locution française « à mesure que les semaines passent » est une subordonnée comparative qui exprime une proportion et qui équivaut à « plus le temps passe ». Le



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

tour latin correspondant engage des comparatifs, adjectifs ou adverbes, précédés de *quo* pour ouvrir la subordonnée et de *eo* dans la principale (voir la Grammaire latine de L. Sausy, §204 et 205).

« **également** » : l'adverbe ne signifiait pas « eux aussi » ni « en outre » mais « autant l'un que l'autre ».



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE THÈME GREC établi par Dimitri KASPRZYK

Le sujet de thème grec choisi pour cette année était un extrait d'une fable de La Fontaine comportant une réflexion du poète sur son art. L'épreuve a donné lieu à des résultats un peu décevants : les très bonnes copies ont été rares, tandis qu'un très grand nombre de thèmes ne dépassent pas la note de 05. La fable ne posait guère de difficulté de compréhension, sinon, peut-être, à deux reprises, la valeur de « quand » (v. 1 et 23), sur laquelle nous reviendrons dans le fil du corrigé. La variété du texte permettait de vérifier les compétences linguistiques des candidats sur différents plans : l'alternance de phrases brèves (v. 7-8) ou longues (v. 18-29), invitait à la vigilance du point de vue de la coordination et de la subordination ; différents types de propositions principales (affirmatives surtout, mais aussi interrogatives, v. 13 et jussives, v. 8) et subordonnées (relatives, v. 20sq, consécutives, v. 5sq, conditionnelles, v. 1) supposaient d'accorder une attention particulière aux modes verbaux ; la forme dialoguée (v. 14-18) entraînait des changements de personne verbale. Par ailleurs, un certain nombre de tournures – entre autres « donner du lustre », v. 7 ; « livrant à leur fureur », v. 29 – impliquaient une nécessaire adaptation de l'expression grecque : non seulement le dictionnaire grec-français ne propose pas toujours le mot adéquat, mais la traduction calquée sur le français ignore certains principes de la langue grecque, en particulier, la tendance à privilégier une formule concrète, qui personnalise les notions. Ainsi, la « fureur » sera plus naturellement rendue par « les hommes furieux, devenus fous », à l'aide d'un verbe au participe. Rappelons cependant que l'épreuve a d'abord pour but d'évaluer les connaissances morphologiques et syntaxiques des candidats : il convient donc de se préparer avec régularité tout au long de l'année, en balayant l'ensemble des difficultés possibles, à la fois par la (re)lecture systématique d'une grammaire et par la lecture de textes qui permettent de s'imprégner au moins visuellement d'un certain nombre de phénomènes, et donc d'éviter certaines aberrations (δέ en tête de phrase ; le point d'interrogation français à la place du point-virgule).

Nous nous permettons de terminer ces remarques préalables en rappelant qu'une copie (relativement) soignée est attendue, ainsi qu'un graphie correcte du grec : un nombre non négligeable de copies ignore les proportions entre les différentes lettres grecques et leur disposition sur la ligne (χ mis sur le même plan que κ, au lieu de descendre sous la ligne ; τ écrit comme un t, etc.), la différence entre la minuscule et la majuscule, voire la forme correcte des lettres (λ « inversé », par exemple, v et u presque indistincts).

Nous abordons à présent le détail de la traduction.

Contre ceux qui ont le goût difficile

Κατὰ τῶν δυσαρέστων

Sauf indication contraire, le titre doit être traduit, ce qui était le cas ici.

Contre : La préposition « contre » est très employée dans les titres de discours judiciaires. κατὰ s'impose ici, suivi du génitif ; πρὸς + accusatif est également possible, quoique l'expression soit dans ce cas un peu ambiguë et puisse signifier [discours] « à ceux qui... ».

le goût : la notion de goût est extrêmement difficile à rendre de manière satisfaisante ; une solution était d'adopter la notion de « satisfaction » et le titre a été plusieurs fois rendu par une relative comprenant le verbe ἀρέσκειν (« ceux à qui rien ne plaît »).

Quand j'aurais en naissant reçu de Calliope

Les dons qu'à ses Amants cette Muse a promis,



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Je les consacrerai aux mensonges d'Esopé :

Le mensonge et les vers de tout temps sont amis. (v. 1-4)

Εἰ γενόμενος παρὰ Καλλιόπης τοιαῦτα ἔδεξάμην οἷα αὕτη ἡ Μοῦσα τοῖς ἐρώσιν ὑπέσχετο δῶσειν, τούτοις ἐχρώμην ἄν κατὰ τὰ τῷ Αἰσώπῳ ἐφευσμένα γράφων· αἰεὶ γὰρ οἱ ποιηταὶ ψευδόμενοι χαίρουσι.

Quand : le mot n'a pas de valeur temporelle, mais conditionnelle, équivalent à « si ».

j'aurais reçu : la conditionnelle est à l'irréel du passé, on attend un aoriste. Attention aux confusions entre les radicaux ἔδεξι- (de δέχομαι, attendu ici) et ἔδειξι- (δείκνυμι, « montrer »).

ses Amants : la traduction active (ceux qui aiment la muse) ou passive (ceux qui sont aimés d'elle) a été acceptée ; le verbe ἐράω est contracté. Φιλέω (lui aussi contracté) est faible ici, et l'on attend par ailleurs une variation avec « amis » au vers 4. Le substantif ἐραστής appartient à la première déclinaison, son datif pluriel est en -αις.

cette Muse : le démonstratif est requis ; on exclura ἧδε qui renvoie à un objet ou une personne ultérieurs dans le texte. Même si le vers précédent mentionne Calliope, une des Muses, l'expression doit bien être traduite en grec.

Consacrerai : après une subordonnée à l'irréel du passé, la principale bascule à l'irréel du présent, rendu par l'imparfait accompagné de ἄν. La traduction par ἀνατίθημι ne convient pas, puisque le verbe signifie la consécration d'un objet à une divinité. Le verbe χρῶμαι (suivi du datif) est assez passe-partout pour désigner tout type d'usage.

aux mensonges : ψεῦδος est un mot neutre de la troisième déclinaison (datif pluriel ψεύδεσι). Un certain nombre de mots courants suivent ce paradigme (notamment γένος, ou encore τεῖχος, qui traduisait « murailles », v. 19). Notre traduction explicite l'activité du poète, qui « écrit » à la manière d'Esopé, « en conformité avec (κατά) ses mensonges ».

Le mensonge et les vers de tout temps sont amis : pour éviter la traduction littérale (qui a été acceptée), on pouvait employer une tournure plus concrète, où le mensonge et le vers renvoient au « menteur » et au « poète » : ici, les poètes « se plaisent à mentir ».

Mais je ne me crois pas si chéri du Parnasse

Que de savoir orner toutes ces fictions. (v. 5-6)

Νῦν δὲ οὐ δοκῶ ὑπὸ τῶν Παρνασῶν ἐχουσῶν θεῶν οὕτω φιληθῆναι ὥστε πάντας τούτους τοὺς μύθους κοσμηῆσαι δεινὸς εἶναι.

Mais : ἀλλά est exclu en l'absence de négation précédente. Le retour à la réalité après l'irréel invite à utiliser l'expression νῦν δὲ, « mais en réalité ».

je ne me crois pas : la traduction littérale de « me » par un pronom personnel réfléchi n'est pas possible. L'expression équivaut à une tournure « je ne pense pas que je... » dans laquelle le sujet de la principale et de la subordonnée est le même, de sorte que le sujet de l'infinitive grecque ne sera pas répété.

du Parnasse : complément d'agent. La traduction littérale semble un peu « française », on préférera une périphrase : « le dieu » ou « les déesses du P. » (puisque'il est question des Muses).

si... que : expression de la conséquence. Le mot subordonnant est ὥστε (ὡς est possible, mais peut-être à éviter, pour éviter toute ambiguïté avec ses autres valeurs) suivi ici de l'infinitif puisqu'il introduit une conséquence logique, non vérifiée dans la réalité.

de savoir : le verbe a le même sujet que le verbe principal (« crois »), il n'est donc pas répété. Si, comme dans la traduction ici proposée, il est accompagné d'un attribut (δεινὸς εἶναι), celui-ci est au nominatif, puisqu'il renvoie au sujet de la principale.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

On peut donner du lustre à leurs inventions ;

On le peut, je l'essaie ; un plus savant le fasse. (v. 7-8)

Ἔξεστι μὲν γὰρ τὰ τούτοις πεπλασμένα καλλίω ποιήσασθαι, ἔξεστί γε καὶ τοῦτω ἐπιχειρῶ· σοφώτερος δὲ τις ποιησάσθω.

On peut : l'expression est répétée en français et doit l'être en grec. Dans la tournure idiomatique οἷόν τέ ἐστιν (« il est possible »), τε est obligatoire.

Inventions : varier le vocabulaire après « fictions » ; on pouvait employer un participe au neutre (« les choses inventées par eux ») : l'emploi du parfait impose un complément d'agent au datif seul.

un plus savant : l'adjectif seul ne convient pas, il doit s'appuyer sur quelque chose (« quelqu'un de plus sage », « un homme plus sage »). On prendra soin de ne pas confondre les suffixes de comparatif et de superlatif, et de repérer dans Bailly les formes de comparatif en -ίων.

le fasse : l'emploi de l'impératif s'impose : une périphrase par un verbe d'obligation, de convenance, etc. a été sanctionnée comme un évitement.

Cependant jusqu'ici d'un langage nouveau

J'ai fait parler le Loup et répondre l'Agneau. (v. 9-10)

Ὅμως δὲ μέχρι τοῦδε καινῶ λόγῳ χρώμενος ἐποίησα τόν τε λύκον λέγοντα καὶ τὸ ἀρνίον ἀποκρινόμενον.

d'un langage nouveau : l'expression peut désigner aussi bien le langage de La Fontaine (solution privilégiée ici) que celui des animaux. L'emploi d'un datif seul (καινῶ λόγῳ) entretient l'ambiguïté, ici tranchée en faveur du poète sur qui porte le participe χρώμενος : « [moi] usant d'un langage nouveau ».

J'ai fait parler : le verbe ποιεῖν est régulièrement employé pour désigner la création poétique et notamment la création de personnages mis en scène agissant ou parlant : on attend le participe apposé (accordé à l'accusatif).

répondre l'Agneau : ne pas se contenter d'un verbe de parole en facteur commun pour le loup et l'agneau. Le mot ἀγνός, proposé par le dictionnaire de thème pour traduire « l'agneau », est un latinisme et n'est pas attesté en grec. Il convient, rappelons-le, de vérifier dans Bailly la pertinence des informations données par les dictionnaires français-grec.

J'ai passé plus avant : les Arbres et les Plantes

Sont devenus chez moi créatures parlantes.

Qui ne prendrait ceci pour un enchantement ? (v. 11-13)

Οὔτω δὲ πόρρω προήλθον ὥστε δι' ἐμὲ τὰ δένδρα καὶ τὰ φυτὰ ἐγένετο ζῶα λέγειν δυνατὰ ὄντα. Τίς γὰρ οὐκ ἂν ταύτην νομίσειε ἐπωδὴν εἶναι;

J'ai passé plus avant : il convient de rendre d'une manière ou d'une autre la valeur intensive de l'expression, par un comparatif (« je suis allé plus loin », « j'ai fait plus ») ou (comme ici) par une consécutive.

Sont devenus : il fallait varier l'expression et ne pas reproduire la tournure de vers précédents « j'ai fait parler ». Le verbe γίγνομαι convient parfaitement, à maintenir au singulier après les sujets neutres pluriels τὰ δένδρα καὶ τὰ φυτὰ.

chez moi : la traduction par « dans mes poèmes » a été admise.

créatures parlantes : la juxtaposition de deux participes *ὄντα λέγοντα (« des étants parlants ») est maladroite.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Qui : tournure interrogative appelant le pronom τίς – obligatoirement accentué sur iota – et ponctuée par un point-virgule, et non un point d'interrogation français.

ne prendrait : le verbe λαμβάνειν est naturellement exclu, on attend un des verbes fréquents signifiant « penser, considérer » suivi d'un attribut du COD ou d'une infinitive. Le conditionnel exprime ici un potentiel, à rendre par un optatif obligatoirement accompagné de ἄν en principale : la négation en principale est οὐ (forme οὐκ / οὐχ requise devant voyelle).

ceci pour un enchantement : la tournure attributive dont le sujet est un pronom (ici, « ceci est un enchantement ») implique l'attraction du genre de l'attribut (féminin ἐπωδήν) par le démonstratif (ταύτην à la place de τοῦτο).

**« Vraiment, me diront nos Critiques,
Vous parlez magnifiquement**

De cinq ou six contes d'enfant ». (v. 14-16)

Οἱ δ' ἡμᾶς μεμφόμενοι πρὸς ἐμὲ ἐροῦσι· Σὺ γε μεγαλοπρεπῶς λέγεις περὶ οὐδενὸς ἢ ὀλίγων μύθων παισὶ προσηκόντων.

me diront : le futur de λέγω est ἐρῶ.

nos Critiques : κριτικός dans un sens littéraire n'est pas attesté dans la langue classique. Le participe substantivé est la solution la plus simple (« ceux qui nous jugent, nous blâment »).

Vous parlez : les critiques s'adressent à La Fontaine, mais le vouvoiement n'existe pas. L'emploi des guillemets français est toléré pour encadrer le discours direct ; toutefois, une majuscule au premier mot après un point en haut suffit à l'identifier.

cinq ou six : la traduction littérale a été acceptée, mais l'expression renvoie à un nombre dérisoire, sans prétendre les dénombrer. On pouvait adopter ἔνιοι ou ὀλίγοι.

contes d'enfant : le complément au génitif ne convient pas, puisque les enfants sont les destinataires des contes. Il fallait expliciter le rapport entre les deux substantifs (ici προσηκόντων, « qui conviennent à »).

– Censeurs, en voulez-vous qui soient plus authentiques

Et d'un style plus haut ? (v. 17-18)

Ἄρ' ὑμεῖς ἐμοὶ ἐπιτιμῶντες βούλεσθε ἀναγνῶναί τινας ἀληθεστέρους ὄντας καὶ τὴν λέξιν σεμνοτέρους;

Censeurs : il convenait de bannir les termes renvoyant à des magistratures, proposés par le dictionnaire : le poète s'adresse à ceux qui lui font des reproches.

d'un style plus haut : la tournure par un accusatif de relation est pratique (« plus haut, plus noble quant au style »).

**En voici : « Les Troyens,
Après dix ans de guerre autour de leurs murailles,
Avaient lassé les Grecs, qui par mille moyens,
Par mille assauts, par cent batailles,**

N'avaient pu mettre à bout cette fière Cité, (v. 18-22)

Ακούετε δὴ. Οἱ μὲν Τρῶες πολέμου ὄντος περὶ τῶν τειχῶν δέκατον ἔτος ἤδη τοὺς Ἕλληνας εἰς ἀπορίαν κατέστησαν οἱ καίπερ μυρίοις μὲν μηχανήμασι χρησάμενοι, μυρίας δὲ μάχας μαχεσάμενοι, παμπόλλαις δὲ προσβολαῖς ποιησάμενοι τὴν μεγαλόφρονα ταύτην πόλιν οὐ καθελεῖν ἐδυνήθησαν...

En voici : un simple démonstratif paraît abrupt en grec.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les Troyens... les Grecs : les formes de l'adjectif qualificatif Ἑλληνικός, Τρωικός ne sont pas pertinentes pour désigner des noms ethniques.

Après dix ans de guerre : plutôt qu'une traduction littérale, on choisira une tournure verbale, qui implique une éventuelle adaptation du complément de temps (« la guerre ayant lieu depuis dix ans »).

les Grecs, qui... : il convient d'utiliser les différentes ressources possibles en grec pour rendre la relative : soit un relatif, précisément (ici au nominatif), soit un participe apposé (« les Grecs n'ayant pu... »). L'emploi d'une indépendante coordonnée rompt la structure de la phrase, volontairement longue chez La Fontaine, et constitue une stratégie d'évitement qui a été sanctionnée.

Mille... cent : variation attendue du vocabulaire. Plutôt que les chiffres proprement dits, il est possible d'employer des adjectifs désignant de grandes quantités.

Par... par... par : les différents compléments sont sur le même plan et doivent être coordonnés. Si l'on emploie τε... καί..., on sera attentif à la place de τε, en deuxième position dans le premier groupe, et non répété (...τε... καί... καί...). Nous avons appuyé les substantifs sur des verbes, chaque expression étant coordonnée au sein d'un système μέν... δέ... : dans ce cas, c'est δέ qui est répété, μέν n'apparaissant que dans le premier groupe. L'opposition entre les moyens mobilisés et l'absence de résultat est ici explicitée par καίπερ, qui donne sa valeur d'opposition au participe.

N'avaient pu : l'aoriste est plus naturel que le plus-que-parfait pour rendre une antériorité dans le passé.

**Quand un cheval de bois, par Minerve inventé,
D'un rare et nouvel artifice,**

Dans ses énormes flancs reçut le sage Ulysse,

Le vaillant Diomède, Ajax l'impétueux, (v. 23-26)

Αθηνᾶς δ' ἵππον τινὰ ξύλινον εὐρούσης καὶ μηχανησαμένης καινόν τι καὶ θαυμάσιον, ὁ σοφὸς Ὀδυσσεὺς καὶ ὁ ἀνδρείος Διομήδης καὶ ὁ σφοδρὸς Αἴας ἐντὸς τοῦ μεγίστου καὶ κοίλου ἵππου ἐνέβησαν...

Quand : le passage est plus délicat qu'il n'en a l'air. La traduction par une temporelle introduite par ὅτε ou un équivalent ne convient pas, puisqu'elle signifierait une concomitance ou une antériorité, entre les déboires des Grecs et l'invention du cheval : au contraire, « quand » implique ici l'irruption d'une nouvelle étape. On pouvait rendre le rapport logique entre l'action des Troyens (sujet de la principale) et celle d'Athéna par l'emploi de μέν... δέ... (au sens de « tandis que, ... alors », solution adoptée ici) ou bien d'un génitif absolu (« Les Troyens ayant lassé..., un cheval reçut... »).

par Minerve inventé : le complément du passif est introduit par ὑπό + gén., ou par le datif seul si le verbe est au parfait. À l'aoriste, il convient absolument de distinguer les formes moyennes (terminaisons moyennes) et passives (radical de passif, terminaisons actives) : au participe, ποιησάμενος vs ποιηθείς.

D'un rare et nouvel artifice : le complément pourra être au datif seul ou introduit par διά + accusatif. De nouveau, la transformation du substantif en forme verbale était possible : « Athéna ayant machiné quelque chose de rare et de nouveau ».

Dans ses énormes flancs : « énormes » a été souvent rendu par ὑπερμεγέθης : attention dans ce cas à la morphologie des adjectifs en -ης. La traduction littérale a été acceptée (avec des équivalents : « dans son ventre »), mais l'expression paraît un peu maladroite en grec, ce pourquoi nous avons abandonné les « flancs » pour indiquer plus clairement que le cheval est creux. En outre, il est difficile de dire que c'est le cheval qui reçoit ou accueille les guerriers : nous avons inversé la tournure pour écrire que les trois héros « sont entrés dans le cheval », en privilégiant une action concrète de la part des personnages.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

le sage Ulysse... : coordination attendue entre les trois noms ; l'adjectif est enclavé entre l'article et le nom.

Que ce Colosse monstrueux

Avec leurs escadrons devait porter dans Troie,

Livrant à leur fureur ses Dieux mêmes en proie :

Stratagème inoui, qui des fabricateurs

Paya la constance et la peine. » (v. 27-31)

οὐσπερ τὸ ὑπερμέγεθες τοῦτο τέρας ἔμελλε εἶσω Τροίας οἴσειν, τῶν θεῶν αὐτῶν τούτοις προδοθέντων μαινομένοις ὡς ἀρπασθησομένων. Τὸ δὲ στρατήγημα νεώτατόν γ' ἐγένετο, δι' ὃ οἱ ἐργασάμενοι εὖ ἔπραξαν καρτερήσαντες καὶ πονήσαντες.

Que : le relatif est attendu, à l'accusatif si la traduction est littérale : il est COD de « porter ».

Avec : μετά + génitif (et non σύν + datif, qui signifie « avec l'aide de »).

Devait : le verbe exprime non l'obligation, mais l'imminence, rendue par μέλλειν.

Livrant à leur fureur : la traduction littérale est très « française » ; l'expression doit être rendue plus concrètement selon un procédé plus familier au grec : « livrant à ceux-ci <qui étaient > en fureur ». Nous avons opté pour une tournure passive au génitif absolu : « les dieux étant livrés ».

En proie : construction attributive, qui pouvait être appuyée sur ὡς (« comme, en tant que proie »). Nous adoptons ici une forme participiale (« en tant qu'ils allaient être saisis »), ἀρπασθησομένων au génitif puisqu'il porte sur les dieux, θεῶν.

Stratagème inoui : un groupe nominal seul ne suffit pas ; on attend une phrase complète, coordonnée à la précédente, équivalant à « le stratagème fut inoui ».

Qui... paya la constance et la peine : il est difficile d'imaginer, dans la langue grecque, que le stratagème « paie », c'est-à-dire « récompense » les Grecs : il en est plutôt le moyen. La traduction littérale n'est donc pas recommandée, et, comme la « fureur » plus haut, il vaut mieux que les qualités mentionnées s'incarnent dans leur détenteur. D'où la traduction proposée, signifiant « stratagème par lequel ceux qui avaient fabriqué [le cheval] connurent le succès après avoir résisté et peiné »



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE VERSION LATINE

établi par Laure HUMBLET et Céline URLACHER-BECHT

La version de cette session est tirée du livre I, chapitre VI des *Nuits Attiques* d'Aulu-Gelle. Dans la préface, le narrateur présente son ouvrage comme un recueil, sans cohérence propre, de souvenirs et commentaires puisés au fil de ses lectures, autrement dit comme une sorte de « magasin littéraire » utile pour celui qui veut se cultiver et s'instruire. Parmi les nombreux sujets qu'Aulu-Gelle aborde au cours des vingt livres, la rhétorique est un objet d'analyse l'intéressant particulièrement. Il n'hésite pas à reproduire des fragments d'œuvres désormais disparues.

Cet extrait retrace les réactions d'hommes érudits à la lecture d'un discours que Metellus Numidicus prononça devant le peuple pour exhorter les Romains au mariage. Le titre « Défendre le mariage n'est pas chose aisée » permettait de rappeler qu'une des missions du censeur, depuis les guerres puniques, est d'œuvrer pour limiter le célibat. De fait, s'il est besoin de défendre le mariage, c'est que le sujet fait débat. Par ailleurs, en raison de cette vision contrastée du mariage, on pouvait envisager que l'approche de Metellus soit sujet à controverse ou du moins à discussion de la part des auditeurs au vu des arguments avancés.

Considérations générales :

Comme le rappelait le rapport de l'an dernier, il est important de prendre en compte l'ensemble du texte, de l'appréhender dans sa globalité pour réfléchir à sa cohérence : une lecture attentive doit précéder l'acte de traduction. C'est une démarche qu'un enseignant se doit d'adopter avec ses élèves en abordant un texte latin. Cette première compréhension globale permet d'émettre des hypothèses qui seront confirmées ou infirmées par une analyse plus fine du texte, au cœur de l'exercice de traduction.

On ne saurait que conseiller aux candidats de bien repérer la structure du passage : mise en exergue des propos emblématiques du discours de Metellus et des réactions des auditeurs qui sont rapportés soit indirectement soit directement, en fonction de l'adhésion d'Aulu-Gelle. Ainsi, d'un côté se positionnent les opposants, caractérisés par l'anonymat (*uidebatur quibusdam*) et, de l'autre, un représentant des défenseurs du discours (*Titus autem Castricius*).

Cette structure d'ensemble antithétique n'exclut pas de s'intéresser également à la composition interne des deux discours. *Sed contra* marque le passage entre ce que Metellus n'aurait pas dû faire et ce qu'il aurait dû faire selon les *quidam*. Le discours de Metellus essentiellement rapporté au style direct est plus construit : après une introduction qui distingue la nature du discours d'un rhéteur ou orateur de celui d'un censeur, il passe en revue la liberté de manœuvre d'un rhéteur ou orateur qui peut, à la différence d'un censeur, aller à l'encontre de principes moraux, avant de démontrer de manière organisée la justesse de l'attitude de Metellus. Les connecteurs logiques aident à progresser dans le propos (*igitur, tum denique*).

Le titre souvent programmatique amène à se faire une idée synthétique du texte. Dans cet extrait, le projet de défense de Metellus Numidicus permettait d'entrevoir la mission peu aisée qu'il se donnait et les réactions contrastées attendues à la lecture dudit discours. La connaissance des institutions romaines, en particulier le rôle des censeurs, s'avérait précieuse pour saisir un argument fondamental : *saluti perpetuae... consulendum est*. Il fallait comprendre ici que le salut évoqué est celui de la nation romaine, assuré grâce aux générations futures ; d'où la nécessité du mariage.

Une connaissance même sommaire de l'auteur aidait les candidats à ne pas oublier qu'Aulu-Gelle s'intéressait à l'art rhétorique et, notamment, aux sophistes. La répétition par trois fois du verbe *hortor* (*hortaretur, hortari*)



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

était un indice ainsi que le qualificatif *diserti uiri* attaché à Metellus. Ce texte questionnait également la nature d'un discours selon l'identité de son locuteur. La phrase construite en parallélisme *Aliter, inquit, censor loqui debet, aliter rhetor* était suffisamment explicite dans son système antithétique pour montrer que Metellus, en tant que censeur, ne peut user de mensonges. Dire la vérité sur le mariage est donc de son devoir.

Les répétitions et les effets de *variatio* sont à observer avec attention en vue d'une traduction la plus respectueuse possible de la lettre du texte. Ainsi, il était important de percevoir les effets d'écho de *confiteri, confessus, confessione*, que l'on trouve dans les deux parties du texte, pour bien comprendre la teneur du propos de Titus Castricius qui est une réponse aux critiques formulées. Il en est de même de *molestia*, terme assez savoureux qui désigne le mariage. Par ailleurs, d'autres expressions évoquaient cette institution en jouant des répétitions et des variations (*de ducendis uxoribus, ad uxores ducendas, matrimonia, matrimonia capessenda*) : il convenait de les rendre avec élégance.

Il était important de bien saisir que l'extrait mettait en évidence des jeux de discours autour de termes clés qui définissaient le mariage ou son contraire, à savoir *molestia et uoluptas (uoluptati et uoluptatibus)*. Certains Romains (*uidebatur quibusdam*) utilisent le terme *molestia* non plus pour désigner à lui seul le mariage, mais les aléas d'une vie de couple faite d'inconvénients (*molestiae*) mais aussi de plaisirs (*uoluptates*) qui, selon eux, sont plus fréquents. Ils vont même jusqu'à identifier des causes bien concrètes des *molestiae* dues en réalité à des époux peu recommandables (*quorundam maritorum culpa et iniustitia*). En contestant l'argumentation de Metellus, ils n'en défendent pas moins le mariage.

Titus Castricius en arrive à la même conclusion, mais en reconnaissant que le mariage est une *molestia*. Il va s'appuyer sur la *grauitas* de Metellus pour démontrer qu'il a choisi le bon chemin. Le second qualificatif attaché à Metellus *grauis ac diserti uiri* était à rendre avec discernement pour mettre en évidence son influence, sa noblesse, sa dignité et en aucun cas une austérité quelconque. Du reste, ne pourrait-on pas percevoir de l'humour dans la manière dont il présente le mariage, humour repris, car bien discerné, par Titus Castricius ? Une vigilance était à exercer sur des termes que certains candidats ont traduits de manière évasive par analogie avec le français, à l'exemple de *culpa* qui n'était pas à traduire par « culpabilité » mais par « faute » ; il faut faire attention aux faux-amis.

De même, on ne peut qu'engager les candidats à trouver un juste équilibre entre une reformulation élégante se détachant trop du texte latin et une traduction trop littérale. Rendre des adverbes latins systématiquement par des adverbes de manière finissant en – ment est quelque peu maladroit, comme cela a souvent été le cas pour *recte et condigne*. Par ailleurs, les nuances sont à respecter : traduire *turpe est* par « c'est une honte » n'a pas la même portée énonciative que « il est honteux ».

Il faut veiller à ce que les « petits mots » ne soient pas omis. Ainsi, la valeur laudative, emphatique du démonstratif dans l'expression *illa grauitate et fide* pouvait être rendue par un tour comme « une telle dignité et loyauté » ou « une dignité et loyauté notoires ».

Enfin, il est indispensable d'être attentif à la valeur des temps et modes. Ainsi, dans les deux propositions relatives suivantes : *cui consilium esset ad uxores ducendas populum hortari et quae cotidiana intelligentia et communi peruolgatoque uitae usu comprehenderetur*, on attendait que les candidats rendent la valeur modale du subjonctif. De même, les deux infinitifs parfaits *oportuisse* et *debuisset* avaient la valeur d'un conditionnel passé ; quant à *scriptum fuit*, ce parfait passif ne pouvait être traduit par un plus-que-parfait. Ce ne sont que quelques exemples de fautes couramment commises.

Éléments d'analyse et proposition de traduction :



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

La traduction proposée a été élaborée à partir des copies des candidats : elle s'efforce de rendre le texte d'Aulu-Gelle dans toutes ses nuances, tout en proposant un texte correct et agréable à lire en français. Il s'agit – nous insistons – d'une *proposition* de traduction, parmi d'autres possibles : il n'y a jamais une seule « bonne » traduction comme le prouvent les traductions alternatives suggérées ponctuellement entre parenthèses (étant entendu que les candidats, eux, n'ont pas la possibilité de le faire). Le jury a été particulièrement attentif aux propositions des candidats s'efforçant de rendre d'une manière fluide un passage difficile sans pour autant le gloser. Ces heureuses et fructueuses tentatives se sont vues attribuer des points de bonification.

Multis et eruditis uiris audientibus legebatur oratio Metelli Numidici, grauis ac disertus uiri, quam in censura dixit ad populum de ducendis uxoribus, cum eum ad matrimonia capessenda hortaretur.

Cette phrase un peu longue peut être rendue en suivant sa progression (proposition de traduction n° 1 ci-dessous) ou, pour que la traduction soit plus fluide en français, être coupée après *uiris* (proposition n° 2).

Le premier membre de phrase *Multis et eruditis uiris audientibus legebatur oratio Metelli Numidici* contient la principale à l'imparfait passif dont le sujet est *oratio* : elle pouvait être rendue par le tour impersonnel « on lisait un discours ». L'expression qui précède (*multis et eruditis uiris audientibus*) pouvait faire l'objet de deux analyses : on pouvait y voir un complément au datif dépendant du verbe *legebatur* comportant un participe présent *audientibus* à rendre par un imparfait en français, en cohérence avec la concordance des temps et l'idée de simultanéité ; on pouvait aussi l'analyser comme un ablatif absolu, mais en aucun cas comme le complément d'agent du passif *legebatur* qui serait introduit par la préposition *a/ab* + ablatif. Il fallait veiller à bien traduire les deux adjectifs *multis* et *eruditus* ; le sens de « sage » parfois attaché au dernier faisait faux-sens.

L'expression *grauis ac disertus uiri* est un génitif, apposé à *Metelli Numidici* (au même cas). La nuance des deux qualificatifs devait être rendue avec précision, pour ne pas fausser l'image donnée de Metellus. *Grauis* pouvait être traduit par « influent, digne, noble, qui a du poids » mais en aucun cas par « dur, pesant, pénible, austère » ou d'autres termes à connotation négative. De même, *disertus*, à valeur laudative, désignait un homme « habile à parler » au sens noble du terme.

Suit une relative *quam in censura dixit ad populum de ducendis uxoribus* introduite par le pronom relatif au féminin singulier *quam* ayant comme antécédent *oratio* : il est COD de *dixit*. Le complément à l'ablatif *in censura* ne désigne ni un lieu ou une posture (« dans la censure ») ni une façon d'agir (« en censurant »), mais le temps de la magistrature exercée par Metellus. Le terme *populus* désigne tout simplement le peuple par opposition à un individu, un particulier, et non une assemblée. Dans le cas présent, le verbe *dixit* traduit par « plaider » est un faux-sens. La préposition *ad* a parfois été mal saisie comme « concernant le peuple ». Enfin, *de ducendis uxoribus* indique le sujet du discours (*de* + ablatif) : *ducendis* est un adjectif verbal se rapportant à *uxoribus* en lieu et place d'un gérondif suivi d'un accusatif (*de ducendo uxores*, littéralement, « au sujet du fait de prendre femme ») ; il ne faut donc surtout pas donner à cet adjectif verbal une valeur d'obligation.

Le second membre de phrase contient une subordonnée *cum eum ad matrimonia capessenda hortaretur* introduite par *cum* + un subjonctif imparfait qui doit être rendu par « comme, alors que » et non par une temporelle qui serait, elle, à l'indicatif. A noter que le verbe *hortor* est un déponent à sens actif dont le sujet est bien Metellus, qui exhorte le peuple (*eum*), et non l'inverse comme l'ont compris plusieurs candidats ; pour plus de clarté et de fluidité, il était possible d'ajouter un complément plus explicite que le pronom de rappel *eum* : par exemple « alors qu'il exhortait ses citoyens ». La construction est la suivante : *hortor aliquem ad* +



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

accusatif, « exhorter quelqu'un à ». Comme précédemment, l'expression *ad matrimonia capessenda* (« à prendre des épouses ») comprend un adjectif verbal à l'accusatif qui ne peut avoir de valeur d'obligation, mais qui remplace un gérondif suivi d'un complément à l'accusatif (*ad matrimonia capessendum*).

Proposition de traduction :

N°1 : Devant un auditoire composé de nombreux hommes érudits, on lisait le discours que Metellus Numidicus, homme digne et éloquent, au cours de sa censure prononça au sujet du mariage devant le peuple, alors qu'il l'exhortait à contracter des unions.

N°2 : Devant un auditoire composé de nombreux hommes érudits, on lisait le discours de Metellus Numidicus, homme digne et éloquent : il le prononça au cours de...

In ea oratione ita scriptum fuit :

Dans le complément circonstanciel de lieu introduit par *in* + ablatif, *ea* est un adjectif anaphorique. *Scriptum* est le participe passé du verbe *scribo* et en aucun cas un nom : la forme *scriptum fuit* est une variante du parfait *scriptum est* (cf. Morisset, Gason, Thomas et Baudiffier, *Précis de grammaire des lettres latines*, § 373) : elle était à traduire par un imparfait ou un passé simple étant donné qu'en latin on décrit au parfait. L'adverbe *ita* annonce le discours qui suit.

Proposition de traduction :

Dans ce discours, voici ce qui était écrit :

« *Si sine uxore esse possemus, Quirites, omnes ea molestia careremus; sed quoniam ita natura tradidit, ut nec cum illis satis commode, nec sine illis ullo modo uiui possit, saluti perpetuae potius quam breui uoluptati consulendum est* ».

La conjonction de subordination *Si* introduit une proposition subordonnée hypothétique au subjonctif imparfait (*possemus*) ; est exprimé dans l'ensemble de la phrase un irréel du présent. Pour rendre la valeur modale, l'imparfait indicatif était exigé comme il se doit en français pour traduire *possemus* et le conditionnel présent pour *careremus*. *Omnes* est bien entendu apposé au sujet inclus dans *careremus*. Ce dernier verbe ne peut s'entendre ici comme « être privé de, manquer de », mais « être débarrassé de, se tenir éloigné de » + ablatif en latin, ici, *ea molestia* au singulier (« ennui, désagrément, embarras, gêne, inconvéient, fardeau ») ; l'anaphorique *ea* reprend l'idée de « vivre sans une épouse ».

Le deuxième membre de phrase s'oppose au premier (*sed*) : il est introduit par le subordonnant *quoniam* « puisque » suivi de l'indicatif. Il faut construire *ita... tradidit ut*, la conjonction de subordination introduisant une consécutive au subjonctif ; le corrélatif *ita* pouvait être omis dans la traduction. Le verbe *tradere* signifie, littéralement, « transmettre, enseigner, apprendre ».

La dernière proposition *ut nec cum illis satis commode, nec sine illis ullo modo uiui possit* contient un balancement (*nec... nec*) qui met en parallèle deux oppositions : d'une part, *cum illis* et *sine illis*, le pronom *illis* reprenant les épouses évoquées plus haut ; d'autre part, *satis commode* et *ullo modo*. Cette dernière expression a parfois été comprise de manière absolue et a donc été détachée à tort de cette construction antithétique. *Uiui possit* est bien entendu un tour impersonnel.

Enfin, la principale comprend un adjectif verbal attribut (emploi impersonnel) à valeur d'obligation : *consulendum est* « il faut veiller à, se préoccuper de, s'attacher à » dont dépend l'expression *saluti perpetuae et breui uoluptati* au datif. Ont été valorisées les copies qui ont rendu l'idée de durée (*saluti perpetuae*) par opposition à celle de brièveté, de nature éphémère, mises en balance par *potius quam* « plutôt que ».

Proposition de traduction :



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

« Si nous pouvions nous passer d'une épouse, Quirites, nous nous épargnerions tous ce désagrément ; mais puisque la nature a voulu qu'on ne puisse ni vivre avec elles dans d'assez bonnes conditions ni sans elles en aucune manière, il faut veiller au salut permanent plutôt qu'à un plaisir éphémère. »

Videbatur quibusdam, Q. Metellum censorem, cui consilium esset ad uxores ducendas populum hortari, non oportuisse de molestia incommodisque perpetuis rei uxoriae confiteri, neque id hortari magis esse quam dissuadere absterreque;

Le verbe de la principale est *videbatur*, imparfait de *uideor* employé dans un tour impersonnel avec le datif d'intérêt *quibusdam* dans le sens de « sembler, sembler bon » : il introduit une proposition infinitive comportant un verbe impersonnel au parfait *oportuisse* dont dépendent d'autres infinitifs ayant comme sujet à l'accusatif *Q. Metellum censorem*. Le verbe *oportuisse* exprimait ici, selon un usage attesté pour d'autres verbes modaux comme *possum, licet, debeo, decet etc.*, une idée conditionnelle et devait être traduit par un conditionnel passé (« n'aurait pas dû »).

Une relative *cui consilium esset ad uxores ducendas populum hortari* s'imbrique en tant qu'expansion du nom de *Q. Metellum censorem* ; le pronom relatif *cui* au datif dépend de l'expression *consilium esset* et exprime l'idée d'appartenance (« à qui était le dessein de », donc « qui avait le dessein de »). Il convenait de rendre la valeur modale de cette relative au subjonctif imparfait, par une causale (« puisque son dessein était de ») ou une conditionnelle (« s'il avait l'intention de... ») par exemple.

Dans la première infinitive dépendant d'*oportuisse*, certains candidats ont mal identifié la construction du verbe déponent *confiteri* « avouer, reconnaître » + préposition *de* + ablatif *molestia incommodisque perpetuis*.

La proposition infinitive coordonnée introduite par la négation *neque* était délicate à traduire (*neque id hortari magis esse quam dissuadere absterreque*). Une première difficulté tient à la fonction respective des quatre infinitifs. Le premier infinitif (*id hortari*, « conseiller cela ») est le sujet de *esse*, qui régit lui-même deux attributs (*dissuadere absterreque*). La seconde est liée au tour *neque... magis... quam*, mais elle s'éclairait grâce à l'article « *magis* » du Gaffiot : « **2** [constr. part.] e) *non magis...quam* [plus. sens] : *domus erat non domino magis ornamento quam ciuitati CIC. Verr. 4,5, la maison ne rehaussait pas le propriétaire plus que la ville [= rehaussait la ville autant que le propriétaire, ou le propriétaire et la ville également]* ». Il fallait donc comprendre, littéralement : « et (il semblait à certains) qu'il n'exhortait pas tant à cela (= au mariage) qu'il en dissuadait et en détournait ». Pour rendre la traduction plus fluide, on pouvait couper cette longue phrase et la traduire au discours indirect libre (cf. la proposition alternative ci-dessous). Quelques candidats ont réussi de belles traductions qui ont été valorisées par le jury : « les exhorter à cela, c'était ne rien faire de plus que les en dissuader et détourner », « qu'il n'y avait pas là plus matière à les exhorter qu'à les en dissuader et détourner », « son propos ne revenait pas tant à exhorter qu'à dissuader et détourner du mariage ».

Proposition de traduction :

Certains étaient d'avis que le censeur Quintus Metellus, puisque son dessein était d'exhorter le peuple au mariage, n'aurait pas dû avouer le désagrément et les inconvénients permanents inhérents à la vie conjugale et que cela était moins propre à l'y exhorter qu'à en dissuader et en détourner. – [Proposition alternative : ... les inconvénients permanents inhérents à la vie conjugale : ses propos étaient moins propres à exhorter au mariage qu'à en dissuader...].

sed contra in id potius orationem debuisse sumi dicebant, ut et nullas plerumque esse in matrimoniis molestias adseueraret et, si quae tamen accidere nonnumquam uiderentur, paruas et leues facilesque esse toleratu



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

diceret maioribusque eas emolumentis et uoluptatibus obliterari easdemque ipsas neque omnibus neque naturae uitio, sed quorundam maritorum culpa et iniustitia euenire.

Ce long membre de phrase continue de rapporter les propos de certains des érudits. Après avoir critiqué les choix de Metellus, ils développent leurs propres arguments de défense en faveur du mariage. Le discours au style indirect est introduit par *dicebant* dont dépend un double infinitif *debuisset sumi* qui a comme sujet *orationem* ; *sumi* est l'infinitif passif de *sumo* : « le discours aurait dû être entrepris... ». Comme *oportuisse* précédemment, le parfait du verbe modal *debuisset* a ici un sens de conditionnel passé.

Quant au pronom neutre *id*, il annonce la subordonnée complétive en apposition introduite par *ut* « à savoir que » ; pour plus de fluidité en français, on pouvait couper la phrase avant *ut* et introduire l'explication qui suit par le deux-points (:). *Adseueraret* et *diceret* sont les verbes au subjonctif imparfait de cette subordonnée, coordonnés par deux *et* qui clarifiaient la construction latine. Le premier verbe induit l'infinitive *nullas... esse... molestias* ; le second introduit successivement trois infinitives coordonnées par *-que* puis par *neque*. Le sujet de la première infinitive découle de la conditionnelle *si quae... uiderentur* : *<eas molestias> paruas et leues facilesque esse toleratu*. Dans cette subordonnée hypothétique en incise, le verbe *uiderentur* (subjonctif imparfait) introduit un infinitif et signifie « sembler, paraître ». Le pronom indéfini *quae* (forme simple après *si*) reprend *molestiae*.

Dans la première infinitive dépendant de *diceret*, on trouve un supin à l'ablatif *toleratu* construit avec *faciles* « faciles à supporter ». Il convenait de bien rendre la nuance entre *paruas* et *leues* : si l'un évoque la quantité, l'autre renvoie à la qualité.

Oblitterari, le deuxième infinitif dépendant de *diceret*, est au passif : il peut signifier « effacer le souvenir, abolir, occulter, annuler, compenser ». Son sujet *eas*, pronom anaphorique, reprend *molestias*. *Maioribus* est un comparatif, épithète des deux substantifs *uoluptatibus* et *emolumentis* à l'ablatif, compléments du verbe passif. Le sujet du dernier infinitif *euenire* est *easdemque ipsas*. Il convenait de rendre le sens des deux pronoms : *easdem*, « ces mêmes *molestiae* », et *ipsas*, « ces *molestiae* elles-mêmes ». Quant au datif *omnibus*, il dépend du verbe *euenire* (*alicui*) « échoir à quelqu'un, arriver » : la cause de l'événement est explicitée grâce à des ablatifs de cause mis sur le même plan par les conjonctions *neque...sed...et...* Il était important de bien rendre *naturae* par un complément du nom de *uitio* (« par un défaut de la nature ») et non par un adjectif (« défaut naturel ») qui restait ambigu. De même, *culpa* était à traduire par « faute » et non par « culpabilité », *iniustitia* par « injustice » et non « sévérité ».

Proposition de traduction :

Mais ils avançaient qu'au contraire, le discours aurait dû prendre plutôt cette direction, à savoir assurer que la plupart du temps il n'y avait aucun désagrément au sein des unions (= aucun désagrément n'était inhérent aux unions conjugales) et affirmer que, si quelques-uns semblaient néanmoins se produire, ils étaient peu nombreux, insignifiants et faciles à supporter, que des avantages et des plaisirs plus grands les faisaient oublier et que ces désagréments, en l'occurrence, ne survenaient ni à l'identique pour tous, ni en raison d'un vice de la nature, mais par la faute et l'injustice de certains maris.

Titus autem Castricius recte atque condigne Metellum esse locutum existimabat.

Intervient alors un dernier personnage qui, contrairement à l'anonymat de quelques-uns, est désigné par son nom. Il s'oppose aux arguments de ses collègues érudits et défend les choix argumentatifs de Metellus. Le verbe principal *existimabat* introduit une proposition infinitive *Metellum esse locutum* dans laquelle l'infinitif parfait exprime une antériorité.

Proposition de traduction :



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Or Titus Castricius estimait que Metellus s'était exprimé avec justesse et force gravité.

« *Aliter, inquit, censor loqui debet, aliter rhetor.*

Suivent les propos de Titus Castricius au style direct, ce qui dit bien l'importance qui leur est accordée. La formule elliptique est clarifiée par le parallélisme : il faut sous-entendre *aliter rhetor loqui debet*. Le balancement *aliter... aliter* (« d'une manière... d'une autre ») vise à mettre en valeur l'opposition qui existe entre le type de discours que prononce un censeur *a contrario* d'un rhéteur ou d'un orateur : on privilégiera cette dernière acception de *rhetor* (répété trois fois) dans la traduction proposée puisqu'une analogie est faite, dans la suite, avec les discours judiciaires. Il était essentiel de souligner cette différence de nature.

Proposition de traduction :

« Un censeur, dit-il, doit s'exprimer différemment d'un orateur.

Rhetori concessum est, sententiis uti falsis, audacibus, uersutis, subdolis, captiosis, si ueri modo similes sint et possint mouendos hominum animos qualicumque astu inreperere ».

Dans ces lignes, Titus Castricius expose la licence permise à un rhéteur ou un orateur et la finalité de ses discours.

Le verbe principal *concessum est* au parfait, à valeur d'impersonnel, est construit avec un datif d'attribution *rhetori* et l'infinitif *uti* (de *utor* « user de, avoir recours à »), que plusieurs candidats ont confondu avec la conjonction de subordination *ut* ; *uti* a un complément à l'ablatif *sententiis*, auquel se rapporte une accumulation d'adjectifs épithètes (*falsis, audacibus, uersutis, subdolis, captiosis*). On peut considérer que ce parfait passif a une valeur résultative et donc le traduire par un présent. Il convenait de s'attacher à la nuance de chacun des termes et de rendre, dans la traduction, l'effet de *variatio* : *sententia, ae, f* : « avis, opinion, sentence, phrase, pensée, idée » / *uersutus, a, um* : « artificieux, astucieux » / *audax, acis* : « audacieux, hardi » / *subdolosus, a, um* : « fourbe, artificieux » / *captiosus, a, um* : « captieux, trompeur ».

La subordonnée hypothétique introduite par *si modo* signifiant « si du moins, pourvu que » comprend deux verbes au subjonctif présent, *sint* et *possint*, dont dépend l'infinitif *inreperere*. De nombreuses confusions ont résulté du traitement isolé de *modo* comme un adverbe (« seulement »). Par ailleurs, on trouve facilement dans le Gaffiot la construction *uerus similis* « vraisemblable, semblable au vrai ».

Dans le second membre de la subordonnée coordonnée par *et* (*et possint mouendos hominum animos qualicumque astu inreperere*), *animos* est COD de *inreperere* : ce nom n'était pas à prendre au sens « d'âmes » puisque nous sommes dans le contexte où un orateur tente de convaincre et persuader son public. C'est ce que précise l'adjectif verbal *mouendos*, attribut du complément d'objet *hominum animos* à valeur d'intention (et donc sans valeur d'obligation). Les traductions ayant rendu cette nuance ont été valorisées. *Qualicumque astu* correspond au complément de moyen à l'ablatif.

Proposition de traduction :

Il est permis à l'orateur d'user d'affirmations fausses, hardies, rusées, trompeuses et perfides, pour peu qu'elles soient vraisemblables et puissent (capables de) s'insinuer par n'importe quel stratagème dans le cœur des hommes qu'il entend (cherche à) émouvoir ».

Praeterea turpe esse ait rhetori, si quid in mala causa destitutum atque inpropugnatum relinquat.

Une dernière précision est ajoutée (*praeterea*), cette fois-ci au style indirect introduit par *ait* + infinitif impersonnel *turpe esse* + datif. *Ait* est un présent de narration, mais l'imparfait ou le passé simple était accepté en français pour respecter la concordance des temps avec ce qui précède (cf. *Titius Castricius existimabat*).



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Dans la subordonnée hypothétique au subjonctif présent *relinquat*, il fallait considérer le *rhetor* comme sujet, et non le pronom neutre *quid* qui s'avérait être le COD (« quelque point / élément » plutôt qu'« une chose »). *Causa* était à comprendre comme « cause, affaire » en référence au monde de l'éloquence judiciaire. *In mala causa* a été mal interprété par de nombreux candidats : « pour une mauvaise cause/raison », ce que ne peut rendre le tour *in* + ablatif. Pour traduire cette dernière partie, certaines propositions avaient le mérite d'être explicites, par exemple « ... que de laisser, dans le cas d'un procès qui tourne mal, un argument de côté sans l'avoir défendu ».

Proposition de traduction :

En outre, ajoute-il, il est honteux pour un orateur de laisser dans une affaire délicate quelque point de côté sans l'avoir défendu.

« *Sed enim Metellum, inquit, sanctum uirum, illa grauitate et fide praeditum cum tanta honorum atque uitae dignitate apud populum Romanum loquentem, nihil decuit aliud dicere quam quod uerum esse sibi atque omnibus uidebatur, praesertim cum super ea re diceret quae cotidiana intellegentia et communi peruolgatoque uitae usu comprenderetur.*

Dans la dernière partie du texte, l'incise *inquit* indique qu'Aulu-Gelle poursuit avec les propos de Titus Castricius au style direct, concentrés désormais sur Metellus, pour démontrer qu'il s'est comporté comme un censeur exemplaire.

Nous avons, dans cette longue phrase, une principale à valeur impersonnelle *decuit* construite, selon l'usage, avec un nom de personne à l'accusatif (*Metellum*) et un infinitif (*dicere*) ; à *Metellum* est apposée l'ample expression *sanctum uirum, illa grauitate et fide praeditum cum tanta honorum atque uitae dignitate apud populum Romanum loquentem* : le groupe nominal *sanctum uirum* est enrichi de l'adjectif *praeditus* + ablatif, d'un complément de manière à l'ablatif introduit par la préposition *cum* (*cum tanta honorum atque uitae dignitate*) et, enfin, d'un participe présent *loquentem* dont dépend la préposition *apud* + *populum* (« devant le peuple »). Une attention particulière était à porter aux termes *sanctum, dignitate, grauitate* et *fide*. *Sanctus* renvoie au caractère « vertueux, irréprochable, intègre » de Metellus ; *grauitate* devait conserver la même nuance que celle qui se trouve au début du texte (*grauis*) et être bien distingué de *dignitate*. Les substantifs *honorum* et *uitae*, compléments du nom *dignitate*, évoquaient l'un l'exemplarité de la vie publique de Metellus et l'autre de sa sphère privée. Il ne fallait pas oublier de traduire les adjectifs à valeur laudative (*illa* et *tanta*). Le verbe impersonnel *decuit*, parfait de *decet*, était à rendre en français par un passé ou, mieux, par un conditionnel passé « eût été convenable » (les candidats ayant fait ce choix ont été valorisés). Concernant *nihil*, deux constructions étaient envisageables. On pouvait faire dépendre l'expression *nihil aliud ... quam* de l'infinitif *dicere* : « qu'il ne dît rien d'autre que... », *quam* introduisant une relative à l'imparfait (*id*) *quod uerum esse... uidebatur* « ce qui semblait être vrai ». On pouvait aussi analyser *nihil* comme un adverbe et le faire porter sur le verbe *decuit* : « il ne convenait en rien qu'il dît autre chose que... ».

La subordonnée *praesertim cum super ea re diceret* est introduite par *cum* + subjonctif imparfait, « alors que, comme », et non « lorsque ». La préposition *super* suivie de l'ablatif signifie « au-dessus de, au sujet de ». Il était maladroit de traduire *ea re* par « chose » plutôt que « sujet, matière » : *ea* annonce le pronom relatif *quae*, sujet du verbe au subjonctif imparfait *comprenderetur* dont la valeur modale devait être rendue en français. Au vu des nombreuses erreurs commises dans l'analyse du complément d'agent à l'ablatif *cotidiana intellegentia et communi peruolgatoque uitae usu*, on rappellera la nécessité de bien délimiter le champ d'action des conjonctions de coordination en prose. Ainsi *communi* ne peut en aucun cas être rattaché à *intellegentia* puisqu'il est relié à *peruolgato* par *-que* : ces deux adjectifs qualifient donc *usu*. Nombre de



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

candidats n'ont pas bien saisi le sens précis de ces termes. Aussi ont été valorisés ceux qui ont fait le choix judicieux d'une interprétation affirmée en traduisant par exemple l'expression *cotidiana intellegentia* (« l'entendement habituel, commun ») par « le bon sens ».

Proposition de traduction :

« Mais en effet, dit-il, il n'eût nullement été convenable que Metellus, homme irréprochable, empreint d'une telle dignité et inspirant une telle confiance grâce à l'immense prestige de ses honneurs et de son existence, alors qu'il s'exprimait devant le peuple romain, dît rien d'autre que ce qui semblait vrai à ses yeux comme aux yeux de tous, d'autant plus qu'il traitait d'un sujet qui pouvait être appréhendé par le bon sens et par l'expérience ordinaire et banale de la vie.

De molestia igitur cunctis hominibus notissima confessus, eaque confessione fidem sedulitatis ueritatisque commeritus, tum denique facile et procliuiter, quod fuit rerum omnium ualidissimum atque uerissimum, persuasit ciuitatem saluam esse sine matrimoniorum frequentia non posse ».

Cette phrase débute par deux participes passés, *confessus* de *confiteor* et *commeritus* de *commereor*, apposés au verbe principal au parfait *persuasit*, lui-même construit avec une infinitive *ciuitatem... non posse*, qui est annoncée par la relative (*id*) *quod fuit... uerissimum*.

Dans la première apposition, plusieurs candidats n'ont pas rattaché le datif *cunctis hominibus* à *notissima* (*notissimus alicui*), superlatif (absolu ici) renvoyant à *molestia*.

Dans la deuxième apposition, les composants du complément du verbe *fidem sedulitatis ueritatisque* ont été parfois rendus laborieusement lorsque les candidats n'avaient pas bien saisi les atouts de Metellus qui sont gages de « confiance » (*fides*, cf. *fide praeditum* dans la phrase précédente) pour tout un chacun, c'est-à-dire « son empressement, son application » (*sedulitas*) et « sa franchise, sa sincérité » (*ueritas*). Certains candidats ont offert de belles transpositions de ce passage : « ...et après avoir mérité par cet aveu la confiance qui s'attache au sérieux et à la vérité, il put en fin de compte... » ; « en méritant par cet aveu une confiance due à son application et à la véracité de ses propos... »

Le verbe principal *persuadeo* signifie ici littéralement « produire la conviction » ; le complément désignant la personne que l'on cherche à convaincre n'était pas exprimé. On pouvait traduire ce verbe par « démontrer » ou « persuader le peuple, l'auditoire (sous-entendu) » ; il était plus délicat de faire de *ciuitatem* le complément attendu puisqu'on dit habituellement *persuadere alicui*. Les traductions légères et fluides ont été valorisées.

Les deux superlatifs *ualidissimum atque uerissimum* devaient être construits avec leur complément au génitif *rerum omnium*. Le terme *rerum* ne pouvait que maladroitement se limiter à « choses » : il était plus satisfaisant d'entendre « constats, faits », comme l'ont bien saisi certains candidats. La traduction pouvait, comme dans la proposition ci-dessous, occulter ce double superlatif à condition de conserver la nuance entre *ualidissimum* et *uerissimum*.

Enfin, dans la proposition infinitive dépendant de *persuasit* (*ciuitatem saluam esse sine matrimoniorum frequentia non posse*), le verbe *posse* devait être rendu par un imparfait en français en raison de la concordance des temps. L'expression *matrimoniorum frequentia* demandait une traduction qui éclairait le sens de *frequentia* quand bien même elle demeurait quelque peu littérale.

Proposition de traduction :

Ayant donc avoué un désagrément bien connu de tous les hommes et, par cet aveu, gagné leur confiance dans son engagement et sa sincérité (loyauté), alors il démontra enfin avec aisance et facilité une évidence criante de vérité entre toutes : la cité ne pouvait être sauvée sans un grand nombre d'unions ».



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE VERSION GRECQUE établi par Géraldine HERTZ

Quelques chiffres et conseils généraux

Les candidats et candidates de la session 2023 ont traduit 40 trimètres iambiques attribués à Critias d'Athènes par Sextus Empiricus (II-III^e s.) dans son *Contre les physiciens* (I, 54). Critias est surtout connu aujourd'hui comme l'un des Trente Tyrans qui renversèrent la démocratie athénienne en -404, et pour avoir été le plus autoritaire d'entre eux. Mais il était aussi philosophe et homme de lettres, comme en témoignent les nombreux fragments qui nous sont parvenus de son œuvre. Que ce texte rapporté par Sextus soit ou non de Critias (la question est débattue), il nous apparaît comme l'un des documents athéens les plus saisissants que nous ait transmis la littérature grecque antique.

Le jury a corrigé cette année 135 copies de version grecque, un chiffre légèrement en baisse par rapport aux années précédentes (2019 : 153 ; 2020 : 143 ; 2021 : 145 ; 2022 : 145). La moyenne de l'épreuve est sensiblement la même que celle des précédentes sessions, 2022 excepté : elle s'établit en effet à 8,65 sur 20 (2019 : 8,6 ; 2020 : 8,4 ; 2021 : 8,86 ; 2022 : 7,80).

Le jury s'est réjoui de constater une diminution des très mauvaises copies par rapport à l'an dernier, comme le montre la répartition des notes suivante :

- 16 copies ont obtenu une note entre 15 et 19,25/20, soit 12% de l'ensemble ;
- 42 copies, une note comprise entre 10 et 15/20, soit 31% ;
- 45 copies, une note comprise entre 5 et 10/20, soit 33% ;
- 32 copies, une note comprise entre 0,25 et 5/20, soit 24% (l'an dernier, c'était près de 40% de l'ensemble).

Comme les années passées, nous avons eu le plaisir de lire de nombreuses traductions signalant d'excellents hellénistes et témoignant d'une capacité à restituer le texte dans une langue à la fois belle et juste. Ayant aussi rencontré 15 copies inachevées, nous rappelons aux candidat(e)s des sessions à venir qu'une bonne façon de ne pas perdre de temps le jour de l'épreuve est de bien mémoriser le lexique de base. On réduira ainsi le risque de confondre τὸ δέος, qui apparaissait au vers 13 de notre texte, avec τὸ δέον, comme l'ont fait certains candidats. Une révision régulière des verbes irréguliers permettra en outre de ne pas confondre ἰδέιν (v. 21) et εἰδέναι, et d'identifier au premier coup d'œil les formes λεχθέν (v. 20) et λήσει (v. 23). Nous invitons enfin les futurs candidat(e)s à joindre à l'apprentissage de la grammaire le tête-à-tête quotidien avec les textes à travers la pratique dite du « petit grec »¹.

Écrit dans une langue attique classique, notre extrait ne présentait pas de difficulté majeure. Son caractère poétique tient surtout à la métrique et au choix du lexique ; la syntaxe, elle, ne différait guère de celle des textes de prose attique auxquels les étudiant(e)s sont habitué(e)s. Il n'était pas nécessaire de proposer une version imitant, par sa disposition, les mètres d'origine, même si c'est le choix que nous avons fait ci-dessous pour mieux faire apparaître l'équivalence entre le texte grec et la traduction que nous en proposons.

Détail du texte

Section 1 :

¹ Sont disponibles en ligne de nombreuses traductions juxtalinéaires qui peuvent être utiles à cet égard.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

numérotation des vers :	Texte grec :
1	Ἔην χρόνος ὅτ' ἦν ἄτακτος ἀνθρώπων βίος
2	καὶ θηριώδης ἰσχύος θ' ὑπηρετής,
3	ὅτ' οὐδὲν ἄθλον οὔτε τοῖς ἐσθλοῖσιν ἦν
4	οὔτ' αὖ κόλασμα τοῖς κακοῖς ἐγίγνετο.

v. 1-2 : Le jeu des coordinations (ici καί et la particule enclitique et postpositive τε) permettait de comprendre que le sujet ἀνθρώπων βίος a trois attributs : a) ἄτακτος, b) θηριώδης, c) ἰσχύος ὑπηρετής. Faute peut-être d'avoir reconnu dans ce thêta élidé du vers 2 la particule coordinative τε, certain(e)s candidat(e)s n'ont pas su comprendre la construction de la proposition temporelle introduite par ὅτε, traduisant par exemple « *Il était un temps où la vie des hommes désordonnée et brutale était esclave de la force »².

v. 3-4 : La ressemblance de sonorité entre ἄθλον et ἐσθλός semble malheureusement intraduisible ; nombre de candidats, en revanche, ont pris soin de faire entendre en français, d'une façon ou d'une autre, l'écho créé par la répétition de οὔτε.

Proposition de traduction :

Il fut un temps où les hommes menaient une vie sans ordre,
bestiale et asservie à la force,
où nul prix n'existait pour les bons,
nulle punition non plus pour les méchants.

Section 2 :

5	Κάπειτά μοι δοκοῦσιν ἀνθρωποὶ νόμους
6	θέσθαι κολαστάς, ἵνα δίκη τύραννος ἦ
7	γένους βροτείου τήν θ' ὕβριν δούλην ἔχη·
8	ἐζημιούτο δ' εἴ τις ἐξαμαρτάνοι.

v. 5 : Certains candidats ont judicieusement rendu par des incises μοι δοκοῦσιν au vers 5, et μοι δοκεῖ au vers 11, de façon à alléger leur traduction : « Puis des hommes, ce me semble, ont établi des lois [...] ».

Fallait-il en l'occurrence traduire ἀνθρωποὶ par « des hommes » ou par « les hommes » ? On pouvait envisager l'une ou l'autre option. Si l'on adopte la première, l'établissement progressif de la loi au sein d'une humanité originellement chaotique apparaîtra comme la volonté d'une minorité : un groupe de législateurs tout d'abord (v. 5-8), relayés ensuite par un génial individu (v. 12-13).

v. 6-7 : Τε se rencontre fréquemment, surtout en poésie, pour relier deux propositions ; ici encore, une méconnaissance de la syntaxe de τε a parfois conduit au contre-sens, γένους βροτείου étant à tort compris comme le complément du nom ὕβριν (« *afin que la justice soit souveraine et tienne esclave la démesure du genre mortel »).

v. 7 : Étant donnée sa position, δούλην ne pouvait pas être épithète de ὕβριν (il aurait été enclavé dans ce cas) : on a là l'attribut du complément d'objet direct ὕβριν.

v. 7 : Le mot ὕβρις a été traduit diversement par les candidat(e)s (« démesure », « insolence », « outrage », « emportement », etc.). Il était judicieux en tout cas de garder le terme de « violence » pour la traduction du terme βία qui apparaissait quelques vers plus loin.

² Nous indiquons par l'astérisque initial les traductions fautives trouvées dans certaines copies.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

v. 8 : Dans la proposition conditionnelle introduite par εἰ, l'optatif ἔξαμαρτάνοι marque un fait répété dans le passé : « (on était châtié) si on commettait une faute ». Rappelons que la répétition dans le présent s'exprime par une subordonnée (conditionnelle, temporelle, ou relative) au subjonctif accompagné de ἄν, tandis que la principale reste au présent. Pour la répétition dans le passé, la subordonnée se met – comme ici – à l'optatif sans ἄν, tandis que la principale est à l'imparfait (le plus souvent sans ἄν).

Certaines copies ont traduit le vers 8 de la façon suivante : « *on était châtié si on pouvait commettre une faute » ; il semble y avoir eu confusion entre la répétition dans le passé et le potentiel, signe qu'il faut sans tarder revoir l'un et l'autre point.

Proposition de traduction :

Puis des hommes, ce me semble, établirent
des lois punitives afin que la justice régnât en souveraine
sur la race mortelle et réduisît la démesure en servitude ;
était châtié quiconque commettait une faute.

Section 3 :

9	Ἔπειτ' ἐπειδὴ τὰ μφανῆ μὲν οἱ νόμοι
10	ἀπειργον αὐτοὺς ἔργα μὴ πράσσειν βία,
11	λάθρα δ' ἔπρασσον, τηνικαῦτά μοι δοκεῖ
12	πρῶτον πυκνός τις καὶ σοφὸς γνώμην ἀνῆρ
13	θεῶν δέος θνητοῖσιν ἐξευρεῖν ὅπως
14	εἴη τι δεῖμα τοῖς κακοῖσι κἂν λάθρα
15	πράσσωσιν ἢ λέγωσιν ἢ φρονῶσί τι.

v. 9 : Au temps de l'ἀνομία (section 1) a succédé le temps des νόμοι (section 2, qui commence par la crase κάπειτα). Vient à présent un troisième temps, marqué d'emblée par le retour de l'adverbe temporel ἔπειτα : celui où les lois vont se voir intériorisées par les hommes grâce à l'invention d'un habile Machiavel avant l'heure.

v. 9 : La coronis indique que τὰ μφανῆ est une crase (τὰ ἐμφανῆ ἔργα, « les actions manifestes »).

v. 9-11 : τηνικαῦτα est en corrélation avec ἐπειδὴ (v. 9) : « comme..., alors... ». Le balancement μὲν (v. 9) / δέ (v. 11) ne laissait aucune ambiguïté sur l'extension de la proposition subordonnée introduite par ἐπειδὴ : nous n'entrons dans la proposition principale qu'avec τηνικαῦτα, et non avant, comme un trop grand nombre de candidats semble l'avoir pensé.

v. 10 : Les verbes d'empêchement (comme ici ἀπείργω, « j'empêche ») et de dénégation (comme ἀρνούμαι, « je nie ») se construisent en grec avec l'infinitif précédé d'un μή qui est, sauf exception, explétif : on ne le traduit pas ([...] ἀπείργον αὐτοὺς [...] μὴ πράσσειν βία : très littéralement, « [...] les empêchaient de faire [...] avec violence »).

v. 12 : On a ici, avec les adjectifs épithètes πυκνός et σοφός, un accusatif de relation, γνώμην, indiquant à quel point de vue l'homme est « avisé » et « sage ». Ce tour, très fréquent en grec, n'a pas toujours été reconnu, puisque certains ont pris γνώμην pour le complément d'objet direct de ἐξευρεῖν (« *un homme [...] découvrit le jugement des dieux, frayeur pour les mortels »).

v. 12-13 : Le verbe « inventer » était sans doute la meilleure façon de traduire l'infinitif et l'adverbe (πρῶτον [...] ἐξευρεῖν : littéralement, « trouver pour la première fois »). Le πρῶτος εὐρετής des dieux, leur « inventeur », reste ici dans l'anonymat (τις).



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

v. 13-14 : ὅπως εἶη τι δεῖμα τοῖς κακοῖσι κἄν λάθῃρα : l'optatif εἶη, dans la proposition finale introduite par ὅπως, vient se substituer au subjonctif (ῆ) : c'est ce qu'on appelle l'optatif oblique, très fréquent après les conjonctions de but ἵνα, ὅπως ou ὡς lorsque le verbe principal est à un temps secondaire (ici, ἐξευρεῖν). Le jury a pu remarquer dans certaines copies une confusion entre l'optatif oblique et l'optatif exprimant le potentiel (cf. traductions du type « *il pourrait y avoir un objet d'effroi pour les méchants »).

v. 14 : La forme κἄν (« même si ») se rencontre très fréquemment en grec et n'a généralement pas posé problème aux candidat(e)s. Là encore, la coronis permettait d'y reconnaître la crase de καί et ἄν (ἐάν). La conditionnelle au subjonctif introduite par κἄν exprime l'éventuel.

Proposition de traduction :

Comme ensuite les lois
les empêchaient de commettre des actes de violence ouverte,
mais qu'ils les commettaient en secret,
alors, ce me semble, un homme au jugement astucieux et sage
inventa pour les mortels la crainte des dieux de manière
à effrayer les méchants même dans
leurs actions, paroles ou pensées secrètes.

Section 4 :

16	Ἐντεῦθεν οὖν τὸ θεῖον εἰσηγήσατο,
17	ὡς ἔστι δαίμων ἀφθίτῳ θάλλων βίῳ
18	νόῳ τ' ἀκούων καὶ βλέπων, φρονῶν τε καὶ
19	προσέχων τε ταῦτα, καὶ φύσιν θεῖαν φορῶν,
20	ὃς πᾶν τὸ λεχθὲν ἐν βροτοῖς ἀκούσεται,
21	τὸ δρώμενον δὲ πᾶν ἰδεῖν δυνήσεται.
22	Ἐὰν δὲ σὺν σιγῇ τι βουλευῆς κακόν,
23	τοῦτ' οὐχὶ λήσει τοὺς θεοῦς· τὸ γὰρ φρονοῦν
24	αὐτοῖς ἔνεστι. [...]

v. 16-17 : ἔστι(v), généralement atone, s'accentue ἔστι(v) après les proclitiques εἰ, οὐκ et ὡς³.

Comme l'indiquait le dictionnaire, εἰσηγέομαι signifie « introduire » (une coutume, une proposition, etc.), mais aussi « instruire », « enseigner », « expliquer ». Introduit par le subordonnant ὡς, l'enseignement en question est présenté comme mensonger. On a avec τὸ θεῖον une *prolepse*, c'est-à-dire la projection du sujet de la proposition complétive en avant de cette proposition pour devenir complément d'objet direct du verbe principal.

v. 17-24 : Plusieurs indices invitaient le lecteur vigilant à reconnaître dans les vers 17 à 24 les propos du πυκνός τις καὶ σοφὸς γνώμην ἀνὴρ :

a) le mode indicatif et les temps du discours direct (rappelons que la langue grecque n'a pas de marques du discours indirect ; les temps qui y sont employés sont les mêmes que dans le discours direct, comme le montrent ici le présent ἔστι et les futurs ἀκούσεται et δυνήσεται) ;

b) l'irruption au v. 22 de la 2^e personne du singulier ;

c) la formule récapitulative τοῦσδε τοὺς λόγους λέγων au début de la phrase suivante.

Certain(e)s candidat(e)s ont eu la bonne idée d'introduire des guillemets. A défaut de faire ce choix, on était contraint de rendre la 2^e personne βουλευῆς par un « on » indéterminé.

³ Ainsi qu'après καί, μή, ἀλλ' et τοῦτ'.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

v. 19 : Le démonstratif ταῦτα fait-il référence aux agissements secrets dont il était question aux vers 14 et 15 ? Plus probablement, il renvoie de manière générale à ce qui a lieu ici-bas dans le monde des hommes. Comme le rappelait le dictionnaire, le démonstratif οὗτος marque souvent une idée de lieu au sens du français « ici », « là »⁴. De nombreux candidats et candidates ont à raison senti le besoin de renforcer légèrement ce ταῦτα dans leur traduction : « tout cela », « toutes choses », « les choses de ce monde », « tout ce qui se passe ». L'individu qui s'exprime dans cet extrait attribué à Critias par Sextus (cf. μοι δοκοῦσιν au v. 5, μοι δοκεῖ au v. 11) était vraisemblablement un personnage de drame satyrique ou de tragédie : derrière le démonstratif ταῦτα, on peut imaginer l'acteur montrant d'un geste large le monde qui l'entoure.

v. 18 et 23 : Notre texte est marqué par la récurrence de certains termes, parmi lesquels figurait le verbe φρονέω (φρονῶσί v. 15; φρονῶν v. 18 ; τὸ φρονοῦν v. 23). Nous invitons les futur(e)s candidat(e)s à veiller, dans la mesure où cela se justifie, à harmoniser leur traduction pour qu'elle rende au mieux les réseaux lexicaux de l'original grec.

Proposition de traduction :

Voilà donc ce qui lui fit enseigner que « la divinité est un démon jouissant d'une vie impérissable qui entend et voit par l'intellect, applique sa pensée et son attention à tout ce qui se passe, se trouve doué d'une nature divine, et qui écouterait tout ce qui se dit chez les mortels, et pourra voir tout ce qui s'y fait. Si tu ourdis en silence quelque méfait, cela n'échappera pas aux dieux, car la faculté de penser est en eux. » [...]

Section 5 :

24	[...] Τούσδε τοὺς λόγους λέγων
25	διδαγμάτων κέρδιστον εἰσηγήσατο,
26	ψευδεῖ καλύψας τὴν ἀλήθειαν λόγῳ.

v. 24 : La plupart du temps, le démonstratif ὅδε annonce ce qui suit, tandis qu'οὗτος rappelle ce qui précède (par. ex. Hérodote, 6, 53 : ταῦτα μὲν Λακεδαιμόνιοι λέγουσι, τάδε δὲ ἐγὼ γράφω, « Voilà ce que disent les Lacédémoniens, mais voici mon récit »). Si telle est la règle générale, on constate cependant un autre emploi de ὅδε dans lequel il peut, quand il n'est pas cataphorique, renvoyer déictiquement au discours qu'est en train de prononcer le locuteur. Ici, le segment τούσδε τοὺς λόγους renvoie clairement au discours à peine rapporté (v. 17-24), et non pas à l'affirmation dont il est question aux vers 27-28⁵.

v. 25-26 : Ces deux vers ont occasionné des contre-sens qu'une honnête connaissance de la morphologie aurait permis d'éviter :

a) Le sujet de εἰσηγήσατο n'est pas exprimé mais il ne saurait être, comme l'ont cru certains, le groupe τὸ θεῖον du vers 16 : comment, en effet, les participes apposés au sujet (λέγων et καλύψας) pourraient-ils dans ce cas être au masculin ?

b) L'accentuation a toute son importance en grec : καλύψας ne saurait être pris pour un indicatif aoriste de 2^e personne sans augment (« tu as caché » se dirait en grec (ἐ)κάλυψας) ; l'accent de καλύψας montre qu'il s'agit

⁴ Xén., *Anabase*, 3, 5, 9 : πολλὰ ὄρω ταῦτα πρόβατα, « je vois là beaucoup de moutons ».

⁵ Cette dernière hypothèse, adoptée par certain(e)s candidat(e)s, n'est pas tenable en raison de la position du segment en début de phrase, d'une part, et de la particule δέ présente au début du vers 27.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

du participe aoriste. Rappelons que, le α final étant long au participe aoriste sigmatique nominatif masculin singulier⁶, l'accent ne peut pas remonter en raison de la loi de limitation, alors que l'accent remonte dans l'indicatif ἐκάλυψας parce que le α final est bref.

c) Nous rappelons aux candidat(e)s qui ont pris ψευδεῖ pour la 3^e personne du verbe ψεύδω, « je trompe », qu'une forme en -ει n'est pas nécessairement verbale, et qu'il faut revoir en urgence à la fois l'accentuation des formes verbales et la déclinaison des adjectifs de deuxième classe comme ἀληθής. Ce besoin avait déjà été mis en lumière par l'analyse et la traduction de l'adjectif ἐμφανῆ (section 3), fautives dans un bon nombre de copies.

v. 25 : κέρδιστος peut avoir deux sens, « le plus avantageux » et « le plus rusé », qui convenaient ici l'un et l'autre. Nous choisissons ci-dessous la première option, tandis que R. G. Bury, le traducteur de Sextus Empiricus dans la collection Loeb, opte pour la seconde (« So, speaking words like these, / Most cunning doctrine did he introduce, / The truth concealing under speech untrue »).

v. 26 : Le travail de manipulation du πυκνὸς καὶ σοφὸς ἀνὴρ se lit dans l'agencement même des mots, avec cette disjonction de l'épithète et du nom (ψευδεῖ ... λόγῳ) qui, aux deux extrémités du vers, se trouvent en quelque sorte enrober la « vérité » de l'inexistence des dieux.

Proposition de traduction :

[...] Parlant de cette manière,
il introduisit l'enseignement le plus avantageux,
dissimulant la vérité sous un discours mensonger.

Section 6 :

27	Ναίειν δ' ἔφασκε τοὺς θεοὺς ἐνταῦθ' ἵνα
28	μάλιστ' ἂν ἐξέπληξεν ἀνθρώπους λέγων,
29	ὄθεν περ ἔγνω τοὺς φόβους ὄντας βροτοῖς
30	καὶ τὰς ὀνήσεις τῷ ταλαιπώρῳ βίῳ,
31	ἐκ τῆς ὑπερθε περιφορᾶς, ἴν' ἀστραπαῖς
32	κατεῖδεν οὔσας, δεινὰ δὲ κτυπήματα
33	βροντῆς, τό τ' ἀστερωπὸν οὐρανοῦ δέμας,
34	χρόνου καλὸν ποίκιλμα, τέκτονος σοφοῦ,
35	ὄθεν τε λαμπρὸς ἀστέρος στείχει μύδρος,
36	ὃ θ' ὑγρὸς εἰς γῆν ὄμβρος ἐκπορεύεται.

v. 27-28 : Les candidat(e)s qui ont bien analysé et traduit la proposition introduite par ἵνα ont sûrement été attentifs aux trois indices qui, d'emblée, laissaient voir que nous n'avions pas là une finale comme aux vers 6-7 :

- d'abord, l'adverbe de lieu ἐνταῦθα, « là » ;
- ensuite, le mode indicatif (ἐξέπληξεν)⁷ ;
- enfin, la présence de la particule ἂν, qui ne se trouve jamais dans une finale introduite par ἵνα.

⁶ Du fait d'un allongement compensatoire (*-σα-ντ-ς > -σᾶς).

⁷ Alors même que nous ne sommes pas du tout dans un contexte d'irréel (dans ce cas, une proposition finale peut en effet se mettre par attraction à l'indicatif aoriste).



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

C'est bien une relative de lieu que nous avons là⁸ : très littéralement, « Il affirmait que les dieux habitaient là où il pouvait le mieux frapper les hommes par son discours ». On pouvait rendre le potentiel dans le passé (ἄν ἐξέπληξεν) de deux façons : « là où il pouvait frapper » ou « là où il pourrait frapper » (ou équivalents).

v. 29-30 (ὄθεν περ [...] τάλαιπῶρω βίῳ) **et 31-33** (ἴν' ἀστραπαῖς [...] δέμας) :

Sans surprise après des verbes de perception par l'esprit (γινώσκειν, v. 29) et par les sens (καθορᾶν, v. 32), nous trouvons des participes (ὄντας / οὔσας), accordés en l'occurrence au premier des compléments d'objet direct (τοὺς φόβους, premier complément de ἔγνω / ἀστραπαῖς, premier complément de κατειῶεν).

v. 30 (τῷ τάλαιπῶρω βίῳ) : Rappelons que l'article grec suffit souvent à exprimer la possession : le contexte permettait de comprendre qu'il s'agissait de la « misérable vie » des mortels (βροτοῖς, v. 29) et il fallait rendre l'article défini grec par un adjectif possessif.

v. 34 : L'absence d'article, et surtout l'absence de toute coordination, a permis à la majorité des candidat(e)s de reconnaître dans χρόνου καλὸν ποίκιλμα une apposition à τὸ ἀστερωπὸν οὐρανοῦ δέμας, plutôt qu'un quatrième et dernier complément d'objet direct de κατειῶεν. L'usage des tirets était bienvenu pour encadrer la double apposition du vers 34 (τέκτονος σοφοῦ est apposé à χρόνου, qui se trouve du même coup personnifié, tandis que χρόνου καλὸν ποίκιλμα est apposé à [...] δέμας).

v. 35-36 : Après avoir souligné, dans la section précédente, l'importance de bien maîtriser l'accentuation des formes verbales, nous voudrions inviter les futur(e)s candidat(e)s à réviser les règles d'accentuation des mots suivis d'un enclitique : cela vous permettra d'éviter entre autres l'erreur, constatée dans certaines copies, qui consistait à voir un relatif dans le premier mot du v. 36. En réalité il ne s'agit pas du pronom relatif neutre ὃ, mais de l'article défini masculin (le proclitique ὁ) qui, ici, se voit coiffé d'un accent d'enclise parce qu'il est suivi de l'enclitique τε.

Proposition de traduction :

Les dieux, affirmait-il, habitaient là où
il pouvait le mieux frapper les hommes,
là même d'où il savait que les peurs viennent aux mortels,
et ce qui soulage leur pénible vie :
de la voûte d'en haut, où il voyait
les éclairs, les terribles roulements
du tonnerre, le corps étoilé du ciel
– belle broderie du Temps, ce sage artisan –,
d'où s'avance la brillante masse incandescente de l'astre
et d'où la pluie s'achemine vers la terre pour l'abreuver.

Section 7 :

37	Τοίους πέριξ ἔστησεν ἀνθρώποις φόβου
38	στοίχους, καλῶς τε τῷ λόγῳ κατώκισεν
39	τὸν δαίμον' οἰκεῖν ἐν πρέποντι χωρίῳ,
40	τὴν ἀνομίαν τε τοῖς νόμοις κατέσθεσεν.

v. 37 : le datif ἀνθρώποις dépend de la préposition πέριξ (« (il dressa) autour des hommes etc. »).

⁸ Voici, dans le récit hérodotéen de la bataille de Platées, un autre exemple de relative de lieu au passé : εἶχον ἀτρέμας σφέας αὐτοῦς ἵνα ἐτάχθησαν, « ils se tenaient sans bouger là où ils avaient été postés » (9, 54).



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

v. 38 (στοίχους) : Un bon nombre de candidats, sans doute pressés par le temps, ont traduit στοιχοι (« rangs », « rangées », « clôtures ») par « éléments », du fait sans doute d'une confusion avec le substantif στοιχεῖα, qui tire son origine de στοιχοι.

v. 38 (καλῶς) : L'adverbe ne renvoie pas ici à une idée de beauté ou d'honnêteté ; certains l'ont habilement traduit par une tournure verbale comme « il eut raison de *etc.* ».

v. 39 :

a) οἰκεῖν est un infinitif de but.

b) Il valait mieux se garder de traduire πρέποντι par des expressions laissant à penser que la divinité existe véritablement (du type « digne d'elle », « qui lui puisse seoir », etc.)

v. 40 : Le jury a valorisé les traductions qui, dans ce dernier vers, faisaient entendre la parenté ἀνομίαν / νόμοις⁹ (ce qui supposait de ne pas rendre ἀνομία par « anarchie », « désordre », etc.)

Proposition de traduction :

D'un tel carcan de peur il circonvit les hommes,
et, par le discours, installa avec raison
le démon à demeure dans un séjour approprié,
et il éteignit par les lois l'absence de lois.

Pour les besoins de la correction et par souci de clarté, nous avons volontairement opté ci-dessus pour une traduction assez littérale. Voici en guise de contrepoint une traduction plus élégante, en alexandrins non rimés, proposée par la collection de la Pléiade.

Traduction de Jean-Louis Poirier¹⁰ :

*En ce temps-là jadis, l'homme traînait sa vie
Sans ordre, bestiale et soumise à la force,
Et jamais aucun prix ne revenait aux bons,
Ni jamais aux méchants aucune punition.
Plus tard les hommes, je le crois, ont pour punir
Institué des lois, pour que régnât le droit,
Et que pareillement, également pour tous¹¹,
La démesure soit maintenue asservie.
Alors on put châtier ceux qui avaient fauté.
Mais, puisque par les lois ils étaient empêchés
Par la force, au grand jour, d'accomplir leurs forfaits,
Mais qu'ils les commettaient à l'abri de la nuit,
Alors, je le crois, pour la première fois,
Un homme à la pensée astucieuse et sage
Inventa la crainte des dieux pour les mortels,
Afin que les méchants ne cessassent de craindre
D'avoir compte à rendre de ce qu'ils auraient fait,*

⁹ Comme le fait la traduction anglaise de R. G. Bury: [...] *And thus extinguished lawlessness by laws.*

¹⁰ *Les Présocratiques*, J.-P. Dumont (dir.), Paris, Gallimard, La Pléiade, 1988, p. 1145-1146.

¹¹ Le texte traduit par J.-L. Poirier diffère ici du nôtre : ὁμῶς ἀπάντων (Diels), au lieu de γένους βροτείου (Grotius).



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Dit, ou encor pensé, même dans le secret.
Aussi introduit-il la pensée du divin.
« C'était, leur disait-il, comme un démon vivant
D'une vie éternelle. Son intellect entend
Et voit tout en tout lieu. Il dirige les choses
De par sa volonté. Sa nature est divine,
Par elle il entendra toute parole d'homme,
Et par elle il verra tout ce qui se commet.
Et si dans le secret encore tu médites
Quelque mauvaise action, cela n'échappe point
Aux dieux, car c'est en eux qu'est logée la pensée. »
Et c'est par ces discours qu'il donna son crédit
À cet enseignement paré du plus grand charme.
Quant à la vérité, ainsi enveloppée,
Elle se réduisait à un discours menteur.
Il racontait ainsi que les dieux habitaient
Un céleste séjour qui par tous ses aspects
Ne pouvait qu'effrayer les malheureux mortels.
Car il savait fort bien d'où vient pour les humains
La crainte, et ce qui peut secourir le malheur.
<Maux et biens> provenaient de la céleste sphère,
De cette voûte immense où brillent les éclairs,
Où éclatent les bruits effrayants du tonnerre ;
Mais où se trouve aussi la figure étoilée
De la voûte céleste, et la fresque sublime,
Le chef-d'œuvre du Temps, architecte savant,
Où l'astre de lumière, incandescent, s'avance,
Et d'où tombent les pluies sur la terre assoiffée.
Voilà les craintes dont il entoura les hommes,
Par lesquelles il sut, par l'art de la parole,
Fonder au mieux l'idée de la Divinité,
Dans le séjour voulu ; et ainsi abolir
Avec les lois le temps de l'illégalité.*

Nous aimerions terminer ce rapport par un mot d'encouragement aux futurs candidats et candidates. Nous avons eu le plaisir de trouver, dans cette session 2023, de nombreuses copies attestant d'un vrai sens de la langue et d'une remarquable maîtrise du grec ; pour parvenir à ce niveau d'excellence, nous vous invitons à lire chaque jour un court texte grec, à faire les révisions grammaticales conseillées dans ce rapport et dans ceux qui l'ont précédé, et à pénétrer toujours plus avant dans le vocabulaire grec¹².

¹² Nous recommandons en particulier J. Bertrand, *Vocabulaire grec du mot à la pensée. L'abrégé*, et Ph. Guisard & Chr. Laizé, *Lexique nouveau de la langue grecque*, chez Ellipses ; F. Martin, *Les mots grecs groupés par familles étymologiques*, chez Hachette ; V. Fontoynt, *Vocabulaire grec commenté et sur textes*, chez Picard.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE DISSERTATION FRANÇAISE établi par Laurence CICLAIRE

Les remarques méthodologiques contenues dans le présent rapport s'inscrivent dans la continuité des sessions précédentes : on en relira donc avec grand profit les conseils et préconisations. Tous les rapports rappellent que la dissertation est un exercice littéraire qui exige une connaissance intime de l'œuvre, une appréhension précise et critique de la citation, une démonstration rigoureuse et une langue fluide, sinon élégante.

Le sujet de dissertation française de la session 2023 portait sur *La Religieuse* de Diderot¹³. Son intitulé exact était le suivant :

À la lumière de votre lecture personnelle de l'œuvre, vous analyserez et discuterez cette citation à propos de *La Religieuse* : « Diderot a composé un roman de la féminité, il se laisse fasciner par un monde qui exclut les hommes, sans pouvoir admettre que le plaisir lesbien se suffise à lui-même. Il suggère les attermoissements du désir, les incertitudes et les flous de la conscience. Une analogie s'établit entre séduction des corps, séduction des récits et des images, séduction de la religion, et la force du roman est de lier la présence la plus pathétique du corps et l'analyse la plus critique de l'illusion. » (Michel Delon, « Notice » sur *La Religieuse* in Diderot, Contes et romans, NRF Gallimard, coll la Pléiade, 2004, p. 988)

La Religieuse est une œuvre parue sous forme imprimée douze ans après la mort de l'auteur, issue d'une mystification littéraire fomentée par Diderot et ses amis en 1760 aux dépens du marquis de Croismare, reprise et profondément transformée par l'auteur vingt ans plus tard. Cette ultime version, correspondant au projet éditorial de Diderot, est un texte composite. Il est le produit d'un long processus d'ajouts et de réécritures : le roman-mémoires de Suzanne Simonin est suivi d'une « préface », évoquant la mystification dont a été victime le marquis de Croismare de la part de ses amis. Cette « Préface » est elle-même la réécriture d'une première version, rédigée par Grimm en 1770 ; elle comprend aussi la fausse correspondance, plus ou moins retravaillée, adressée réellement au marquis¹⁴ et se conclut avec ironie par une « Question aux gens de lettres ». *La Religieuse* de Diderot est donc une œuvre hybride ; certains candidats ont hélas négligé la « Préface » pour ne retenir que le récit de Suzanne Simonin, ce qui a bien évidemment limité et appauvri, sinon égaré, la portée et l'intérêt de leur analyse.

Lire *La Religieuse* : la « gaze » de la postérité

Du roman-mémoires de la religieuse, la postérité a essentiellement retenu la représentation scandaleuse de la religion, particulièrement de l'institution conventuelle, à travers la figure de Suzanne Simonin, qui refuse désespérément le cloître. Le titre de l'œuvre, dans sa simplicité, identifie le personnage à un statut, autorise une forme de modélisation, bref est susceptible de réduire Suzanne à un personnage à thèse. Diderot dans la « Préface » évoque le roman comme la « plus cruelle satire qu'on eût jamais faite des cloîtres »¹⁵. Le

¹³ Denis Diderot, *La Religieuse*, édition de Florence Lotterie, GF-Flammarion (n° 1394), 2009. Edition de référence.

¹⁴ Cf. Edition de référence, « Présentation », p. II et III.

¹⁵ Cf. Edition de référence, p. 198.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

scandale provoqué par l'adaptation cinématographique¹⁶ du roman par J. Rivette en 1965 ainsi que les efforts réitérés d'une censure institutionnelle à l'égard de ce film semblent accuser la portée sulfureuse de l'histoire de Suzanne Simonin, considérée comme le procès de la religion catholique, particulièrement des congrégations féminines. *La Religieuse* de J. Rivette est rebaptisée *Suzanne Simonin, la Religieuse de Diderot*, pour que le film puisse être autorisé progressivement à tous les publics en 2018. Autrement dit, on rend l'héroïne à la responsabilité de son auteur, de manière à lui faire endosser un discours perçu comme critique à l'égard de l'institution religieuse. Une lecture quelque peu paresseuse du roman pourrait ainsi se satisfaire d'une approche certes pertinente mais monodique : l'œuvre est un brûlot provocateur qui s'attaque à la religion catholique et ses institutions.

On a pu lire dans certaines copies que ce roman constitue une « critique de la religion », et même une « critique de la société », au prétexte que Diderot est un « philosophe du Siècle des Lumières ». Si l'on s'en tient là, il s'agit d'une interprétation qui peut s'avérer particulièrement réductrice. Pour éviter cet écueil, outre une lecture attentive du texte, il convenait alors d'examiner, *a minima*, la posture critique et philosophique de Diderot, qui constitue un éclairage essentiel. Dans cette « cruelle satire », Diderot n'attaque pas frontalement la religion ou la foi. Suzanne Simonin va conserver la foi jusqu'au bout. C'est bien l'institution religieuse – ici le couvent – qui est visée, parce que philosophiquement incompatible avec les « lois naturelles », définies par l'auteur dans *L'Encyclopédie* (« Les lois naturelles ne dépendent point d'une institution arbitraire¹⁷ »), « lois naturelles » dont le second principe est « l'amour de soi-même » ; ce qui meut Suzanne qui n'a « jamais eu l'esprit du cloître » (p.193), c'est l'aspiration à la liberté. Elle veut sortir du couvent, où elle craint « de passer toute sa vie à se frapper la tête contre les barreaux de la prison » (p. 108), quel que soit celui qui l'accueille : « Je ne recouvrais pas ma liberté, mais changeais de prison » (p. 120). Les supérieures se succèdent dans le roman (madame de Moni, Sainte Christine, madame ***), mais sous des incarnations diverses, on retrouve un même arbitraire : les mères supérieures imposent les « opinions » (p. 50), les règles de fonctionnement (cf. l'introduction de la discipline et du cilice par Sœur Sainte Christine et l'interdiction de disposer de l'Ancien et du Nouveau Testament, p. 51), et se choisissent des « favorites » (p. 51).

Il s'agissait ainsi de ne pas se tromper de révolte ou de perspective critique, ni de réduire le texte de Diderot à un « apologue », mais de revenir à une lecture précise et informée, largement éclairée par la préface de l'édition au programme.

La proposition de Michel Delon, pour une autre lecture

À rebours d'une approche convenue, le commentaire de M. Delon, dans lequel le terme « religion » semble apparaître furtivement, nous invite à un exercice de liberté. Dans les lignes qui concluent la notice de *La Religieuse* figurant dans l'édition de la Pléiade (2004), le critique n'évoque pas les motifs de scandale qui ont tant agité la postérité et recouvert l'œuvre du glacis d'une exégèse ressassée. M. Delon nous invite à redécouvrir le roman, à rafraîchir notre lecture.

Dans l'expression « roman de la féminité », la Femme s'est substituée à la Religieuse. Avant d'être une histoire de moniales, c'est, au travers du cas de Suzanne, l'histoire de femmes, de « jeunes créatures toutes

¹⁶ *La Religieuse*, film de Jacques Rivette, 1965, film censuré dès sa sortie et interdit ensuite aux moins de 18 ans jusqu'en 1988, interdiction aux moins de 16 ans, puis « Tous publics » en 2018, cf. https://www.cnc.fr/cinema/actualites/la-religieuse--histoire-de-la-censure-du-film_872363, consulté en juin 2023.

¹⁷ Diderot, *Encyclopédie*, article « Naturelle, loi ».

© <https://www.devenirenseignant.gouv.fr>



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

vivantes », enfermées dans un sépulcre et condamnées à la folie par l'arbitraire d'une institution. Comme l'a suggéré un ou une candidat(e) dans une excellente copie : « *La Religieuse* constituerait bien un roman de la féminité, c'est-à-dire, au gré des aventures d'une voix féminine, un roman centré sur un monde de femmes, régi par des lois qui 'heurtent la pente générale de la nature', saturé par la présence obsédante des corps et des désirs féminins mais aussi par la représentation des principaux dangers psychiques et spirituels, de cet enfermement claustral : l'aliénation et la folie ». Le récit à la première personne, dans lequel Suzanne Simonin raconte la lutte obstinée menée pour sa libération¹⁸, peut aussi être lu comme l'émergence d'un sujet, d'abord soumis à la volonté d'autrui (les parents, les supérieures...), mais qui va tenter de prendre en main sa destinée, quitte à en payer le prix.

Ces « mémoires » sont adressés au marquis de Croismare, c'est explicitement un argumentaire en bonne et due forme pour convaincre le marquis de venir en aide à Suzanne. L'affirmation de soi, le « qui je suis¹⁹ » dont le texte voudrait témoigner, s'inscrit dans un récit raisonné et pathétique des vices d'autrui et des vicissitudes subies par l'héroïne. La citation de M. Delon, qui pointe « les incertitudes et les flous de la conscience » de la narratrice, nous invite cependant à ne pas nous contenter de cette direction d'intention, proclamée dès l'orée du roman. On ne saurait réduire non plus, comme l'ont fait certains candidats, ces « incertitudes et [c]es flous de la conscience » aux incohérences narratives pointées çà et là. Il s'agit bien d'un geste auctorial : « [Diderot] suggère ». Le choix de ce verbe a pour mérite de nuancer la posture de l'auteur, et surtout d'inviter l'exégète à complexifier l'approche littéraire du texte.

Comme l'ont noté nombre de candidats, le « corps », terme répété deux fois dans la citation, pourrait être un des *lieux* du roman. Par-delà le corps de l'héroïne, si l'on suit l'analyse de M. Foucault cité par F. Lotterie, le couvent est une fabrique de « corps dociles » (p. XLIII). Le corps est en effet une thématique récurrente sous la plume de la narratrice : ses douleurs et blessures, ses désirs et plaisirs, mais aussi son hygiène, dans un registre souvent réaliste²⁰. Si madame de Moni « voulait [que les religieuses] eussent un corps sain et un esprit serein » (p. 51), les autres supérieures n'ont de cesse d'instrumentaliser le corps de Suzanne à des fins de persécution ou de jouissance. Dans la perspective matérialiste qui nourrit la réflexion philosophique de Diderot²¹, la question du corps, à laquelle s'articule celle des perceptions et des sensations, est cruciale et modèle notre rapport à nous-même, au monde, à la connaissance et à la morale²². Suzanne se dit « physiquement aliénée », l'aliénation du sujet cloîtré est donc d'abord celle de son corps. La narratrice en fournit une illustration éclatante : sa liberté de penser reste intacte jusqu'au bout, même si la discordance entre le corps et l'esprit lui fait parfois frôler la folie et que le roman évoque des moments de « flou », quand l'héroïne se met comme en retrait de sa propre conscience (cf. par exemple « cette matinée qui a été nulle dans [s]a vie » p. 46).

Le corps féminin dans l'univers de *La Religieuse* est donc soumis à l'exercice illimité du pouvoir d'autrui : ceci paraît communément admis par l'ensemble des autorités (le père, la mère, les supérieures, les autorités religieuses...). La souffrance des corps pourrait même participer de la condition religieuse, ou de certaines de ses pratiques : le roman ouvre cette perspective quand la supérieure Sainte Christine restaure l'usage de la

¹⁸ « la demande [de Suzanne] de sortir du cloître pour disposer d'elle comme elle le jugerait à propos » (p. 70)

¹⁹ Edition de référence, p. 11.

²⁰ Edition de référence, p. 81.

²¹ Article « Sensations », *L'Encyclopédie*, 1751 : « Nos *sensations* nous donnent une certitude évidente de quelque chose de plus, que d'une simple perception intime : & ce plus est une modification, laquelle, outre une particulière vivacité de sentiment, nous exprime l'idée d'un être qui existe actuellement hors de nous, & que nous appelons corps ».

²² Cf aussi Diderot, *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient*, publication anonyme en juin 1749



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

discipline à Longchamp. Les souffrances infligées au corps de Suzanne sont destinées à remettre en ordre son esprit, c'est une correction face à la déviance qu'elle incarne. Toutes les autorités participent de cette mise au pas, y compris les autorités masculines. Ainsi le monde du couvent n'exclut pas les hommes, comme l'ont souligné à juste titre de nombreuses copies, ils sont là, certes « dehors », ils ont le droit de franchir la clôture, ils regardent, ils « autopsient »²³ le corps des religieuses, voire leur âme dans l'exercice de la confession.

Le cas d'un homme, le marquis de Croismare, est à examiner plus longuement. Il est le destinataire à la fois fictif et réel du récit de la religieuse, il n'a accès au corps de celle-ci qu'au travers de la voix de Suzanne. Son appartenance au genre masculin (donc susceptible d'être séduit par un corps féminin) est soulignée ostensiblement par la narratrice, et particulièrement à la fin du récit. On lui donne à voir le corps séduisant ou séducteur de Suzanne, d'un couvent l'autre, objet (voire sujet) de désirs et d'une jouissance homo-érotique (cf. la « distraction²⁴ » de la supérieure d'Arpajon), dans un récit qui emprunte parfois la « gaze » libertine. Jusqu'où peut-on suivre M. Delon lorsqu'il déclare que Diderot n'admettrait pas « que le plaisir lesbien se suffise à lui-même » ? Madame*** tombe malade et meurt littéralement de son désir pour Suzanne. Son « dérèglement » et ses pratiques sont condamnés dans l'économie morale du roman par Suzanne et les autorités ecclésiastiques. Il est cependant difficile d'identifier dans la condamnation intra-diégétique de la monomanie érotique un réquisitoire de Diderot à l'encontre de telle ou telle pratique sexuelle, ici un « lesbianisme » qui serait pensé comme une exclusion du masculin. Le dérèglement du couvent d'Arpajon mené par un principe de plaisir effréné répond en miroir à la spirale disciplinaire de celui de Longchamp sous la férule de la mère Sainte Christine. Les copies qui ont abordé la question ont suivi, avec sagesse, l'analyse de F. Lotterie²⁵. Le corps de Suzanne, voilé et dévoilé, martyr et objet de désir, propose un ensemble de signes à déchiffrer tout en plaçant le lecteur dans une forme de voyeurisme qu'il convient d'interroger.

La répétition du terme « séduction » à trois reprises a bien évidemment attiré l'attention des candidats et méritait qu'on le définisse. M. Delon le développe par un parallélisme syntaxique entre les « corps », les « récits et les images », et enfin la « religion ». Cette « analogie », apparemment disparate, n'a pas toujours été analysée dans les copies. Le terme de « séduction », aujourd'hui affadi, implique une modification de trajectoire, un détournement, une manipulation pour faire venir à soi (*seductum, seducere*), quel que soit son contexte d'usage. La séduction est une affaire sérieuse dans un contexte catholique : la figure du Diable y est l'incarnation du séducteur qui détourne le croyant et l'éloigne de Dieu. On voit quelques traces du « mauvais esprit » dans le roman²⁶. À Longchamp, la présence de Suzanne effraie les religieuses, la venue du vicaire pourrait correspondre à son désenvoûtement, puisqu'on lui demande de renoncer « à Satan et ses pompes ». Cependant, le démon et ses avatars n'intéressent pas Diderot dans le roman, ni Suzanne. Sous la direction spirituelle de la mère Sainte Christine, la fabrication du démon est la stratégie retenue pour briser définitivement la jeune femme. Diderot opère alors un renversement de perspective : le diable est un fantoche destiné à effrayer les « têtes folles » du couvent, un accessoire manipulé par la supérieure et ses « satellites ». Autrement dit, « Il » n'existe pas.

La séduction dans le récit est bien celle de la religion, dont l'auteur déconstruit les stratégies à l'œuvre, couvent après couvent. Le noviciat est un « cours de séduction²⁷ » (p. 18), dont la narratrice souligne explicitement la

²³ Cf. l'ordre du vicaire, p.93 : « Qu'on lui lève son voile ».

²⁴ Edition de référence, p. 157.

²⁵ « Présentation », p XLIII ; cf aussi p. XXVIII. F. Lotterie oppose un « ordre clandestin d'une érotique strictement féminine » à la « domination masculine réglant les conditions de l'infâmie ».

²⁶ « suggestions du mauvais esprit », « obsédée du démon », « Satan et ses œuvres ».

²⁷ Edition de référence, p. 18.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

dimension économique (« un millier d'écus qu'il en revient à leur maison » p. 19). Le roman démontre toutefois que la « séduction » religieuse n'est pas toujours une partie de plaisir, comme elle semble l'être sous l'autorité de madame ***, à Arpajon. Elle s'incarne aussi dans une violence institutionnelle et structurelle pour détourner du « monde » les religieuses rebelles, et les ramener dans le giron de la communauté. La séduction, quels qu'en soient les atours, est donc une affaire sérieuse au couvent, puisqu'elle conduit, voire contraint à se détourner de soi et à consentir à sa propre aliénation.

Cependant, si l'on examine le premier terme de l'analogie, la « séduction des corps », on constate que la stratégie de séduction est aussi reprise à son compte par la narratrice à l'égard de son destinataire : quand les religieuses ne sont pas à occupées à persécuter Suzanne, elles ne se lassent pas d'admirer et de célébrer sa beauté, magnifiée par l'habit ; considération quelque peu surprenante, au regard de la vocation spirituelle des couvents. La complaisance de Suzanne Simonin (qui se « montre beaucoup plus aimable » qu'elle ne l'est²⁸) à l'égard des compliments relève d'une forme de duplicité qu'il convient d'analyser. S'adresse-t-elle à la « bienfaisance » de son interlocuteur, ou à son « vice » ? C'est ainsi que le roman peut lorgner du côté d'une production libertine (et conventuelle), très florissante à l'époque, en tout cas en emprunter les codes, particulièrement pendant le séjour à Arpajon.

La troisième expression de l'analogie « séduction des récits et des images » attire l'attention du lecteur sur la puissance séductrice des arts, art rhétorique et art visuel, sur lesquels Diderot – auteur des *Salons*, et de *l'Eloge de Richardson* – a longuement écrit. « Récits et images » sont des termes génériques aux contours relativement flous. Le pluriel de « récits » doit interroger. Sont imbriqués dans l'expression de M. Delon deux niveaux, celui de la narratrice qui cherche à séduire Croismare par son récit, et le récit de la mystification tel qu'il est développé dans la « Préface ». La catégorie générique des « images » est aussi relativement large et peut être entendue à la fois sur les deux plans, intra-diégétique et narratif : images pieuses (portrait de madame de Moni), tableaux et *ekphrasis*, autoportraits de Suzanne jetés en pâture au marquis. Le récit de Suzanne Simonin est ponctué de « tableaux vivants » qui donnent à « voir » le couvent, en s'adressant à la sensibilité du lecteur²⁹.

Enfin, la citation de Michel Delon nous propose une curieuse lecture, ou bien une lecture curieuse, de la posture de l'écrivain : celle d'un Diderot reconnu comme auteur (« a composé ») mais montré aussi sous l'emprise (« fasciné ») de sa création voire de sa « créature ». Cette posture ambiguë, celle d'un auteur entre maîtrise et fascination, permet d'identifier une tension que l'on retrouvera du côté de la réception, en fin de citation. M. Delon attribue en effet la « force du roman » (son pouvoir de conviction, son pouvoir de séduction et de fascination) à l'articulation entre « la présence la plus pathétique du corps » (celle du corps martyrisé de Suzanne) et « l'analyse la plus critique de l'illusion ». Le terme d'« illusion » était bien évidemment à commenter et à mettre en rapport avec la « séduction », ce d'autant plus que ce mot clôt la dernière partie de la « Préface »³⁰, intitulée « QUESTION AUX GENS DE LETTRES ». L'effet de séduction peut s'appuyer en effet sur l'illusion, sur la mystification, voire sur le mensonge, et pourrait constituer un des enjeux du roman, comme on a pu lire dans une copie : « *La Religieuse* n'est-elle donc pas plutôt le roman d'une illusion ? ».

Ainsi, dans la conclusion de la notice de l'édition de *La Pléiade*, M. Delon place au cœur du dispositif diderotien la question du corps, corps féminin et corps du texte, sous le prisme des processus de séduction. La dernière phrase de la citation suggère une mise en tension : une tension entre l'emprise de la fiction (illusion fictionnelle, séduction romanesque, réception pathétique ou libertine...) et la mise à distance de l'illusion romanesque.

²⁸ Edition de référence, p. 194.

²⁹ Cf. « Dossier », édition de référence, p. 259.

³⁰ « produire l'illusion ? », édition de référence, p. 223.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plus généralement, cette tension est au cœur de la réflexion esthétique de Diderot, qu'elle travaille l'écriture de certains de ses romans (*Jacques le fataliste* par exemple) ou qu'elle soit développée dans ses écrits théoriques (*Eloge de Richardson, De la poésie dramatique, Essais sur la peinture...*). Il s'agit quasiment d'une « double postulation ». L'immersion fictionnelle est au cœur de la posture du romancier et de son *ethos* d'écrivain : dans la « Préface », Diderot met en scène son émotion pendant l'écriture³¹ des mémoires de Suzanne, mais, au même endroit, dissout la supercherie en ouvrant la salle des machines, il y raconte la genèse du roman et commente la question de l'illusion romanesque³². Cette « Préface » nous invite ainsi à relire, dans une perspective critique, les mémoires de Suzanne.

La Religieuse nous interroge ainsi sur les ressorts de la séduction et de l'illusion romanesque, sur le fonctionnement de la réception, ici littéraire. L'illusion s'exerce aux dépens du lecteur « ravi », mais pour son plus grand plaisir et dans une perspective d'éveil philosophique³³. Malgré l'énoncé explicite de cette tension dans la citation, celle-ci n'a pas toujours été suffisamment exploitée par les candidats.

La dissertation, un exercice littéraire

Sous le prisme de la séduction et de ses mécanismes, il s'agissait donc d'examiner l'articulation entre les enjeux politiques et philosophiques – au travers de la critique de l'institution conventuelle – et le projet esthétique de Diderot. Les meilleures copies sont, comme à l'ordinaire, celles qui ont pris le temps de déplier les termes de la citation, et d'explorer leurs relations. L'erreur a parfois été de leur substituer des synonymes. Ainsi tel(le) candidat(e) a « traduit » systématiquement le terme « séduction », qu'on retrouve aussi sous la plume de Suzanne, par celui de « charme » dont le développement sémantique est différent ; ce qui pouvait conduire à des contresens.

L'analyse précise de la citation a permis au contraire à certain(e)s de proposer une problématique stimulante, annonçant un développement robuste et convaincant, comme on peut le constater dans l'exemple suivant : « Nous tâcherons dès lors d'étudier comment le roman de Diderot, roman qui fascine et qui charme, roman de la séduction et du non-dit, met en place, dans les béances mêmes d'une voix féminine, dans la mise en scène des corps, mais aussi dans le jeu des procédés romanesques, les conditions d'une analyse critique de l'illusion, à la fois celle des cloîtres, mais aussi et surtout celle du roman ».

On ne le rappellera jamais assez : la dissertation est un exercice littéraire. Quelques rares copies se sont fourvoyées en réduisant le roman à de surprenantes considérations « sociologiques », témoignant parfois d'une lecture plus ou moins anachronique. Le roman raconterait « l'émancipation de la femme de la tutelle masculine », la critique serait « sociétale », « Diderot livre une critique ontologique et sociale de la place de la femme dans la société ». On a pu lire çà et là quelques remarques fort naïves et des contresens : le roman donne « l'impression que le monde est régi par les femmes et fondamentalement mauvais », ou bien encore « les hommes restent nécessaires car ils font preuve de plus de bon sens et de connaissances que les femmes », les « femmes [sont] déjà perturbées de nature » ; propos heureusement fort rares, qui suggèrent que certains candidats n'ont pas suffisamment cerné la nature de cet exercice académique, et ne se sont pas confrontés sérieusement à la richesse et la complexité de l'œuvre.

³¹ « un de nos amis communs [...] le [Diderot] trouva plongé dans la douleur et le visage inondé de larmes » p. 198) ; F. Lotterie dans la « Présentation » de l'édition parle d'« ivresse identificatoire » p. XIX.

³² p. 223.

³³ « Un bon poème est un conte digne d'être fait à des hommes sensés », Diderot, *Œuvres esthétiques*, cité p. 262, édition de référence.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Enfin, on attend aussi une approche littéraire, c'est-à-dire un regard sur l'œuvre qui prend la mesure des choix esthétiques de l'auteur, ce d'autant plus que la « Préface » de Diderot nous y invitait largement.

De l'usage mesuré et pertinent de l'érudition

Une lecture attentive et soucieuse de l'œuvre aurait permis à certains candidats d'éviter quelques écueils, ce d'autant plus que la lumineuse préface de F. Lotterre donne des points de repères sûrs. Ainsi quelques copies ont purement et simplement amputé le texte en oubliant la « préface » comme il a été dit plus haut ; d'autres enfin ont parfois substitué à une appropriation authentique du texte la convocation de « savoirs savants », plus ou moins maîtrisés qui instrumentalisent l'œuvre au profit d'une théorie empruntée à divers domaines (la psychanalyse entre autres), ou des références littéraires mal digérées et peu éclairantes, voire à contre-sens ; telle copie a ainsi pu ranger Suzanne dans la « catégorie des femmes enfermées par les hommes, telles la princesse de Clèves et la Nouvelle Héloïse ».

Fort heureusement, des candidat(e)s ont su mobiliser des références précises informant l'interprétation de l'œuvre, mais ne s'y substituant pas. Des copies ont proposé des éclairages qui ont nourri leur réflexion sans l'appesantir. Les écrits théoriques de Diderot sur la force des « impressions » (*Discours sur la poésie dramatique*, *Eloge de Richardson*) ont permis de commenter les choix esthétiques du philosophe dans l'écriture des scènes, tableaux et autres *ekphraseis* qui ponctuent le roman. L'article « Vœux » de l'*Encyclopédie*, qui précise que « l'émission des vœux [de religion] emporte mort civile » a été cité pour définir la condition de la religieuse, dans son rapport au « monde », entendu ici comme ce qui est extérieur à la clôture. Le contexte littéraire convoqué à bon escient pouvait permettre d'identifier l'originalité de *La Religieuse* dans la production contemporaine. On a pu lire dans une copie que, si la technique du roman-mémoires permet de rapprocher *La Religieuse* de *La vie de Marianne*, de Marivaux, la comparaison des deux œuvres oppose deux rapports à l'écriture et permet d'identifier celui de Suzanne : Marianne est une héroïne vieillie qui revient avec sérénité sur son parcours, tandis que Suzanne écrit dans l'urgence et donne à ses mémoires le statut d'un mémoire judiciaire. Sur la question du libertinage, un ou une candidat(e) a proposé un commentaire éclairant à partir du roman libertin *Thérèse Philosophe* : « *La Religieuse* n'est pas pour autant un roman libertin : le plaisir ne s'y suffit pas à lui-même, contrairement à *Thérèse Philosophe*, roman libertin du XVIIIe siècle où des religieuses s'initient aux plaisirs du corps. Ici, au contraire, le pouvoir fascinant du cloître révèle les dangers terribles et aliénants de ses séductions ».

Proposition de plan

1. Mécaniques de la séduction : le récit-mémoires comme machine à séduire

1. 1. Emouvoir le destinataire

Diderot emprunte une forme littéraire fréquente au XVIIIe siècle, le récit à la première personne, récit épistolaire ou roman-mémoires adressé à un destinataire. Comme dans *La vie de Marianne* de Marivaux, on y lit un récit de vie et les commentaires réflexifs du héros/narrateur, ainsi que l'évocation d'une mémoire parfois défaillante. Cependant les mémoires de Suzanne semblent osciller entre roman-mémoires et lettre au marquis de Croismare ; cette incertitude générique renforce l'effet d'urgence, car Suzanne est en danger. L'écriture de ce texte a un enjeu explicite, faire agir le destinataire en mettant en place un dispositif de persuasion qui



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

s'appuie sur une *captatio benevolentiae* (éloge de la vertu du destinataire, garantie de l'innocence de l'héroïne, protestation de la foi de la religieuse s'adressant à un lecteur dévot), et un recours massif et habile au pathétique (impuissance d'une victime innocente, tableaux pathétiques, lamentations mesurées de l'héroïne, interpellations régulières du marquis, engageant sa compassion et celle du lecteur). Le récit se clôt par des « réclames » et un post-scriptum : cet inachèvement renforce les incertitudes quant au sort de Suzanne, en danger et tentée par le suicide. Comme le précise la « Préface » (p. 198), c'est une histoire dans laquelle on ne peut pas « lire une page sans verser des pleurs ».

1. 2. Séduire le marquis, homme de bien

Suzanne est belle, et sa beauté peut être envisagée comme une malédiction (cf. p. 12). Madame*** explique à Suzanne que Dieu l'a mise à l'abri du « monde » et l'a « appelée dans la retraite », pour éviter de damner les hommes et de se damner (p. 135). De nombreuses mentions élogieuses du visage et du corps de Suzanne émaillent le récit. Comme il est d'usage dans les romans du XVIII^e siècle, ces descriptions renvoient à un canon esthétique qui ne dit pas grand-chose des appas de l'héroïne. Mais dans ces évocations, on peut déceler une forme de duplicité de la narratrice, consciente de l'effet ses charmes : « Serait-ce que nous croyons les hommes moins sensibles à la peinture de nos peines qu'à l'image de nos charmes, et nous promettrions-nous encore plus de facilité à les séduire qu'à les toucher ? » (p. 194). Elle exhibe sa beauté par un effet de triangulation, en rapportant le jugement d'autrui (le commentaire flatteur des religieuses, le regard des jeunes acolytes de l'archidiacre...). Ce procédé dédouane apparemment la narratrice de toute coquetterie et de toute manipulation, puisque l'honnêteté de son interlocuteur a constitué un prérequis : « J'ai jugé [...] que je ne m'étais point compromise en m'adressant à lui. » (p. 11).

1. 3. Séduire le lecteur, l'appât du roman libertin

Le récit de Suzanne lorgne régulièrement du côté du conte libertin en reprenant certains *topoi* et procédés : un couvent qui ressemble à un sérail (cf. la scène du goûter à Saint-Eutrope³⁴), une ingénue livrée aux mains d'un personnage dominant – ici les menées saphiques de la supérieure, la « gaze » d'une langue qui cultive les ambiguïtés (parallélisme des répertoires amoureux/ religieux/ sexuel). Mais Diderot convoque ce modèle pour mieux le révoquer : la rumeur publique évoque la fuite de Suzanne représentée en « mauvaise religieuse, sans mœurs, sans religion, qui s'amourache d'un vilain moine » (p. 192). Il s'agit d'un script fréquent dans le conte libertin, mais comme le précise la « Préface », dans cette histoire, « il n'y avait point d'amour » (p. 198). Suzanne reste innocente jusqu'au bout et résiste aux séductions sexuelles. Le corps masculin est parfois présent au sein de la clôture, mais n'est jamais érotisé³⁵ par la narratrice. Malgré quelques « atermoiements du désir » (cf. le trouble évoqué à la suite des caresses de la supérieure de Saint-Eutrope, page 140), Suzanne n'a quasiment jamais de moment d'égarement, on lui reproche régulièrement sa froideur. Le couvent n'est donc pas une école de libertinage pour Suzanne, qui montre une innocence sans faille, de manière à conserver l'intérêt et la bienveillance du marquis. Cette innocence est garantie par une protestation d'ignorance opiniâtre, pas toujours crédible³⁶.

³⁴ Si Saint Eutrope est le « moment libertin » du roman, à noter cette allusion à des relations suspectes de Sœur sainte Christine avec un jeune ecclésiastique, p. 53

³⁵ ...Pas trop même si le Père Le Moine a un certain succès auprès des religieuses, p. 161.

³⁶ « Qu'est-ce que [le confesseur] trouvait de si étrange dans la scène du clavecin ? », p. 166.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Diderot fait du récit de Suzanne un dispositif de séduction qui repose sur la construction d'un destinataire doué de sensibilité et animé des sentiments les plus nobles ; il n'en néglige pas pour autant le lecteur anonyme, dont la curiosité peut être aussi sollicitée par les relents de l'atmosphère libertine à l'œuvre dans le récit.

2. Enrayer le mécanisme de séduction, en finir avec l'illusion et l'emprise fictionnelles ?

2. 1. Dévoiler la fabrique de la séduction : la leçon de Suzanne sur le discours religieux

L'évocation pathétique de sa situation par la narratrice se double d'un exercice d'analyse critique remarquable, eu égard à la naïveté affichée de l'héroïne.

La narratrice invite le lecteur à déconstruire la séduction du discours religieux, destinée à voiler la réalité de l'enfermement. Le temps du noviciat est un « cours de séduction » (p18) parfaitement rôdé. Les propos tenus par les mères des novices ou les supérieures relèvent d'une forme d'endoctrinement et de manipulation de la vérité, particulièrement lorsqu'il s'agit de condamner le « monde » : « Il ne passe pas une histoire fâcheuse dans le monde, qu'on ne vous en parle ; on arrange les vraies, on en fait de fausses » (p. 18). Ce « temps le plus doux de la vie monastique » (p. 17) contribue à fabriquer le consentement : « On ne négligea rien pour obtenir mon consentement, mais quand on vit qu'il était inutile de le solliciter, on prit le parti de s'en passer » (p. 22). Les stratégies de « séduction » prennent cependant une autre tournure, particulièrement lorsqu'il s'agit de ramener les brebis égarées. On cultive au couvent la superstition et fabrication de l'ennemi : la figure du diable est une fiction, régulièrement mise à contribution afin de créer la peur et de faire rentrer dans le « troupeau » toute religieuse récalcitrante. C'est ainsi qu'à Longchamp un complot est ourdi contre Suzanne la faisant passer pour une envoyée du démon auprès des « têtes faibles du couvent ».

Tout au long du récit-mémoires, la voix féminine, étonnamment lucide, entrelace les faits et leur analyse, dans une opération de déconstruction de la séduction du discours religieux, de sa langue et de ses signes et symboles. Le discours religieux construit une fiction qui met sous emprise des « vierges folles » et ménage la place à la fois au « fanatique » et à « l'hypocrite » (cf. le « mémoire » de Manouri, p. 102).

2. 2. « Composer » un roman laboratoire sur la réclusion d'un corps féminin

L'analyse lucide de la narratrice conduit le lecteur à adopter un regard critique sur l'institution religieuse, la structure du récit-mémoires contribue aussi à la démonstration. L'invention littéraire de Diderot prend souvent la forme d'expériences romanesques (cf. par exemple *Les bijoux indiscrets*, *le Rêve de D'Alembert*, *Jacques le Fataliste*...) invitant le lecteur à combiner plaisir du récit et perspective critique. L'expérience ici conduite est celle d'une femme, enfermée contre son gré, dans une institution religieuse.

La Religieuse peut être lu comme le roman d'une bâtarde, fruit du péché et « poison » de sa mère (p. 33), qui conduit l'héroïne de l'exclusion à la réclusion. Si l'on considère le parcours du corps de Suzanne, la narratrice raconte le passage d'un lieu de confinement à un autre (petite chambre, fiacres, couvents...), d'une structure coercitive à une autre (famille, couvent). Elle ne s'en sort pas, et lorsqu'elle s'en évade, elle éprouve le besoin d'y retourner (cf p. 190), signe d'une forme d'emprise mentale. Le couvent est pour elle une prison, « mille fois plus affreuse que celles qui renferment les malfaiteurs » (p. 76), car c'est une prison à perpétuité. *La Religieuse* est le roman d'une prisonnière : le couvent est ainsi évoqué comme l'emboîtement gigogne de



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

clôtures : le couvent, la grille, la cellule, le cachot, le voile, voire le cilice (p. 51), ou le « suaire » (p. 78), en une multiplication de couches et d'obstacles qui opacifient et densifient le sentiment de réclusion.

La structure du roman n'est donc pas linéaire. Toute de reprises et de variations, construite en spirales successives, la composition mime l'enfermement de Suzanne qui ne s'en sort pas. Enfin, quand Suzanne parvient à s'échapper, le récit s'interrompt rapidement, le sort de l'héroïne n'est pas tranché, comme si le personnage n'intéressait plus. Suzanne bien évidemment ne peut pas raconter sa propre mort. C'est dans la « Préface » que l'auteur va faire mourir Suzanne, « cette intéressante créature » (p. 222), à deux reprises : avec émotion dans la dernière lettre de madame Madin, avec ironie à la fin de la « préface » : « On nous blâmera peut-être d'avoir inhumainement hâté la fin de Sœur Suzanne ». Cette liquidation désinvolte de l'héroïne met à mal l'illusion romanesque ; le lecteur a été leurré, mais il n'a pas d'autre choix que de s'en rendre compte.

2. 3. La « préface » ou le deuil éclatant de l'illusion romanesque

L'ironie finale de la « préface³⁷ » semble en effet balayer l'élan pathétique qu'a entraîné la lecture du récit. Diderot a écrit une première version du récit de Suzanne en 1760, et reprend le texte pour publication dans *La correspondance littéraire* à partir de 1780 ; en parallèle il travaille sur le texte de *Jacques Le Fataliste*, dans lequel il fait intervenir un auteur tout puissant qui critique les « faiseurs de roman » et s'autorise à commenter ou interrompre le récit (« Vous voyez, lecteur, que je suis en beau chemin, et qu'il ne tiendrait qu'à moi de vous faire attendre un an, deux ans, trois ans... »). Dans la version de *La Religieuse* de 1780, il ne se contente pas de retravailler le « gros volume » (p. 217) des mémoires de Suzanne, il s'approprie la « plaisanterie » qui est à son origine, à savoir la mystification dont a été victime Croismare. Dans un choix éditorial assumé, Diderot place la réécriture de la préface de Grimm, et la révélation de la mystification *après le récit de Suzanne* afin de permettre au leurre de fonctionner sur le lecteur : « l'on conviendra que s'il y eut jamais une préface utile, c'est celle qu'on vient de lire, et que c'est peut-être la seule dont il fallait renvoyer la lecture à la fin de l'ouvrage » (p. 223). L'utilité de la préface est donc de dessiller les yeux du lecteur : Suzanne n'est qu'une « créature », issue de l'imagination complotiste et malicieuse d'un cercle d'amis. Cependant la préface montre « M. Diderot s'échauff[er] de son côté » (p. 198) quand il travaille l'histoire de Suzanne. L'on peut alors légitimement s'interroger sur la place de cette « préface » : pourquoi Diderot a-t-il laissé le lecteur « s'échauffer », à l'instar de Croismare au fond de la Normandie (p. 198), avant de lever le voile ?

3. La Religieuse ou la vérité de la fiction : « Ses fantômes errent sans cesse dans mon imagination »³⁸.

3. 1. « Partager les transports » ou l'art de l'échauffement

La composition de *La Religieuse* de 1780 place le lecteur dans une position critique qui l'amène à dépasser le moment pathétique, à savoir ici la compassion à l'égard d'un personnage. Les termes de ce débat esthétique sont posés avec ironie en fin d'ouvrage : on voit un « Diderot » « gâter » des lettres « bien pathétiques, bien romanesques ». Il semblerait alors que l'auteur condamne l'empathie fictionnelle. Pourtant,

³⁷ « Cette correspondance et notre repentir sont tout ce qu'il reste de notre pauvre religieuse ».

³⁸ Diderot, *Éloge de Richardson* (1762).



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

le philosophe pose malicieusement la « Question aux gens de lettres » (p 223) à la fin de la « préface ». S'agit-il d'obtenir « l'admiration » ou « produire l'illusion » ? « Cela est beau » ou « cela est vrai »³⁹ ?

Dans son *Eloge de Richardson* (1762), Diderot affirme que le romancier anglais parvient à faire sentir la vérité morale au lieu de la démontrer, tout en faisant oublier l'art du romancier : « S'il importe aux hommes d'être persuadés qu'indépendamment de toute considération ultérieure à cette vie, nous n'avons rien de mieux à faire pour être heureux que d'être vertueux, quel service Richardson n'a-t-il pas rendu à l'espèce humaine ? Il n'a point démontré cette vérité ; mais il l'a fait sentir ».

Le récit de Suzanne conduit le lecteur à vivre une « expérience spectatorielle » (F. Lotterie). La composition quasi-sérielle des mémoires de Suzanne relève à la fois de la composition dramatique et de la composition picturale ; se succèdent *ekphraseis*, tableaux vivants, scènes propres à saisir le lecteur, voire à lui inspirer de la terreur.

3. 2. Incarnations : du corps martyrisé au corps martyr

Le roman abonde en moments frappants mais l'évocation du corps supplicié de Suzanne sous la férule de la mère Sainte Christine l'est particulièrement : le corps martyrisé de l'héroïne devient martyr, autrement dit témoin des dérives « effrayantes » de l'institution monastique. L'efficacité de la démonstration reprend, voire détourne un modèle de la symbolique chrétienne, plus précisément celui de la passion du Christ, mentionnée explicitement par Suzanne⁴⁰. Mais par-delà la référence à l'esthétique édifiante de la « folie de la croix », la force du tableau s'appuie sur des notations descriptives particulièrement réalistes, et sans « gaze », du martyr de Suzanne, qu'il s'agisse de la privation de la nourriture, de l'hygiène ou des tortures qui lui sont infligées : « la peau du dedans de ma main dépouillée » (p. 87), « Je lui montrais mes deux bras ; la corde dont on me les avait garrottés m'était entrée presque entièrement dans les chairs, et ils étaient tout violet du sang qui ne circulait plus et qui s'était extravasé » (p. 92). Le corps de Suzanne incarne littéralement sa souffrance physique et morale. La démonstration passe par une « monstration » particulièrement saisissante⁴¹.

3. 3. Mises en scène du *furor* : la « bête féroce »

L'expression « bête féroce » est utilisée à plusieurs reprises dans le récit : elle associe cruauté et folie et caractérise la métamorphose des religieuses dans l'espace clos du couvent. L'avertissement de madame de Moni, « Entre toutes ces créatures que vous voyez autour, [...] il n'y en a presque pas une [...] dont je ne pusse faire une bête féroce, étrange métamorphose pour laquelle la disposition est d'autant plus grande, qu'on est entrée plus jeune dans une cellule [...] » (p. 80) a une fonction proleptique : la « fureur des religieuses » (p. 78) se donne libre cours à Longchamp, avec la bénédiction de Sœur Sainte Christine.

Cette métamorphose en « bête féroce » est aussi théorisée dans le mémoire de Manouri : « la nature révoltée d'une contrainte pour laquelle elle n'est point faite, brise les obstacles qu'on lui oppose, devient furieuse, jette l'économie animale dans un désordre auquel il n'y a plus de remède » (p. 101). Mais cette théorisation ne suffit pas à faire sentir la vérité de l'existence claustrale, le procès se conclut par un échec. Le mémoire de

³⁹ Cf, aussi la remarque de Suzanne : « cela n'est pas vraisemblable [...] et j'en conviens ; mais cela est vrai » (p. 97).

⁴⁰ « Je voyais l'innocent le flanc percé, le front couronné d'épines... » (p. 90).

⁴¹ « Touche moi, étonne-moi, déchire-moi, fais-moi tressaillir, pleurer, frémir, m'indigner d'abord », Diderot, *Essais sur la peinture*, 1765, cité par F. Lotterie dans « Présentation » (p. XII).



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Manouri a en effet « trop d'esprit, pas assez de pathétique » selon Suzanne. La démonstration rationnelle est insuffisante, il ne s'agit pas seulement de révéler les mécanismes à l'œuvre dans l'exercice de la contrainte au couvent.

Par la force du récit à la première personne, le lecteur ne se contente pas seulement de « voir » et d'être ému, il est mis en situation de « vivre » le supplice enduré par Suzanne, de l'apparition saisissante de la religieuse folle au seuil du récit, au déchaînement de la fureur collective dont est victime l'héroïne à Longchamp. Cette fureur n'est pas sans arrière-pensée érotique, puisque Suzanne est accusée d'être en proie au « démon de l'impureté » (p. 83). Dans un passage peu commenté, la reprise par madame *** des malheurs de Suzanne⁴² donne lieu à un échauffement des sens qu'on pourrait questionner. Enfin, de longues pages (pp. 173-187) sont consacrées en fin de roman à l'agonie de la supérieure : la fureur tour à tour érotique et mystique de madame *** (« échevelée, hurlant, écumant ») compose des tableaux terrifiants, scandés par de longs monologues délirants, particulièrement dans la dernière partie, celle des « réclames » (p. 184). Dans ces quelques pages, « les mémoires de la sœur Suzanne sont interrompus » et figurent sous la forme de « fragments », comme si la narratrice se contentait d'enregistrer⁴³ les éclats de folie et les monologues terribles de madame ***. La théâtralisation évidente de ce passage⁴⁴, l'amuissement de la voix narrative, contribuent à faire perdre au lecteur toute distance critique devant la lutte agonistique du personnage de la supérieure, qui parcourt « les corridors toute nue » (p. 188). Et, comme Suzanne, le lecteur peut s'écrier : « Je l'ai vue, je l'ai vue la terrible image du désespoir » (p. 188).

La modalité pathétique, qui implique un surplomb de la part du lecteur, est bien à l'œuvre dans le roman-mémoires, le lecteur a pitié de Suzanne, quand bien même la victime innocente se montre capable d'une certaine duplicité. Cependant, et particulièrement quand cela investit le corps de Suzanne, le récit, pour reprendre les mots de Diderot « dérober l'art [...] à ceux qui sont le plus faits pour l'apercevoir »⁴⁵ et engage le lecteur dans une expérience de terreur, qui ne le laisse pas indemne. Diderot « n'a point démontré cette vérité mais il l'a fait sentir »⁴⁶. La fiction devient vérité et « ses fantômes errent sans cesse dans [notre] imagination ».

⁴² « oser entourer ce cou d'une corde, et déchirer ces épaules avec des pointes aigues », (p. 144).

⁴³ « je ne dis rien qui ne soit vrai », (p. 184).

⁴⁴ « Ce ne sont pas des mots que je veux remporter du théâtre, mais des impressions » (Diderot, *De la poésie dramatique*, cité par F. Lotterie dans « Présentation » p. XII).

⁴⁵ « L'intérêt et le charme de l'ouvrage **dérobent l'art de Richardson** à ceux qui sont le plus faits pour l'apercevoir. » (Diderot, *Eloge de Richardson* (1762)).

⁴⁶ Diderot, *Eloge de Richardson* (1762).



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

RAPPORT SUR LA LEÇON

établi par Séléna HÉBERT à partir des remarques de l'ensemble du jury

Le présent rapport, dans l'esprit des précédents que nous vous invitons à consulter, s'appuiera sur le bilan de la session 2023 pour donner quelques conseils aux futurs candidats afin de les aider au mieux dans leur préparation de cette épreuve certes exigeante, mais surtout stimulante et à la portée de tout étudiant sérieux et méthodique⁴⁷. C'est donc à vous, agrégatifs, que ce rapport s'adresse. Vous y trouverez ainsi des préconisations dont nous vous invitons à vous emparer ainsi que des annexes qui ont été pensées comme des outils de travail et d'auto-évaluation. Pour se préparer à une telle épreuve, il est en effet nécessaire de s'entraîner, de se demander concrètement que faire au brouillon et dans quel ordre, mais aussi de se filmer en posture de candidat pour analyser sa prestation orale (comme vous auto-évaluez déjà pour l'écrit vos copies). L'annexe 1 est ainsi une aide pour la phase de préparation, l'annexe 2 pour l'évaluation de vos prestations.

La première attente du jury est d'entendre des candidats qui ont une **connaissance intime des œuvres au programme**. Celle-ci demande du temps et une fréquentation régulière des textes : une première lecture découverte, dont les impressions méritent d'être consignées, vous offre une approche véritablement personnelle des œuvres ; d'autres lectures, nourries par des connaissances extérieures (contexte historique et littéraire, ouvrages critiques, cours...), permettent de construire un discours littéraire sur les œuvres. Pour que ce discours littéraire devienne aussi discours personnel, il est important de garder à l'esprit vos premières impressions de lecture et de les revivifier au contact de ces nouvelles rencontres avec les textes. N'hésitez pas à choisir – en vous demandant comment vous avez arrêté votre choix – certains passages des œuvres et à vous entraîner à les lire oralement, à vous les mettre en bouche, à prendre du plaisir à faire entendre la voix des auteurs, mais aussi, au travers de celle-ci, votre voix qui donne corps à votre lecture de ces passages. Par ailleurs, des points de pénalités affectent la prestation des candidats qui ne proposeraient pas une **traduction personnelle des citations** des textes grecs, latins ou médiévaux : cette attente n'est en rien artificielle, mais s'explique par le fait que c'est le texte dans sa langue d'origine et non en traduction (contrairement à l'épreuve de littérature comparée de l'agrégation de lettres modernes) que vous travaillez. Faire état de la polysémie des mots des textes analysés tout comme de vos choix de traduction – qui sont des choix d'interprétation –, c'est donc proposer une approche véritablement personnelle de l'œuvre étudiée. Votre capacité à rendre compte de **votre réception de l'œuvre** fait ainsi pleinement partie des attendus de l'exercice.

47 Concernant les précédents rapports : celui de 2011 propose un développement très détaillé des attendus de l'épreuve présentés selon les catégories de la rhétorique ; celui de 2013 fournit une analyse précise des attendus et risques relatifs à chaque type de sujet ; celui de 2016 détaille le travail à mener par le candidat aux différents moments de l'épreuve depuis le tirage du sujet jusqu'à la fin de l'entretien ; celui de 2019 revient sur les défauts les plus fréquents pour définir cette épreuve en creux à partir de ce qu'elle ne doit pas être ; celui de 2020 définit l'épreuve en la comparant à une course d'orientation afin de rendre concret le travail attendu du candidat ; celui de 2022 fournit de nombreux conseils pratiques pour aborder l'épreuve dans les meilleures conditions possibles.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La connaissance intime que vous avez des œuvres vous permet de nourrir votre sujet de leçon. Toutefois, pour que votre prestation soit réussie, il est **indispensable d'analyser le sujet proposé et de le problématiser, quelle que soit sa forme**. Pour cela, il convient de définir les termes du sujet dans leur polysémie, de faire jouer entre eux leurs différents sens et les divers termes qui le composent, d'analyser les liens multiples qui peuvent se tisser entre eux. La consultation des ouvrages de la salle de travail peut vous y aider. Nous attirons l'attention des futurs candidats sur la **conjonction de coordination « et »** présente dans de nombreux sujets et qui n'a pas toujours été suffisamment analysée, diverses nuances circonstancielles pouvant lui être attribuées. En outre, il convient, particulièrement pour les œuvres courtes, d'adosser cette réflexion sur les **termes** du sujet à un **relevé de leur occurrence dans l'œuvre** étudiée. Cette étape indispensable de laquelle découle votre problématique, le choix des matériaux ainsi que leur organisation a aussi toute sa place en introduction. Toutefois, la démarche exhaustive qui circonscrit pas-à-pas le sujet lors du travail sur brouillon ne peut être celle que vous restituez dans votre exposé : **la définition des termes** se doit alors d'être **dynamique**, de manière à **aboutir logiquement à la formulation de la problématique**. L'annexe 1 vous fournit la liste des sujets de leçon de la session 2023 répertoriés en fonction de la typologie de leurs énoncés : connaître cette typologie afin de réfléchir en amont aux spécificités de ces types de sujets vous permettra de gagner en efficacité dans l'analyse du sujet qui vous est proposé (cf. le rapport de 2013) et de ne pas confondre un sujet fondé sur une citation avec une étude littéraire, comme ce fut le cas de la candidate qui a travaillé le sujet « Ma pauvre lyre, c'est mon âme » dans *les Pleurs* de Marceline Desbordes-Valmore. Ainsi, un **sujet sur les personnages** nécessite de mettre à distance les analyses trop psychologiques et de s'intéresser par exemple aux fonctions narratives, dramatiques ou poétiques de ceux-ci. Un **sujet thématique** implique de se dégager de sa formulation purement thématique pour le problématiser de manière dynamique. Un **sujet notionnel ou technique** demande des connaissances sur les notions sollicitées, mais aussi la capacité d'interroger ces savoirs au prisme de l'œuvre étudiée. On attend ainsi que le candidat s'interroge aussi sur la façon latine ou grecque d'exprimer ces termes ou le réseau de termes impliqués par le sujet : pour une leçon sur « Piété et impiété dans les *Philippiques I et II* de Cicéron », il fallait se demander ce que signifie *pietas* en latin (le terme recouvrant le respect traditionnellement dû aux dieux, à la famille et à la patrie), faute de quoi le traitement du sujet a été lacunaire, voire simplificateur. Une **citation** issue de l'œuvre au programme implique certes d'analyser son sens dans son contexte immédiat, mais aussi de s'intéresser à ses significations à l'échelle de l'œuvre entière. Une **étude littéraire** demande de problématiser le passage à étudier, pour éviter de tomber dans un inventaire paraphrastique, en tenant compte de sa délimitation et de sa place dans l'œuvre de manière à montrer sa cohérence interne et sa singularité, notamment littéraire, tout en étant capable de le mettre en tension avec l'ensemble de l'œuvre pour mieux en dégager les différentes fonctions et spécificités ainsi que ses liens avec l'œuvre étudiée : sa problématique ne peut donc convenir pour une autre étude littéraire et le candidat se doit de présenter un travail aussi exigeant que celui d'une leçon ! Quel que soit le type de sujet que vous aurez à traiter, n'oubliez pas que vous êtes candidat à une agrégation de lettres et non de philosophie ou d'histoire : le jury attend donc que votre étude rende compte de votre **sensibilité littéraire**, que les enjeux esthétiques des œuvres ne soient pas évacués et que les **exemples** choisis ne soient pas ceux d'un catalogue préétabli – comme cela a par exemple été le cas pour la leçon « Voix et discours dans l'*Anthologie poétique* d'Eustache Deschamps » –, mais que, **dûment choisis et analysés** (une analyse des vers 546-547 de *La guerre contre les Gètes* était fortement attendue pour la leçon sur « Rome » dans les œuvres de Claudien au programme), ils **fassent progresser la réflexion**.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La connaissance des œuvres au programme et la compréhension du sujet donné reposent sur une indispensable **culture historique et littéraire**. Le jury attend de futurs enseignants de lettres un **bagage culturel minimum, notamment littéraire**, permettant par exemple au candidat de ne pas confondre « tragique » et « tragédie », de ne pas faire de tout « récit de guerre » une « épopée », de ne pas employer à mauvais escient les termes « surréaliste » ou « registre », de proposer des analyses de citations témoignant d'une connaissance de la versification ou de la stylistique étayée par des procédés qui nourrissent l'interprétation du texte et ne sont donc pas cités de manière décorative et approximative. Les œuvres au programme offrent en outre au candidat l'occasion d'acquérir **une culture plus précise sur leur contexte, aussi bien littéraire qu'historique ou religieux**. Sa maîtrise est indispensable à leur bonne compréhension, et partant à celle des sujets proposés. À ce titre, Claudien, qui reste au programme pour la session 2024, mérite une mention spéciale : faute d'avoir une vue d'ensemble des deux œuvres et de bien maîtriser le contexte historique, les enjeux politiques et idéologiques des deux discours, les candidats ont peiné à faire le lien entre ces œuvres et à dégager les enjeux des sujets de leçon sur cet auteur. Cette connaissance du contexte ou des notions ne demande cependant pas à être exposée trop longuement en introduction (comme cela a pu être le cas de candidats interrogés sur Diodore de Sicile ou sur Cicéron), ni au sein de plusieurs parties (comme pour la leçon « *Les Pleurs* de Marceline Desbordes-Valmore, "un lyrisme sans rivages" ? » durant laquelle la candidate a consacré deux parties au lyrisme en général dans le recueil). Elle peut en revanche se révéler fructueuse si elle allie par exemple savoirs génériques sur le théâtre à la lecture de recherches récentes (notamment *Nouveaux regards sur Tristan L'Hermite* et divers numéros des *Cahiers Tristan L'Hermite*), voire à de pertinentes comparaisons avec le théâtre baroque de Shakespeare et Corneille, de manière à rendre compte des choix d'écriture de Tristan l'Hermite et de sa dramaturgie en lien avec le sujet posé.

L'exposé du candidat, qui s'apparente à une dissertation orale – y compris pour l'étude littéraire qui n'est pas une sorte d'explication de texte géante, mais une autre forme de leçon dont vous devez cerner le sujet et ses enjeux –, se doit de répondre à la problématique et de proposer un **parcours progressif, cohérent et logique**, allant du plus évident au plus subtil et témoignant de la bonne intelligence que le candidat a du sujet et de sa capacité à faire de celui-ci la matière d'un **cheminement personnel** organisé dans les œuvres, qui est, par conséquent, totalement incompatible avec des plans considérés à tort par certains candidats comme opérants quel que soit le sujet. Il s'agit de lier solidement le sujet à ses enjeux – sans plaquer artificiellement des pans de cours conduisant au hors-sujet –, une approche globale de l'œuvre à des micro-lectures, des particularités du texte lu avec nuance et subtilité à son contexte. Il ne s'agit pas non plus d'évacuer un aspect important du sujet parce qu'il vous gênerait, comme ce fut le cas d'une candidate qui, interrogée sur « Paris dans *le Temps retrouvé* de Proust », a évité durant tout son exposé de parler du bordel de Jupien et des relations homosexuelles des personnages. L'équilibre du plan est ainsi révélateur de l'organisation de la pensée du candidat : les premières parties relevant souvent d'un long catalogue ou décrivant le texte durant près de 20 minutes témoignent ainsi de difficultés à hiérarchiser les éléments retenus et à les présenter de manière dynamique pour qu'ils construisent la démonstration. Nous invitons donc les futurs candidats à veiller à ce que chacune des sous-parties ne s'éloigne pas de la **problématique** choisie qui doit rester leur **fil d'Ariane** pour éviter de se perdre dans le labyrinthe des multiples idées que le sujet leur inspire et au sein desquelles il est nécessaire de faire une sélection. En effet, trop de candidats, après une introduction cernant bien le sujet et ses enjeux, proposent un plan et un développement qui ne tirent pas partie de cette analyse et se révèlent ainsi décevants par la faiblesse de l'exploitation de pistes pourtant riches.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'épreuve de la leçon est une épreuve qui demande, plus que d'autres, une bonne **gestion de son temps** : temps de préparation, temps de l'exposé, temps de réponse à chaque question. En raison de sa longueur et de la fatigue des candidats, **réfléchir en amont à des stratégies** pour exploiter le temps imparti de la façon la plus efficace possible, pour ne pas se perdre dans l'œuvre ou ses notes à l'oral, pour varier son débit de parole, voire le temps consacré à telle ou telle sous-partie, est une nécessité et ne peut s'improviser le jour de l'épreuve. Faute de cette préparation, trop de candidats ont dû sacrifier leur dernière partie, alors qu'il s'agit de celle qui devrait rendre compte de la plus grande finesse d'analyse, ainsi que leur conclusion, moment à particulièrement soigner parce qu'il synthétise la démonstration et l'ouvre sur une approche personnelle de l'œuvre.

Qu'il s'agisse de la leçon à proprement parler ou de l'étude littéraire, plusieurs compétences sont évaluées dans cette épreuve, dont la maîtrise est attendue de futurs enseignants de lettres. Même si l'agrégation externe ne comporte que des épreuves considérées comme disciplinaires par comparaison avec les autres concours de recrutement des professeurs qui évaluent explicitement aussi des compétences didactiques et pédagogiques, ce serait se leurrer sur les enjeux d'un tel concours que de penser que le jury ne prend pas en considération dans son appréciation des prestations des agrégatifs leur **capacité à communiquer, voire à se faire pédagogue**⁴⁸. Vos qualités d'*actio*, *elocutio* et *memoria* sont donc examinées aussi bien lors de votre prise de parole en continu que lors de l'entretien : regarder le jury, ne pas se contenter de lire ses notes, appuyer une remarque d'un geste, montrer le plaisir pris sans tomber dans un excès de conviction, s'exprimer dans un français correct, montrer sa connaissance du texte dans ses réponses sont des attendus de l'épreuve. L'entretien vous donne l'occasion de rectifier certains propos, de les nuancer, d'explorer d'autres aspects possibles du sujet et sollicite donc vos qualités d'écoute et d'argumentation, donne à voir votre posture intellectuelle, votre capacité à penser par vous-même, à vous positionner comme lecteur et à entrer dans l'échange. Parce qu'il se déroule après 6 heures de préparation et 40 minutes d'exposé, à un moment où vous êtes par conséquent fatigué, il nécessite d'être travaillé pour lui-même en amont : vous pourrez vous entraîner à répondre à des questions sur les œuvres, à échanger sur celles-ci, à analyser ces moments en vous appuyant sur les attendus de l'annexe 2.

Le jury a assisté cette année à des prestations très diverses, certaines indigentes, d'autres vraiment réussies, ce dont rend compte la répartition des notes de 1 à 20. Cette note excellente, obtenue par plusieurs candidats, a été attribuée à des prestations qui peuvent comporter quelques défauts, mais qui remplissaient les attendus de l'épreuve et se démarquaient par leur qualité de celles des autres candidats, preuve qu'il est tout à fait possible de réussir brillamment cette épreuve trop souvent redoutée avec la préparation adéquate. Ainsi, le candidat qui a eu à traiter « Je voudrais que chacun écrivit ce qu'il sait, et autant qu'il en sait » (Montaigne, *Essais*, I, 31) au sujet de l'œuvre de Jean de Léry, est parvenu à une problématisation synthétique, une planification dynamique et une démonstration comportant à la fois toutes les notions attendues (expérience, regard et écriture, consigner, commenter, etc.) et des questionnements sur la démarche de Léry (« historien » attaché à rendre-compte) et les nécessités littéraires de l'écriture viatique. La leçon, d'une remarquable densité, s'est appliquée à expliquer certains passages de l'œuvre, les plaçant au centre de la démonstration. Par ailleurs, le jury a systématiquement valorisé les candidats qui, explorant jusqu'aux limites du sujet,

48 Certaines des compétences du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation sont déjà évaluées lors des oraux de l'agrégation, comme « maîtriser la langue française à des fins de communication », « maîtriser les savoirs disciplinaires », « maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement » ou encore « faire partager les valeurs de la République » :

[https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-](https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753)

[education-5753](https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753)

© <https://www.devenirenseignant.gouv.fr>



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

n'hésitent pas à remettre en question la lecture qu'on en fait, sa postérité dans l'histoire du genre ou l'histoire littéraire, signe de leur capacité à penser par eux-mêmes de manière fine et nuancée. L'important, en ces matières, est en effet moins d'avoir raison que de savoir poser aux œuvres des questions stimulantes, promesses d'un vrai talent pour passionner des élèves qui ne perçoivent pas toujours seuls l'intérêt qu'il y a à continuer de lire, dire et goûter des œuvres anciennes.

Nous espérons que ces quelques lignes seront utiles aux futurs candidats et leur souhaitons de mobiliser tout leur courage dans la préparation de leur épreuve de leçon, mais plus encore de prendre beaucoup de plaisir à la fréquentation des œuvres au programme et aux défis qu'elles leur offriront.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ANNEXE 1 – EXEMPLES DE SUJETS DE LEÇON TRAITÉS PAR LES CANDIDATS DE CETTE SESSION
2023**

Sujets	portant sur des personnages	thématiques	notionnels ou techniques	fondés sur une citation ou une question	correspondant à des études littéraires
Littérature grecque : les deux dernières œuvres restent au programme pour la session 2024 de l'agrégation					
Pindare, <i>Olympiques</i>, I, II, III, VI, VII, IX, X, XI, XIII, XIV			Célébrer		<i>Olympique</i> XIII
Platon, <i>La République</i>, II-III			Ἀπλότης et ποικιλία		362d-691b 676e-383c
Euripide, <i>Médée</i>	Hommes et dieux				v.759-975 v.1021-1230
Diodore de Sicile, <i>Bibliothèque historique</i>, livre XI	Thémistocle	La Sicile			Chapitres XXVII à XXXVII
Littérature latine : les deux dernières œuvres restent au programme pour la session 2024 de l'agrégation					
Catulle, <i>Poésies</i>					<i>Carmen</i> 68 <i>Carmen</i> 64, v. 86-250
Tite-Live, <i>Histoire romaine</i>, livre V	Camille, un héros ?		<i>La concordia</i>		
Cicéron, <i>Philippiques</i> I-II	Antoine : ami ou ennemi ?	Se souvenir	<i>Regnum et dictatura</i> Piété et impiété		
Claudien, <i>La Guerre contre les Gètes et Panégyrique pour le sixième consulat d'Honorius</i>		Rome	Les <i>exempla</i>	« <i>Princeps Latiumque et Roma</i> (<i>Carm.</i> 26, v.374-375) »	<i>Carmen</i> 28, v. 494-660



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sujets	portant sur des personnages	thématiques	notionnels ou techniques	fondés sur une citation ou une question	correspondant à des études littéraires
Littérature française					
Eustache Deschamps, Anthologie		Cour et courtoisie	Voix et discours La poésie amoureuse d'Eustache Deschamps		
Jean de Léry, Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil		La parole		« Je voudrais que chacun escrivit ce qu'il sçait, et autant qu'il en scait » (Montaigne, <i>Essais</i> , I, 31) « Étendre l'humanisme à la mesure de l'humanité » (Levi-Strauss, <i>Anthropologie structurale deux</i>)	chap. XV (pages 365 à 377)
Tristan L'Hermite, La Mariane, La mort de Sénèque, Osman		Rêver	Lieux et discours	Tel est pris qui croyait prendre	
Denis Diderot, La Religieuse		Agonies Les voiles			p.72-93
Marceline Desbordes-Valmore, Les Pleurs		Deux, d'eux		« Ma pauvre lyre, c'est mon âme » « Je n'ai su qu'aimer et souffrir »	Section « Aux Petits Enfants » Poèmes XXVII, XVIII, XXIX, XXX



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

				<i>Les Pleurs de Marceline Desbordes- Valmore : « un lyrisme sans rivages » ?</i>	
Marcel Proust, <i>Le Temps retrouvé</i>		Paris			p.118-138



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 2 – COMPÉTENCES ÉVALUÉES ET NIVEAU DE MAÎTRISE ATTENDU

Domaines	Compétences	Attendus
Sujet	Définir les termes	Définir les termes du sujet (grec, latin, français). Faire jouer la polysémie des termes du sujet pour en cerner la richesse, y compris dans les différentes langues étudiées. Expliciter les relations et tensions entre les termes du sujet induites par les conjonctions de coordination (on pense en particulier à « et ») ou par leur juxtaposition. Définir une citation dans son contexte précis et dans le cadre plus large de l'œuvre, ce qui peut ouvrir la palette des sens qu'elle recèle. Définir les bornes d'une étude littéraire (ses limites ne relèvent jamais du hasard) et les enjeux qui en découlent.
	Extraire les informations utiles	S'appuyer sur les ouvrages proposés à la consultation en salle de préparation pour mieux cerner une notion ou la mettre en perspective, en ayant pour ce faire un regard suffisamment distancié sur ces lectures.
	Problématiser (<i>inuentio</i>)	Mettre en tension les différents termes du sujet. Cerner les enjeux du sujet. Entendre le sujet à différents niveaux de lecture. Mobiliser ses compétences de dissertation et de commentaire.
Lecture	Connaître les œuvres au programme (<i>memoria</i> et <i>inuentio</i>)	Faire l'inventaire des citations et passages en relation avec le sujet. Trier et hiérarchiser cette matière de façon à éviter le catalogue. Repérer les citations et passages nécessairement appelés à figurer dans l'exposé (passages obligés <u>pertinents</u>). Circuler avec aisance dans les œuvres aussi bien durant l'exposé que durant l'entretien. Savoir situer précisément une citation, un passage, une étude littéraire dans l'œuvre étudiée. Identifier la dynamique interne à un passage, ses enjeux. Savoir mettre en tension les enjeux d'un passage donné et ceux de l'œuvre.
	S'approprier les œuvres au programme	Proposer des analyses de détail qui font progresser la réflexion générale et témoignent d'une sensibilité littéraire du candidat. Pour les œuvres grecques, latines et médiévales, proposer des traductions personnelles qui rendent compte de l'appropriation des œuvres par le candidat. Proposer un exposé qui soit un véritable cheminement personnel dans les œuvres.
	Lire de manière fluente les citations	Lire les citations dans leur langue d'origine. Lire avec fluidité en décodant et prononçant correctement les mots lus (notamment en grec, latin et ancien français), en lisant le texte à une vitesse appropriée, en respectant son phrasé, en proposant une lecture expressive et



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

		personnelle ⁴⁹ .
Culture	Utiliser sa culture générale (<i>memoria</i> et <i>inuentio</i>)	Avoir une culture générale littéraire : littérature, histoire littéraire, notions, procédés, critiques... S'appuyer sur ces connaissances générales pour cerner le sujet et le mettre en perspective. S'appuyer sur ces connaissances générales pour répondre aux questions posées lors de l'entretien. Repérer les connaissances qui doivent absolument être convoquées au regard du sujet de leçon proposé.
	Utiliser la culture permettant d'appréhender les œuvres au programme (<i>memoria</i> et <i>inuentio</i>)	Connaître le contexte historique, littéraire et culturel des œuvres au programme. Connaître les principaux travaux de recherche et ouvrages critiques sur les œuvres étudiées. S'appuyer sur ces connaissances pour cerner les enjeux du sujet. Sélectionner les connaissances utiles pour traiter le sujet de manière à éviter les cours plaqués et hors-sujets.
Production	Organiser ses idées (<i>dispositio</i>)	Construire un plan cohérent et équilibré, suivant une progression logique qui mène du plus évident au plus subtil. Rendre compte de cette organisation par l'annonce du plan, la présentation des parties et les transitions. Respecter les attendus de l'épreuve : introduction avec ses étapes, développement en plusieurs parties et sous-parties, conclusion.
	Varié les entrées (<i>dispositio</i>)	Proposer des analyses générales : structurelles, narratives, thématiques, stylistiques... Proposer des micro-lectures de certains passages. Mettre en tension ces différentes échelles et entrées entre elles ainsi qu'avec la problématique. Proposer un cheminement permettant de passer d'une entrée à l'autre sans que cela apparaisse comme une contrainte à laquelle on répondrait de manière purement formelle. Varier la manière de traiter les exemples : approche déductive ou inductive ; allusion ou analyse détaillée...
	Organiser matériellement sa prise de parole	Repérer dans le livre les passages qui seront convoqués en s'appuyant éventuellement sur un code couleur par partie. Organiser son brouillon pour ne pas s'y perdre durant l'exposé.

49 Sur la fluidité de lecture, on se reportera à la lecture enrichissante pour tout candidat et futur professeur de l'article d'Érika GODDE, Marie-Line BOSSE et Gérard BAILLY, « Échelle Multi-Dimensionnelle de Fluence : nouvel outil d'évaluation de la fluence en lecture prenant en compte la prosodie, étalonné du CE1 à la 5ème », *L'Année Psychologique*, Vol. 121, 2021-2, p.19-43.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Temps	Gérer le temps imparti (<i>memoria</i>)	<p>Organiser ses 6 heures de préparation.</p> <p>Proposer un exposé de 40 minutes maximum.</p> <p>Accorder à chaque grande partie la même durée, approximativement 10 minutes, pour consacrer un temps suffisant à l'introduction et à la conclusion.</p> <p>Adapter son débit de manière pertinente et efficace.</p> <p>Réduire, si besoin, son propos pour tenir le temps imparti : sélection pertinente du contenu de son exposé.</p> <p>Répondre de manière ni trop longue (propos dilué limitant à mauvais escient les questions) ni trop brève (manque de connaissance, de bonne volonté, de capacité à entrer dans le dialogue) aux questions posées lors de l'entretien.</p>
	Rester mobilisé	<p>Savoir se ménager des pauses durant la préparation pour avoir un regard distancié sur son travail et être en mesure de l'amender.</p> <p>Garder de l'énergie afin de se remobiliser durant l'entretien pour rectifier, nuancer, compléter, approfondir ses propos.</p>
Communication	Prendre la parole en public (<i>actio, elocutio, memoria</i>)	<p>Regarder son auditoire en se détachant de ses notes</p> <p>Adopter une gestuelle qui, sans être artificiellement théâtrale, soutienne les propos tenus.</p> <p>Avoir une diction claire.</p> <p>Varié le ton et le débit de sa voix.</p> <p>Maîtriser son souffle et ses émotions.</p> <p>Adopter le niveau de langue adéquat pour le concours de l'agrégation de lettres.</p> <p>S'exprimer dans un français correct.</p> <p>Employer le vocabulaire du discours littéraire à bon escient, en maîtrisant précisément le sens des mots employés.</p>
	Argumenter	<p>Proposer une véritable démonstration.</p> <p>Rendre son propos convaincant.</p> <p>Penser par soi-même, avec nuance et complexité.</p> <p>Avoir un regard critique et un esprit ouvert pour rectifier, nuancer, compléter et approfondir ses propos.</p>
	Être pédagogue	<p>Faire en sorte que son auditoire puisse suivre aisément son propos en :</p> <ul style="list-style-type: none">- parlant à une vitesse appropriée pour laisser au jury le temps de comprendre et prendre des notes ;- laissant le temps de se reporter aux citations dont les pages, paragraphes, lignes ou vers sont indiqués ;- veillant à indiquer les changements de parties et de sous-parties qui doivent correspondre au plan annoncé en introduction ;- faisant des transitions synthétisant le propos tenu et annonçant logiquement le suivant ; <p>Être capable de parler sans gêne de tout sujet abordé par les textes sans tenir de propos relevant du jugement moral sur ceux-ci, ni éviter des thèmes importants des œuvres jugés dérangeants par le candidat.</p> <p>Faire montre de son ouverture d'esprit pour accueillir les questions et y</p>



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

répondre lors de l'entretien.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE D'EXPLICATION D'UN TEXTE POSTÉRIEUR A 1500 établi par Pierre GALLOIS

Le présent rapport s'appuie sur les remarques partagées par les membres des différentes commissions : que toutes et tous soient remerciés pour leur précieuse contribution. Il s'inscrit par ailleurs dans le droit prolongement des nombreuses préconisations et recommandations qui figurent dans les rapports des sessions antérieures et dont on ne saurait trop inviter les futurs candidats au concours à prendre connaissance.

RAPPELS SUR LE DÉROULÉ DE L'ÉPREUVE

L'épreuve d'explication d'un texte français postérieur à 1500 assortie d'un exposé de grammaire est affectée d'un coefficient 9, soit le deuxième coefficient le plus important de l'oral du concours dont elle représente quasiment un quart des points. Les candidats disposent de 2h30 pour préparer l'explication de texte ainsi que la question de langue. Ces deux exercices conjugués sont exigeants et présupposent une gestion particulièrement efficace et rigoureuse du temps de préparation. Il apparaît à ce titre raisonnable de consacrer 1h45 à 2h00 à l'explication et 30 à 45 minutes à la question de grammaire. Rappelons que le choix de commencer ensuite l'exposé par l'un ou l'autre des deux exercices est laissé à la discrétion de chacun et que cela n'a bien entendu aucune incidence sur la qualité du propos développé.

La durée totale de la prestation ne peut excéder 45 minutes – au-delà, le jury se voit dans l'obligation réglementaire d'interrompre les candidats, non sans les avoir avertis dans les minutes qui précèdent de la fin imminente du temps imparti. En dépit de quelques exposés par trop brefs et lacunaires, une grande majorité des candidats utilisent à bon escient la totalité du temps accordé – ce qui constitue un heureux constat – consacrant en général 30 à 35 minutes à l'étude du texte et une dizaine de minutes à la question de langue : il s'agit là d'un équilibre satisfaisant. Plusieurs d'entre eux sont néanmoins contraints de mener trop rapidement la fin de l'explication, quitte parfois à passer sous silence des aspects importants de l'extrait, et la conclusion, ce qui les pénalise.

Le jury s'entretient ensuite avec les candidats durant 15 minutes maximum : 10 pour revenir sur la proposition de lecture et 5 pour compléter, approfondir ou corriger les analyses linguistiques. Cet entretien, que la plupart des candidats abordent avec ouverture et affabilité, ne peut que valoriser la prestation et ne conduit jamais à faire baisser la note que le jury discute lors de la délibération au terme de l'épreuve. Signalons sur ce point qu'il n'hésite pas à utiliser la totalité de l'éventail des notes et a, cette année encore, eu le plaisir sincère de récompenser des propositions particulièrement fines et lumineuses, par des notes égales ou supérieures à 17.

REMARQUES GÉNÉRALES

Les lignes qui vont suivre ne visent nullement à poser une vérité définitive sur ce qu'est une explication de texte littéraire. Relever un tel défi dans l'espace ici imparti non seulement tiendrait de la gageure mais apparaîtrait bien présomptueux. Le rapport de la session 2022 établi par Sylvie Mounsi délie par ailleurs à ce sujet des pistes particulièrement fécondes⁵⁰, s'appuyant notamment sur les réflexions de Pierre Judet de La Combe⁵¹. Sans doute est-il plus aisé de rappeler ce qu'une explication n'est pas : elle ne saurait en effet se résoudre à un simple relevé de phénomènes linguistiques, rhétoriques, stylistiques ou poétiques qui n'aurait d'autre ambition que de décrire l'extrait. Il ne s'agit pas là de congédier cette compétence – sous réserve toutefois de ne pas verser dans une

⁵⁰https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/agreg_externer/43/1/rj-2022-agregation-externe-lettres-classiques_1428431.pdf

⁵¹ Pierre Judet de La Combe, Colloque de la Maison des écrivains et de la littérature à la Sorbonne, Relisant en écrivain. Transmission, histoire littéraire, art de lire, 16 Janvier 2020. Propos cité sur le site Odysseum. (<https://eduscol.education.fr/odysseum/la-prairie-des-mots-est-grande-linfini-quest-ce-que-lire>)



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

dissection quasi chirurgicale d'une page de littérature – mais de souligner qu'elle constitue au mieux une étape et non une fin. Les notes les plus basses ont ainsi sanctionné celles et ceux qui se sont contentés de nommer, souvent sur le régime de la parataxe, des faits, sans parvenir à dépasser le simple constat pour s'engager dans un projet interprétatif défini, vidant l'exercice de ses finalités mêmes et le rendant passablement vain.

Exercice canonique des études littéraires, l'explication de texte à un concours de recrutement de professeurs mobilise des connaissances et compétences plurielles qui s'inscrivent dans des logiques académiques et professionnelles complémentaires. Il s'agit en effet d'une démarche herméneutique qui convoque des savoirs disciplinaires et culturels dûment choisis – ce qui exclut toute gratuité, imprécision ou afféterie – et témoigne d'aptitudes rhétoriques solides⁵² qui ne doivent jamais l'emporter sur la sensibilité esthétique qui préside à tout discours interprétatif. C'est à la croisée de ces chemins que la voix de l'interprète éclaire la construction du sens littéral et littéraire, par et dans l'écriture, et c'est ce qui en fonde la valeur et la légitimité. Cela apparaît d'autant plus fondamental que l'épreuve évalue par ailleurs l'aptitude des candidats à tenir un discours dont l'intelligibilité et l'intelligence laissent percevoir qu'ils sont et seront des « passeurs de textes » sincères et enthousiastes, désireux de transmettre et sans cesse revivifier ce qu'ils ont reçu, pour contribuer à construire, pas à pas, la capacité des élèves et étudiants à accéder au sens, à la puissance de questionnement et à la beauté des œuvres littéraires. Que chacune et chacun le mesure en effet pleinement : il n'est pas une prestation à l'issue de laquelle le jury – pleinement conscient de tout ce que cela nécessite – ne se demande si ce qu'il vient d'entendre permet de projeter le ou la candidate devant une classe, tant il ne saurait y avoir de *hiatus* entre l'engagement éthique du commentateur et celui du professeur de lettres.

La quasi-totalité des candidates et candidats interrogés cette année avaient connaissance des principales exigences méthodologiques de l'explication de texte. Le présent rapport vise donc essentiellement à attirer leur attention sur le sens et les finalités d'une démarche intellectuelle et sensible que la prégnance des codes rhétoriques ou une perception erronée des attentes académiques semble parfois faire perdre de vue. Si nous avons fait le choix de distiller ces conseils en reprenant les différents temps qui ponctuent l'épreuve, c'est avant tout par volonté d'en dégager la cohérence plus encore que par souci de délivrer une méthodologie qui n'est, en soi, que très rarement inconnue ou ignorée.

ENTRER DANS LA PRÉPARATION : ACCUEILLIR LE TEXTE POUR MIEUX LE (RE)DÉCOUVRIR

Aussi exigeant cela soit-il sans doute au terme d'une année de préparation consacrée à la fréquentation régulière et – souhaitons-le – intime des œuvres au programme, la première (re)lecture de l'extrait à étudier gagne à être vierge de tout *a priori*. Nul paradoxe ou provocation dans ce conseil liminaire ! Suspendre temporairement tout jugement, mettre de côté les connaissances patiemment acquises n'est sans doute pas vain pour goûter authentiquement le texte et le recevoir avec un regard neuf en se demandant pourquoi c'est cet extrait ainsi délimité qui a été proposé, qu'il s'agisse d'une page demeurée célèbre ou d'un passage moins attendu.

Il s'agit là tout d'abord de pouvoir en dégager, simplement, précisément et efficacement, le sens premier. Il est en cela indispensable de consacrer le temps nécessaire à la vérification de la signification en contexte et en

⁵² Nous ne développerons pas plus avant les qualités oratoires attendues de la part de futurs professeurs. Les rapports antérieurs en soulignent l'importance et ceux d'autres épreuves de cette session 2023, en particulier celui de la leçon, les détaillent dans une logique commune à toute épreuve orale. Nous nous permettons donc d'y renvoyer les candidates et candidats non sans les mettre en garde toutefois sur le fait que c'est bien la sincérité de la démarche intellectuelle et du propos qui sert l'habileté rhétorique, et non l'inverse. Certaines prestations peuvent donner l'impression que la force de conviction quelque peu appuyée, sinon excessive, tente de pallier la fragilité d'une explication bien peu attentive au texte étudié ; elle ne contribue bien souvent au contraire qu'à en souligner les faiblesses ou artifices.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

diachronie d'un certain nombre de termes, en particulier pour les œuvres du XVI^e et XVII^e siècle. Un usage raisonné et raisonnable des ouvrages mis à disposition en salle de préparation permet d'éviter des faux-sens ou contre-sens qui grèvent l'explication. Une candidate a ainsi donné son acception contemporaine au verbe « se soûler » dans le passage que Jean de Léry consacre aux chauves-souris, voyant là une allusion anti-catholique, ce qui constituait un contre-sens versant par ailleurs dans la surinterprétation. Un autre a donné son sens actuel au verbe « molester » dans une scène de Tristan L'Hermite, là où il signifiait « importuner ». Chez le même auteur, le terme « vertu » a été étrangement compris comme synonyme d'orgueil, tandis que dans un passage d'une autre des tragédies son sens étymologique (la « *virtus* » latine) a été ignoré.

Plus encore, cet accueil authentique du texte permet d'arrimer la démarche de l'explication à un questionnement singulier en évitant de plaquer sur le passage donné des éléments d'une *doxa* critique, des fragments de cours ou des extraits des ouvrages spécifiquement édités durant l'année pour accompagner les préparateurs. Nul ne saurait évidemment en minimiser la valeur ou plus radicalement encore en congédier bien à tort l'utilité. Mais il arrive que ces discours exogènes hâtivement convoqués tiennent lieu de tout propos et fassent dès lors écran, empêchant de penser avec le texte comme de penser le texte, et c'est de ce(s) biais que la première relecture du texte peut chercher à se prémunir, voire s'affranchir. La très grande diversité des extraits du récit de voyage de Jean de Léry proposés – œuvre qui a passablement dérouté les candidats et n'a pas permis de donner à entendre d'explications vraiment satisfaisantes – ne pouvait ainsi se subsumer à un questionnement unique invitant à se demander comment l'auteur-narrateur faisait appel au connu pour donner à voir l'inconnu. Aucune œuvre n'est réductible à un principe et c'est bien le refus de tout systématisme découlant de prétendues « clés » de lecture universelles qui appelle l'explication. La construction narrative du *Temps Retrouvé* et plus largement encore de *La Recherche* n'autorise pas à se contenter de lire la plupart des extraits du septième et dernier roman comme une « illustration de la théorie du temps et de l'écriture » ou à les interpréter de manière exclusivement rétroactive comme dans cette explication de la première page où les siestes du personnage-narrateur à Tansonville ont été lues comme des symptômes de sa maladie, révélée plus tard, oblitérant la dimension poétique du passage. Le jury attend avant tout des explications qu'elles donnent à mesurer la singularité et l'unicité des extraits choisis. Et l'on aperçoit déjà combien cet accueil du texte lors de premiers instants de la préparation permettra d'orienter le projet de lecture retenu.

L'INTRODUCTION

Là encore, nous nous permettons de revenir sur les différents temps de cette étape assurément décisive de l'exercice, non que les prestations des candidats se soient révélées particulièrement défailtantes mais parce qu'elles peuvent parfois sembler ne répondre qu'à des attendus formels sans véritable continuité alors que chaque étape procède de la précédente et permet de poser les jalons d'un authentique projet d'interprétation.

Présentation et situation du passage

Ce temps liminaire de l'introduction, pour être nécessairement synthétique, n'en est pas moins déterminant. Il s'agit en effet tout d'abord de restituer avec clarté le sens général du texte étudié, et en cela sans doute convient-il de ne pas se méprendre sur le « démon de la paraphrase » si à trop diaboliser cette dernière on en oublie de réserver le sort qu'il convient au sens littéral de l'extrait. Comment engager plus avant des élèves ou de jeunes étudiants dans l'étude d'un texte si l'on ne pose pas comme préalable absolu la capacité à nommer clairement les *realia* qu'il évoque – à l'instar du candidat qui, expliquant le passage du chapitre XIII de Léry consacré au *petún* n'a pas une seule fois prononcé le mot « tabac » ou d'une explication du poème « Ecrivez-moi » de Marceline Desbordes-Valmore qui en a peu saisi le sens chrétien – ou à reformuler clairement les questions qu'il soulève ? Dégager ainsi le sens nécessite de situer précisément le passage dans l'économie générale de l'œuvre. Nul besoin pour cela de longs résumés, souvent peu utiles – en particulier pour les romans de Diderot et Proust ou



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

les tragédies de Tristan : il s'agit avant tout de sélectionner les informations susceptibles d'éclairer l'intérêt spécifique du passage, dans son unité interne comme dans son ancrage dans l'œuvre. Un candidat n'a par exemple pas perçu que la tirade d'Orcan à la scène 4 de l'acte IV était une réponse au discours d'Osman et a dès lors occulté qu'il s'agissait de réfuter une accusation de mutinerie, s'inscrivant rhétoriquement dans un *agôn* théâtral.

Situer avec pertinence le texte a souvent posé plus de difficultés en l'absence de véritable fil narratif comme c'est le cas pour le recueil poétique *Les Pleurs*. C'est ainsi que les candidats ont parfois simplement mentionné un lien thématique entre deux poèmes – tel le motif floral qui relie « Nadège » évoquant le perce-neige (« la douce fleur des neiges » du premier vers) au poème précédent « Une Fleur », omettant d'interroger les effets de continuité ou de rupture sur le plan poétique, tonal ou philosophique. Situer le texte ne nécessite d'ailleurs pas de prêter exclusivement attention à ce qui précède. Le commentaire du choix du mètre impair bref a ainsi conduit une candidate à rapprocher avec justesse les heptasyllabes du poème « Une Ondine » de la chanson, sans pour autant rappeler que l'épigraphe du poème suivant était tirée d'« *Irish melodies* ».

La lecture orale

La mise en voix du texte étudié constitue un moment de choix, tant elle peut *exprimer* le plaisir partagé entre le jury et les candidats dont s'accompagne toute explication. Interpréter le texte, c'est évidemment d'abord donner à l'entendre, et celles et ceux qui – sans être des acteurs, ne nous trompons pas de concours ! – le font avec bonheur, voire avec grâce, augurent souvent de développements riches et fins tant ils témoignent ainsi qu'ils ont su se mettre à l'écoute du passage et placer leur voix dans le prolongement d'une écriture dont ils ont cherché à saisir les nuances et inflexions.

Une lecture réussie constitue indéniablement la plus belle des *captatio*, devant le jury comme devant les classes. C'est aussi un moment où les candidats peuvent voir l'anxiété bien légitime des premières minutes de prise de parole s'estomper. Nous ne pouvons qu'encourager à multiplier, durant l'année de préparation, les occasions de lire les textes à haute voix, moins sans doute par exercice que par désir de savourer les mots, tout comme nous invitons à écouter, lorsque cela est possible, des lectures par des professionnels – c'était le cas cette année avec *La Recherche* lue par des acteurs de la Comédie Française. Donner corps au texte par la voix permet à n'en pas douter une forme d'appropriation et d'innutrition qui devrait sourire aux préparateurs lors des différentes épreuves de littérature française du concours.

Si les candidats ont pour la plupart assez heureusement maîtrisé dans leur lecture la syntaxe de Léry ou de Proust, il convient une fois encore de rappeler la nécessité de prêter un soin tout particulier à la lecture du vers, son rythme ainsi que les effets poétiques ayant trop souvent été malmenés faute de respecter les diérèses et –e muets, ou de prêter attention aux rapports entre le mètre et la syntaxe chez Tristan L'Hermitte ou Marceline Desbordes-Valmore.

Caractérisation du passage

Tous les candidats ne proposent pas une caractérisation littéraire du passage qu'ils étudient alors même qu'elle permet d'orienter et justifier le projet de lecture. Notons qu'il est tout à fait possible d'associer ces éléments de caractérisation à la présentation des mouvements de l'extrait.

Lorsqu'elle est présente, elle témoigne encore assez souvent de flottements dans la maîtrise des savoirs littéraires, y compris sur des catégories essentielles (description, narration, discours ; genres littéraires par exemple), nuisant dès lors à la justesse et à la précision du propos faute de rigueur conceptuelle.

Présentation des mouvements du texte



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Ce sont bien souvent les éléments de caractérisation qui permettent d'explicitier avec finesse ce sur quoi repose la partition des différents mouvements, que trop de candidats tendent encore à envisager de manière exclusivement thématique ou en s'appuyant, sans autres éléments, sur la composition typographique. C'est ainsi que les changements de versification au sein des 25 premiers vers du poème « Minuit » des *Pleurs* marquaient le passage du narratif au discours allégorique. La candidate qui a commenté un extrait du chapitre XI de l'*Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil* (p. 287-288) n'a par exemple pas signalé les marques linguistiques et stylistiques qui opposaient le premier paragraphe au second.

Le sens cinématique et musical de l'expression consacrée « mouvements du texte » devrait conduire à envisager cette étape avec souplesse et fluidité. À l'inverse, cette étape apparaît souvent dans les prestations comme une simple « figure imposée », exécutée de manière assez rigide, comme s'il s'agissait d'un découpage mécanique. Loin d'être un arbitraire méthodologique et rhétorique, qui d'ailleurs est rarement réinvesti dans le corps de l'explication pour servir la construction de la démonstration et la progression de l'interprétation alors que c'est aussi là une de ses fonctions premières, il s'agit de dégager la composition du texte et de mettre au jour la dynamique de l'écriture.

La présentation des différents mouvements, dont le nombre et la longueur sont toujours à déterminer selon le texte étudié et la délimitation que le jury a choisie, permet donc de déplier plus précisément le sens du passage dégagé en début d'introduction en l'articulant à sa caractérisation afin d'engager la problématisation tout en annonçant la structure de son propre développement, guidant ainsi le jury dans l'écoute attentive qu'il y accorde.

Problématisation ; élaboration du projet de lecture

La problématique s'appuie sur les éléments saillants que les étapes précédentes ont permis de dégager pour les mettre en tension et formuler ainsi un projet interprétatif au plus près des singularités de l'extrait commenté. Au risque de verser dans le truisme, rappelons qu'elle doit engager l'ensemble de la démonstration qui sera ensuite dépliée ; si l'on se permet d'insister sur ce point, c'est qu'on peine parfois à savoir ce que certaines explications souhaitent montrer, soit qu'elles se perdent en une juxtaposition de remarques ponctuelles, soit qu'elles se contentent, comme cela a été mentionné, d'une simple description du passage.

En posant un projet interprétatif destiné à éclairer et penser les singularités d'un extrait propre, elle oriente toute la construction du propos à venir dont elle constituera le fil directeur.

Afin d'accompagner la préparation des futurs candidats, nous proposons une typologie des principaux écueils, illustrés d'exemples entendus cette année. Sans pour autant impliquer que l'ensemble de l'explication laissât nécessairement à désirer, les défauts pointés ci-dessous ne permettent guère d'engager une réflexion nuancée sur les spécificités de chacun des extraits proposés.

- Une *problématique paraphrastique* laisse craindre que la suite du propos manque les principaux enjeux du passage soumis à la lecture des candidats. Se demander, au sujet de l'évocation des tortues de mer à la fin du chapitre III de *L'Histoire du voyage fait en la terre du Brésil*, « comment Léry compose son récit de chasse comme point d'orgue du chapitre », n'a pas permis au candidat de rendre compte de ce qui faisait le sel de cette anecdote qu'il avait pourtant qualifiée à juste titre de « plaisante ». De même, la question « comment la comparaison des rituels funéraires est portée à son paroxysme ? » à propos d'un extrait du chapitre XIX a conduit à notamment occulter l'usage remarquable que l'auteur-narrateur fait des langues et dialectes dans cette réflexion anthropologique.
- Certaines problématiques pêchent en apparaissant comme *trop générales et par-là même interchangeables*, c'est-à-dire susceptibles d'être reposées telles quelles sur bien d'autres extraits de la même œuvre, à l'instar de projets de lecture visant à étudier la satire des couvents et la dénonciation de



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

l'hypocrisie des religieuses dans le roman de Diderot ou les fins didactiques de la comparaison entre le « par deçà » et « par delà » chez Léry.

- Cet *excès de généralisation* conduit souvent à une explication qui s'avère *trop réductrice*. Plusieurs problématiques pèchent alors par *l'absence de prise en compte de la littérarité du passage proposé*, telle cette explication du portrait de Monsieur d'Argencourt chez Proust qui proposait de montrer « comment le narrateur mesure avec humour les effets du passage du temps sur les personnages ».
- Enfin, *certaines propositions sont tout bonnement erronées*, orientant l'explication sur des voies non pertinentes, en raison de faux-sens ou contre-sens majeurs. Il n'était ainsi guère recevable de lire le poème « Pardon » de Marceline Desbordes-Valmore comme un « art poétique » fondé sur une « écriture spontanée et naturelle ».

En guise de bilan, nous souhaiterions proposer aux futurs candidats un exemple parmi d'autres d'un projet de lecture qui a donné lieu à une explication remarquable de justesse, clarté et précision. Pour caractériser le début de l'interrogatoire de Suzanne par sœur Christine, la candidate a tout d'abord souligné que la dimension théâtrale de ce passage du roman diderotien interdisait tout commentaire discursif ou guidage narratif [**caractérisation textuelle**] ; elle a ensuite rappelé que ce dialogue était destiné à afficher l'innocence de Suzanne aux yeux du marquis de Croismare à un moment où elle est accusée de tromperie [**caractérisation du personnage qui découle de la situation diégétique et énonciative**] ; elle a enfin dégagé l'enjeu philosophique de cet extrait mettant en scène l'aliénation causée par le despotisme conventuel [**perspective réflexive**]. Elle a ensuite mis en tension les trois plans ainsi dégagés en se demandant « comment cette scène d'interrogatoire raté montr[ait] que *l'ethos* du personnage de Suzanne [oscillait] ici entre innocence, connaissance et séduction[.] »

LE DÉVELOPPEMENT : QUELQUES POINTS DE VIGILANCE

Si, comme l'indique son sens étymologique, l'explication vise à déplier le texte, le développement devrait logiquement pour sa part déplier et réaliser le projet annoncé dans l'introduction.

Le jury aimerait attirer l'attention des candidats sur les éléments suivants qui pourraient passer pour les quatre points cardinaux de l'explication de texte.

Unité et cohérence de l'explication

La solidité du projet de lecture garantit théoriquement la cohérence du développement et l'unité du discours. Or, celle-ci se voit mise à mal si la démarche procède en isolant des mots ou brefs segments, sans les relier au sens du texte d'une part – qui se voit ainsi souvent diffracté – ni au projet démonstratif d'autre part. Une telle lecture « à la loupe », si l'on autorise l'expression, est bien souvent l'indice d'une forme de myopie, voire de cécité, face aux enjeux du passage et peine à convaincre.

La capacité à construire un discours cohérent ne signifie nullement que celui-ci doive être répétitif, cela va sans dire. Si l'exercice se fonde sur les mouvements du texte, c'est bien au contraire pour permettre au propos de progresser, c'est-à-dire de se préciser et nuancer au fil des inflexions du texte auxquelles une explication de texte se doit d'être sensible.

Unité de la démonstration ne signifie pas univocité de l'interprétation. On attend en effet des candidats non seulement qu'ils perçoivent les différents enjeux de l'extrait mais qu'ils les hiérarchisent et les articulent. Le commentaire du « spectacle assez inouï » que constitue la contemplation du ciel nocturne aux côtés de Saint Loup lors du second retour du narrateur du *Temps retrouvé* à Paris en 1916 a particulièrement finement éclairé la dimension esthétique du passage. Mais la candidate a également parfaitement perçu comment le mouvement du regard, après un tableau céleste, accompagnait la redescente sur terre d'une chute burlesque par la comparaison des mondains à des personnages de vaudeville et le pastiche d'une chronique de Ferrari.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Du sens de l'équilibre

Chacun le sait, aucune explication ne pourra jamais « tout dire » – et c'est une heureuse vérité que cette impossible exhaustivité : si l'on ne saurait *épuiser* le sens d'un texte, c'est bien qu'il est lettres vives. Cela étant rappelé, il convient de souligner que la nécessité de faire des choix ne signifie pas pour autant que l'on puisse s'autoriser à passer sous silence des pans entiers des extraits proposés. En cela sans doute l'exercice requiert un sens de l'équilibre particulièrement aigu dans les choix opérés. Deux pôles opposés sont à proscrire : un premier qui consisterait à réserver un même sort à chaque mot du texte, le second consistant à s'enfermer à ne retenir que ce qui viendrait valider un seul et même axe de lecture. Le vaste espace qui sépare l'un de l'autre offre à la sagacité des candidats toute la latitude pour témoigner de la finesse de leur lecture, conjuguant précision des micro-analyses et hauteur synthétique. C'est ainsi qu'ils deviendront des professeurs à même de former des lecteurs autonomes, capables de rendre compte de ce qu'ils retiennent de leur lecture d'un texte littéraire, conformément à la définition que les textes officiels donnent des finalités des exercices d'interprétation auxquels les lycéens sont préparés.

Assumer ses propres choix de lecture, dans leur diversité et leur complémentarité, après en avoir éprouvé la validité durant la phase de préparation, permet, durant la prestation, d'exercer sa vigilance quant à la justesse de son propre discours. Si le jury témoigne d'une entière bienveillance face à l'émotivité des candidats en début d'épreuve, il n'évalue en effet pas moins la lucidité dont ils sont capables de faire preuve. Et c'est bien à l'aune de l'exactitude du propos que celle-ci se lit. Il était ainsi maladroit de rattacher le portrait comparatif des Tupis aux Européens que brosse Jean de Léry au chapitre VIII de son récit de voyage à une « démarche scientifique » et de le qualifier de « plutôt positif ». Tant de prudence dans la modalisation conduit à occulter toute la gradation méliorative par laquelle l'idéalisation utopique rapproche les Indiens d'hommes d'avant la Chute.

Du bon usage d'outils d'analyse maîtrisés

Un grand nombre de candidats semblent avoir entendu la nécessité, maintes fois énoncée dans les rapports des sessions antérieures, de ne pas verser dans un discours techniciste. Le recours trop systématique, ou même simplement scolaire, au métalangage analytique est en effet souvent le masque d'une absence d'interprétation sensible. S'adonner au relevé du « champ lexical de la météorologie » pour analyser une scène d'errance dans Paris du *Temps retrouvé* ne pouvait guère ouvrir à la dimension contemplative qui prend les allures d'un poème en prose, le paysage parisien, nocturne et hivernal, se métamorphosant sous le regard du narrateur proustien.

Si ces outils, empruntés aux différents champs que mobilise l'explication, sont employés à mauvais escient faute de maîtrise rigoureuse, ils desservent fortement le candidat puisqu'ils ne servent nullement le texte. Certains ne semblaient guère percevoir la pertinence de la distinction narrateur / héros ou « je narrant » / « je narré » dans les romans de Diderot ou Proust, la plaquant mécaniquement sur le passage sans en tirer de conclusion ou bien confondant les deux instances, telle cette candidate qui, pour expliquer une évocation des ravages de la vieillesse chez Proust, a systématiquement évoqué le « narrateur », alors qu'il était nécessaire de le distinguer clairement du personnage pour dégager la dimension comique du passage.

Il convient enfin d'attirer l'attention des candidats sur la nécessité de mieux maîtriser les outils propres à l'analyse du texte théâtral et du texte poétique, les deux pouvant se conjuguer comme c'était le cas avec les trois tragédies de Tristan l'Hermite. Trop peu de candidats songent en effet à prendre en compte la dimension scénique du texte étudié et négligent l'expérience de la réception, partant la place du spectateur. Ce sont donc l'esthétique théâtrale d'une part et la construction dramaturgique de l'action d'autre part qui se voient souvent ignorées. Les explications qui les ont mobilisées pertinemment se sont distinguées, à l'instar de celle du début du récit de la mort de Mariane à la scène 2 de l'acte V. La candidate a ainsi su détailler les ressorts théâtraux propres à créer une « communion émotionnelle intense » où « l'admiration renouvelle l'émotion tragique ».



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

La versification est rarement commentée. Faute de parvenir à correctement placer les accents secondaires, peu de candidats ont pu repérer l'usage que Marceline Desbordes-Valmore fait du tétramètre, parfois confondu avec le « trimètre romantique ». L'étude du rapport mètre-syntaxe a également été fréquemment délaissée, que ce soit pour repérer une césure-arrêt ou interpréter les rejets ou contre-rejets. Il ne s'agit évidemment jamais de convoquer ces outils en technicien du vers, mais bien de se montrer sensible aux accents singuliers et inflexions intimes de la voix poétique.

L'éclairage des références intratextuelles, intertextuelles et extratextuelles

Déplier le sens d'une page nécessite de mobiliser une vaste culture, acquise au fil du parcours de formation de chacun et au gré de ses lectures. C'est en effet au regard d'autres textes que se mesurent les singularités de celui que l'on explique.

Les candidats ont souvent, et parfois longuement, multiplié les remarques pour souligner tel ou tel écho interne à l'œuvre dont était extrait le passage qui leur était proposé. Bien qu'ils aient ainsi témoigné de leur connaissance de l'œuvre, ces digressions servaient rarement l'interprétation et se sont parfois faites au détriment d'analyses de ce qui était le plus saillant. Se saisir d'une référence à l'oiseau ou à l'ange dans une pièce des *Pleurs* pour citer les autres poèmes qui les convoquent paraît d'autant moins pertinent que cette dernière figure est particulièrement labile au sein du recueil et que c'est tout le travail de l'explication que de spécifier ce qu'elle signifie et représente dans les vers commentés.

Les effets d'intertextualité sont assez rarement perçus et lorsqu'ils le sont, ils gagneraient à être davantage interprétés, telle la référence pascalienne au « roseau faible » qui convoquait également la fable de La Fontaine à la fin de « Pardon ! » (*Les Pleurs*, XVI). A titre de second exemple, lorsque le sujet poétique s'exclame dans ce même poème « Ne crains pas : j'ai languï dans un feu qui dévore », la quasi citation d'un vers de la déclaration de Phèdre à Hippolyte à la scène 5 de l'acte II de la tragédie racinienne invitait à interroger la représentation d'une passion amoureuse dont la dimension tragique se fait christique puisque le vers suivant associe les « pleurs » aux étapes du chemin de croix. Causées par l'amant, ces larmes deviennent l'expression de l'inquiétude métaphysique qui déchire la conscience du sujet lyrique.

De manière plus large, on attend d'un professeur de lettres qu'il ait le bagage culturel nécessaire pour penser la singularité des textes sur laquelle le présent rapport insiste tant et tenir un discours juste, c'est-à-dire mesuré et qui rend justice aux textes. Le jury s'est ainsi étonné d'entendre que Robert de Saint-Loup avait des « convictions de gauche » et était « proto-marxiste » parce que dreyfusard ! Pareils raccourcis témoignent de lourdes confusions ou ignorances historiques et politiques.

Nous nous permettons d'attirer plus particulièrement l'attention des candidats sur trois points.

- *Genres et modèles littéraires.* L'explication peut ainsi dégager ce qu'il advient du modèle virgilien de la tempête, ou du *topos* épique de l'exhortation au combat aux chapitres II et XIV de *L'Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil*. Le commentaire de la lettre de Charlus dans *Le Temps retrouvé* aurait gagné à montrer comment elle convoquait le modèle de la prédication et pouvait notamment rappeler l'éloquence de Bossuet.
- *La culture religieuse.* Il n'est guère possible d'en faire l'économie, et c'était particulièrement le cas cette année avec plusieurs des œuvres au programme, que ce soit pour étudier l'expression de la foi protestante de Jean de Léry ou le modèle christique nullement univoque chez Desbordes-Valmore. Une candidate a fort bien commenté l'extrait de *La Religieuse* où Suzanne narre sa mise au cachot en s'appuyant sur le récit de la Passion du Christ dans les *Évangiles*.
- *La culture antique.* Aussi surprenant cela puisse-t-il paraître pour des candidats à l'agrégation de lettres classiques, plusieurs d'entre eux ont été bien en peine de mobiliser les références à la philosophie et à la littérature antiques qui leur auraient permis d'ajuster leur propos. Certaines pièces des *Pleurs*



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

envisageaient le dualisme dans une perspective à la fois chrétienne et platonicienne. Le titre même du cinquième poème « Amour » pouvait inviter à songer au *Banquet* pour montrer quels usages la poétesse y faisait des mythes qu'expose ce dialogue. Les distinctions topiques entre « *eros* », « *philia* » et « *agapè* » s'avéraient bien précieuses pour analyser les diverses représentations de l'amour au sein d'un poème, de même que l'opposition entre « *locus amoenus* » et « *locus terribilis* » permettait d'éclairer la représentation antithétique du ciel et de la terre dans les deux premières strophes d'« Ecrivez-moi ! ».

LA CONCLUSION

Elle vise *a minima* à ressaisir l'ensemble du propos et à synthétiser le parcours interprétatif pour donner une dernière fois à entendre au jury ce qu'il importe de retenir au terme de l'explication. Bien des candidats achèvent leur propos en faisant référence à un autre passage de l'œuvre, le plus souvent situé après, de manière assez pertinente.

L'ENTRETIEN

L'épreuve se clôture par un entretien avec les membres du jury qui invitent les candidats à revenir sur leur explication dans trois directions qui ne se situent pas à la même échelle :

- Corriger une ou plusieurs analyses de détails qui étaient erronées.
- Préciser ou compléter des interprétations qu'il est nécessaire d'étoffer et approfondir.
- Envisager des aspects ou enjeux du texte qui ont été laissés de côté. Cela peut conduire à infléchir certaines interprétations ou à nuancer, voire invalider, plusieurs propositions. Il ne s'agit nullement pour le jury de simplement chercher à obtenir des candidats une *bonne* réponse mais de les inviter à se saisir de ces nouvelles pistes pour prolonger leur réflexion littéraire.

L'entretien n'est en effet pas un interrogatoire mais bien un moment de réflexion partagée entre les candidats et le jury. Saluons à ce titre toutes celles et ceux – et ils sont nombreux – qui malgré la fatigue, parviennent à pleinement se mobiliser pour entrer dans l'échange avec honnêteté et authenticité. Le jury a ainsi apprécié de constater combien une majorité s'engageait dans ce dialogue avec cœur, soit avec courage et sensibilité. Qu'ils soient toutes et tous remerciés pour cette posture intellectuelle inhérente au métier d'enseignant.

Le jury espère que ces quelques conseils seront profitables aux futurs candidats et permettront de les assurer que la réussite de cet exercice, pour exigeant qu'il soit, est parfaitement à leur portée au terme de leur préparation. Expliquer un texte est un acte d'humilité – aussi fin soit-il, le discours du commentateur ne rivalisera pas avec le *ravisement* qui saisit le lecteur chaque fois qu'il relit par exemple le portrait du Prince d'Agrigente dans *Le Temps Retrouvé*. Car de rivalité il ne saurait précisément y avoir. Mais expliquer un texte est également un acte de générosité, sans laquelle il ne saurait guère y avoir de plaisir : bien loin d'être un discours solipsiste ou égoïste, et par-delà les codes rhétoriques, c'est un authentique dialogue qui relie les voies du texte à la voix du commentateur et à l'écoute d'un auditoire.

Le présent rapport ne visait pas à poser une vérité définitive sur l'exercice disions-nous en ouverture. Aussi souhaiterions-nous inviter chaque futur candidat à se demander ce qu'expliquer un texte représente et engage à ses yeux pour éprouver cette question à chaque fois qu'elle ou il aura à découvrir un nouvel extrait. Nous souhaitons très sincèrement que cela leur offre à toutes et tous beaucoup de plaisir – et de réussite.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT SUR L'EXPOSE ORAL DE GRAMMAIRE établi par Adeline DESBOIS-IENTILE avec la collaboration de Michel GAILLIARD et Yannick CHEVALIER

L'exposé de grammaire prend place au sein de l'explication d'un texte français issu du programme. Le temps de préparation de l'épreuve est de 2h30, pour un oral d'une durée totale de 45 mn. Si le candidat ou la candidate est libre d'allouer son temps comme il le souhaite, dans les faits on observe qu'une durée de 10 mn pour l'exposé de grammaire est raisonnable et permet de traiter pleinement le sujet. Inversement, le jury a entendu cette année un certain nombre d'exposés de grammaire très courts (autour de 5 mn), qui tendaient dans les faits à se réduire à un simple classement des occurrences, sans analyse. On rappellera enfin qu'il est possible de présenter son exposé en commençant par l'explication de texte ou par la question de grammaire, et que ce choix n'a aucune incidence sur la note.

L'intitulé de la question de grammaire peut prendre deux formes : une question synthétique portant sur une notion ; ou une question analytique invitant à faire des « remarques » sur une portion du texte. Cette question a pour objectif d'évaluer non seulement les connaissances grammaticales des candidats et candidates, mais aussi leurs compétences en matière d'analyse. Le jury a pu constater dans plusieurs prestations un certain flottement (voire un flottement certain !) dans l'identification des catégories grammaticales et des fonctions, mais dans l'ensemble ces connaissances sont acquises et maîtrisées. Les exposés en revanche faisaient état d'importantes difficultés à définir les notions, à analyser les faits grammaticaux et donc à développer une réelle réflexion sur la langue, qui est celle qu'on attend de futurs professeurs agrégés de lettres, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas seulement de pouvoir mettre une étiquette sur les occurrences à analyser (adjectif épithète, apposé ou attribut pour un sujet portant sur les adjectifs ; verbe transitif, intransitif ou attribut, pour un sujet sur les constructions verbales, etc.), mais également d'explicitier leur fonctionnement et donc à travers elle celui de la langue française.

Il va sans dire que l'exposé de grammaire se prépare toute l'année, mais aussi pendant le temps imparti pour la préparation le jour de l'épreuve. Certains candidats ou candidates donnent pourtant l'impression d'improviser pendant la présentation devant le jury, voire avouent avoir manqué de temps pour la grammaire, ce qui nuit à l'efficacité oratoire de leur prestation et ne met pas le jury dans les meilleures dispositions à leur égard. On recommandera ainsi, conformément aux recommandations déjà énoncées dans les précédents rapports, de consacrer 30 minutes du temps de préparation à la grammaire.

Ce rapport, en faisant le bilan de la session écoulée, sera aussi l'occasion de donner quelques conseils aux futurs candidats et candidates, en complément du rapport de la session 2021 qui posait déjà des jalons très utiles et bien évidemment toujours d'actualité.

Type 1 : Sujet notionnel

Les sujets notionnels peuvent porter sur une catégorie grammaticale (adjectif, pronom, déterminant, verbe, etc.), une fonction syntaxique (sujet, complément, attribut, etc.), la syntaxe phrastique (juxtaposition, coordination, subordination), les modes et temps verbaux, les types et formes de phrase (la négation, le passif, l'interrogation, etc.), la cohésion textuelle (les anaphores grammaticales), les modalités d'énonciation, mais aussi sur certains mots ou morphèmes (*que, qui, être, avoir*, etc.). La liste de l'ensemble des notions qui ont été proposées pour la session 2023 figure à la fin de ce rapport. Il ne s'agit évidemment pas d'une liste limitative de tous les sujets qui peuvent être donnés, mais d'un relevé indicatif qui pourra aider les futurs candidats et candidates à préparer le concours.

INTRODUCTION



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'exposé de grammaire commence par une introduction dans laquelle on attend une définition de la notion proposée à l'étude. Cette partie de l'exposé est souvent trop courte, et réduite à une simple liste de sous-catégories. Ainsi, pour un sujet portant sur les pronoms, il ne suffit pas d'établir la liste des différentes catégories de pronoms, mais il faut interroger l'unité de la notion et les critères qui invitent justement à distinguer différents types de pronoms. Pour cela il est utile de mobiliser les différents plans de description grammaticale : morphologique, syntaxique, sémantique, énonciatif ou pragmatique, dont l'importance relative varie en fonction des notions étudiées, mais qui représentent une grille utile à conserver à l'esprit pour tout sujet.

Lorsque le sujet porte sur plusieurs termes, par exemple : « Le subjonctif et le conditionnel », « *Être* et *avoir* », « Le déterminant et l'absence de déterminant », il convient de s'interroger sur la relation qui unit les deux mots ou notions, et non pas de considérer que l'on a deux sujets à traiter l'un à la suite de l'autre. Ainsi, le subjonctif et le conditionnel pouvaient être rapprochés en ce qu'ils sont tous deux employés pour exprimer un fait présenté comme non actualisé, même si leurs usages ne se réduisent pas à cet emploi.

Précisons enfin que le relevé des occurrences en introduction n'est pas obligatoire.

PLAN

Les exposés ne présentaient, dans l'ensemble, pas de problème majeur de plan. De manière générale, les plans efficaces sont ceux qui déploient la notion en sous-catégories (les différents types de pronoms, les différents types de phrase) ou qui proposent un changement de plan d'analyse : ainsi, pour un sujet portant sur une catégorie grammaticale, on pourra adopter un plan par fonctions (par exemple : adjectif épithète, apposé, attribut), et pour un sujet portant sur une fonction un plan par catégories grammaticales (par exemple : la fonction sujet saturée par un GN, un pronom, un verbe à l'infinitif, une proposition subordonnée, etc.).

Le plan doit être cohérent : dans un exposé portant sur les constructions verbales, les intitulés des parties choisies par la candidate (constructions transitives, constructions intransitives, constructions sans sujet, verbe modal, verbes attributifs) mêlaient à la question des constructions elles-mêmes celle des modes (les « constructions sans sujet » étant en l'occurrence des propositions injonctives à l'impératif) et de la modalité (« verbe modal »), qui sont transversales en ce qu'elles peuvent se combiner à tous les types de constructions. Il aurait fallu ici s'en tenir aux grands types de construction (intransitive, transitive, attributive) et faire des remarques sur les modes ou la modalité des verbes au moment d'analyser les occurrences.

Le plan doit également suivre une logique grammaticale, et il est donc bienvenu que les candidats et candidates soient capables de le justifier, c'est-à-dire d'explicitier la logique de leur classement. Dans un exposé, par ailleurs très bon, portant sur les propositions subordonnées, il était ainsi dommage que l'ordre des parties (propositions subordonnées interrogatives indirectes, circonstancielles, conjonctives, relatives) reflète, de l'aveu même du candidat, le degré de complexité croissant qu'il avait perçu dans l'analyse des propositions, ce qui est un critère extérieur à la grammaire.

Enfin, il convient de ne pas se limiter à un seul niveau de plan, mais de classer de façon cohérente les occurrences à l'intérieur de chaque catégorie, éventuellement en ajoutant des sous-parties. Dans beaucoup de prestations, les candidats et candidates se sont contentés d'un seul niveau de classement, à l'intérieur duquel ils analysaient les occurrences selon leur ordre d'apparition dans le texte, ou au gré du hasard de leurs notes. Ainsi, pour un sujet portant sur les adjectifs, il est utile de distinguer les adjectifs épithètes selon leur nature (qualificatif, relationnel, modalisant) ou selon leur place (épithète antéposée / postposée), en fonction du sujet. Regrouper ainsi les occurrences qui présentent des similarités permet de mieux mettre en évidence le fonctionnement en système de la langue, tandis que les traiter selon leur ordre d'apparition dans le texte tend généralement à un émiettement d'observations déconnectées les unes des autres.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

DEVELOPPEMENT

D'un exposé à l'autre, les développements entendus ont été très inégaux. Dans les exposés les moins bons, le jury a pu observer certaines imprécisions terminologiques qui témoignaient d'une méconnaissance de l'analyse morphologique : ainsi un complément d'objet *direct* ne peut pas, par nature, prendre la forme d'un groupe *prépositionnel* ; ou encore un adverbe, s'il modifie un adjectif (dans « aussitôt vainqueur », par exemple), ne peut pas *en même temps* en être le complément. Ou encore, c'est le savoir grammatical qui était insuffisant : ainsi, dans un exposé portant sur *être* et *avoir*, la candidate n'a distingué que deux types d'emplois (comme sens plein ou comme auxiliaire), laissant de côté toutes les autres constructions, et en particulier le cas, somme toute fréquent, où *être* est copule dans une construction attributive. Dans ce cas de figure, c'est la formation grammaticale même qui est à revoir.

On laissera de côté ces défauts les plus graves pour évoquer d'autres types de difficultés rencontrées par les candidats et candidates, dans des exposés qui témoignaient par ailleurs de connaissances grammaticales de base tout à fait sérieuses. Ces trois types de défauts sont classés du plus grave au plus bénin.

(i) Défaut 1 : Analyse inexistante ou rudimentaire.

Dans un trop grand nombre d'exposés, les candidats ou candidates se sont contentés d'« étiqueter » les occurrences, c'est-à-dire de les identifier et de les classer. Ce travail d'étiquetage résulte en réalité d'une analyse, éventuellement intuitive et inconsciente, qu'il s'agit justement d'explicitier. Ainsi, pour un sujet portant sur les constructions verbales, il ne suffisait pas de dire que « [...] berce son amant » est une construction transitive parce que le verbe se construit avec groupe nominal COD, et que « l'onde est molle » est une construction attributive avec un attribut du sujet. L'étiquetage est correct, mais l'analyse est insuffisante : ce qui est attendu, c'est une réflexion sur ce qui différencie, précisément, une construction transitive, directe ici, d'une construction attributive, sur le plan morphologique (l'attribut s'accorde avec le sujet), sur le plan sémantique (le GN COD représente un second actant participant au procès, alors que l'attribut exprime une qualité du sujet), tandis que sur le plan syntaxique, COD et attribut se placent préférentiellement à droite du verbe avec lequel ils forment le prédicat, et peuvent être pronominalisés.

C'est à partir du moment où l'on dépasse le simple stade de l'étiquetage que l'on rentre pleinement dans l'analyse grammaticale. C'est ce qui permet de résoudre l'ambiguïté de certaines occurrences. Ainsi, dans un sujet portant sur les constructions attributives, on pouvait s'interroger sur les occurrences « Dieu fit le roseau faible » et « Croistu le ciel inexorable ? », qui admettent en théorie deux interprétations (construction transitive avec COD dans lequel l'adjectif est épithète du substantif, ou construction attributive avec attribut du COD), même si en contexte une d'entre elles est évidemment préférable. On voit, pour ce type de cas, l'utilité qu'il peut y avoir à effectuer des manipulations syntaxiques, en recourant par exemple ici au test de pronominalisation qui permet d'identifier les limites des syntagmes (« Dieu fit le roseau faible. » doit-il être pronominalisé en « Dieu le fit » ou en « Dieu le fit faible » ?).

De manière générale, les candidats et candidates recourent peu aux tests alors que les manipulations syntaxiques permettent bien souvent de résoudre certains problèmes qu'ils soulèvent eux-mêmes dans leur exposé, ainsi pour résoudre l'ambiguïté entre construction passive et construction attributive dans « on n'y est pas vraiment destinée » par exemple, ou identifier la nature du morphème *de*. À ce sujet, faire passer l'énoncé « celles qui n'avaient entendu *de* musique de leur vie » à la forme affirmative (« celles qui avaient entendu *de la/la* musique ») aurait permis au candidat d'observer que le premier *de* se substitue au déterminant dans le cas d'un énoncé négatif et qu'il n'est donc pas une préposition.

(ii) Défaut 2 : Analyse restreinte à un seul domaine de description grammaticale.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Un autre défaut a consisté à se restreindre à un seul domaine de description grammaticale, qu'il soit morphologique, syntaxique ou sémantique. Ainsi, dans un exposé portant sur les participes passés, la candidate a proposé une analyse essentiellement morphologique (formation des temps composés, accord ou non du participe avec le nom auquel il se rapporte), sans s'interroger suffisamment sur la sémantique verbale (aspect des temps composés) ni sur la construction syntaxique des occurrences dans les emplois de participes épithètes ou apposés ; dans un autre exposé portant sur les types de phrase, le plan d'analyse syntaxique (ordre des constituants dans les différents types de proposition) a été oublié ; ou encore, dans un exposé portant sur les adverbes, l'approche choisie, sémantique, a conduit le candidat à classer les adverbes en *-ment* selon leur sens, sans s'intéresser à leur intégration dans la phrase.

Tous les plans d'analyse (morphologique, syntaxique, sémantique, énonciatif/pragmatique) ne peuvent être mobilisés, ni à égalité, dans chaque sujet. Il convient toutefois de ne pas se limiter à un seul. Ainsi, dans un exposé portant sur les déterminants, la problématique principale qui a été posée était celle de l'actualisation du nom par le déterminant, ce qui n'a pas empêché la candidate de faire, en passant, des remarques d'ordre syntaxique ou morphologique pertinentes et bienvenues.

(iii) Défaut 3 : Difficulté à identifier les occurrences remarquables.

Un troisième type de défaut, observable dans des exposés parfois très bons, résulte de la difficulté à distinguer les occurrences du texte qui relèvent du fonctionnement habituel de la langue, d'occurrences que l'on peut qualifier de « remarquables » au sens, étymologique, où elles appellent des remarques spécifiques.

Le jury a ainsi apprécié que, dans un exposé portant sur les constructions attributives, la candidate commente l'absence « remarquable » de déterminant devant le substantif attribut dans « je suis roseau » ; dans un autre exposé sur le déterminant et l'absence de déterminant, le candidat a pu observer l'emploi d'un même nom propre, tantôt dépourvu du déterminant (« Argencourt ») tantôt accompagné d'un article défini (« l'Argencourt vrai »). Inversement, il est dommage que, dans un exposé portant sur les adjectifs, le candidat se soit peu intéressé à la répétition de l'adjectif *divine* dans « cette divine prudence » et « la sagesse divine ». Elle permettait pourtant de réfléchir à la différence de fonctionnement des sous-catégories d'adjectifs : si *divine* est épithète dans les deux cas, on pouvait observer en contexte que l'adjectif fonctionnait d'une part comme un qualificatif (antéposé, exprimant le haut degré, mais néanmoins modifiable en degré : « cette (très/assez) divine prudence »), et de l'autre comme un relationnel (postposé, non modifiable en degré, équivalent à un complément du nom : « la sagesse divine », au sens de « la sagesse de Dieu »).

De telles occurrences appellent ainsi une attention particulière et exigent souvent, pour être résolues, de recourir à des tests. Signaler une occurrence difficile, faire état de doutes ou d'hésitations face à deux analyses possibles est tout à fait bienvenu et témoigne des compétences grammaticales des candidats et candidates dès lors qu'ils essaient de résoudre la difficulté en recourant à un raisonnement linguistique ou en mobilisant des tests. Inversement, le jury apprécie peu que l'on qualifie de phénomène « stylistique » un emploi tout à fait attendu en discours, voire contraint, comme l'antéposition du pronom personnel clitique conjoint *me* dans « *me* condamner ». Certains textes peuvent par ailleurs poser des difficultés spécifiques liées un état de langue ancien, comme c'était le cas cette année avec *L'Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil* de Jean de Léry. Le traitement des sujets n'exige pas de connaissances particulières en histoire de la langue ; toutefois, le concours de l'agrégation de lettres classiques forme un tout cohérent, et le jury évaluant des connaissances et compétences en grammaire moderne est en droit de supposer que les candidats et candidates ont des connaissances également en grammaire latine et en ancien français. Les remarques diachroniques ponctuelles, lorsqu'elles permettent d'éclairer le texte, sont bienvenues : dans un exposé portant sur les démonstratifs, le candidat a ainsi bien identifié la forme pronominale *cil*, qu'il a commentée en rappelant le système des démonstratifs en ancien français. Inversement, dans un exposé portant sur les formes en *-ant*, le jury a été gêné par l'incapacité de la candidate à



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

distinguer les participes présents et les gérondifs en français moderne, et, lorsque le jury le lui a demandé, à nommer leurs formes respectives en latin.

Enfin, le jury a pu apprécier, dans les meilleurs exposés, une réflexion sur le système de la langue. Ainsi, dans un exposé portant sur les propositions subordonnées, le candidat s'est interrogé sur le rapport de dépendance entre principale et subordonnée, en fonction des différents types de proposition.

CONCLUSION

La conclusion peut être l'occasion de revenir rapidement sur certaines spécificités du corpus étudié, évoquer certains types d'occurrences absents de l'extrait. Dans les faits, les meilleures conclusions entendues cette année sont celles qui ont cherché à faire le lien entre l'exposé de grammaire et l'explication de texte, à travers des observations de type stylistique. Selon les textes et les questions de grammaire, le corpus grammatical analysé est plus ou moins exploitable dans une réflexion littéraire. Dès lors, toutefois, que l'on a un phénomène récurrent dans un texte (forte présence de verbes au passif par exemple, ou de constructions attributives, ou d'épithètes antéposées), cette récurrence mérite d'être interrogée sur le plan stylistique et permet bien souvent d'enrichir l'explication de texte ou de la confirmer. On évitera toutefois les considérations toutes faites, malheureusement trop souvent entendues, du type « il y a beaucoup d'adjectifs : c'est que la description est très importante dans ce texte », qui n'apportent rien au propos.

Type 2 : Sujet de « remarques »

Les sujets invitant le candidat ou la candidate à faire des « remarques » ou « remarques syntaxiques » ont dans l'ensemble été moins bien réussis que les sujets notionnels. La difficulté importante est celle qui consiste à hiérarchiser les informations, et notamment à éviter de procéder à une simple énumération systématique des catégories grammaticales et des fonctions syntaxiques des mots présents dans l'extrait à étudier. Il convient d'abord d'être attentif à la formulation de la question : « faites les remarques nécessaires sur [...] » ou « faites les remarques syntaxiques nécessaires sur [...] » n'appellent pas le même type de traitement, puisque dans le second cas le candidat ou la candidate est invitée à centrer son propos sur les questions syntaxiques, alors que dans le premier on attendra également des remarques d'ordre morphologique ou sémantique. Si l'extrait a été choisi, c'est que le jury estimait qu'il présentait un ou plusieurs phénomènes intéressants à commenter : ce sont ceux qu'il faut chercher à identifier, et sur lesquels il faudra centrer l'analyse, sans renoncer bien évidemment à faire d'autres observations plus secondaires.

PLAN

Pour les sujets de « remarques », on n'attend pas d'introduction autre que le rappel de l'extrait étudié. L'étude doit ensuite suivre le plan suivant, bien connu des candidats et des candidates : 1) remarques d'ordre macrostructural, portant sur la construction d'ensemble de l'extrait ; 2) remarques d'ordre microstructural. Ce point n'a pas posé de problème dans les exposés entendus.

DEVELOPPEMENT

Dans la plupart des exposés de « remarques » entendus cette année, les développements prenaient la forme d'observations ponctuelles, dissociées les unes des autres et suivant bien souvent l'ordre des mots dans l'extrait. Une telle approche ne permet pas de proposer une réflexion grammaticale construite, sensible à la spécificité de certaines constructions, aux effets de sens qui s'en dégagent, et au fonctionnement de la langue comme système. On esquissera donc ici quelques pistes d'analyse sur un des sujets proposés, en guise d'exemple à l'attention des futurs candidats et candidates. Il s'agissait de faire des « remarques syntaxiques » sur la phrase suivante,



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

extraite de *La Religieuse* de Diderot : « Et puisse le Ciel que j'atteste me juger dans toute sa rigueur, et me condamner aux feux éternels, si j'ai permis à la calomnie de ternir une de mes lignes de son ombre la plus légère ».

(i) Analyse macrostructurale

Pour la macrostructure, on pouvait observer qu'il s'agit d'une phrase complexe formant un système hypothétique, dans lequel la proposition subordonnée introduite par la conjonction *si* est postposée à la proposition dite principale. Ce type de système, bien connu, permet de soumettre la réalisation du procès de la principale à celle de la subordonnée : de ce fait, si la subordonnée en *si* présente les caractéristiques des propositions subordonnées circonstancielles en ce qu'elle est déplaçable, elle entretient en revanche avec la principale un rapport bien plus étroit, perceptible dans le fait que la subordonnée n'est pas supprimable sans affecter la valeur de vérité de la principale. Le vœu n'est pas formulé de manière inconditionnelle (*puisse le ciel me condamner !*) : sa réalisation n'est présentée comme souhaitable que dans le cas où la subordonnée serait réalisée. L'interdépendance des deux propositions est confirmée par ailleurs par les contraintes pesant sur les temps verbaux, qui, dans le cas de systèmes hypothétiques stricts, permettent d'exprimer l'irréel du passé, l'irréel du présent, le potentiel ou l'éventuel. La phrase proposée à l'étude présente ici la spécificité de ne pas recourir aux temps verbaux attendus puisque la principale est au subjonctif présent (*puisse juger... et condamner*) et la subordonnée au passé composé (*ai permis*). Le choix de ces temps donne à la principale une valeur injonctive dont la réalisation est soumise à celle d'une subordonnée présentée d'emblée comme contrefactuelle. De ce fait, la valeur injonctive de l'énoncé semble tendue vers une modalité assertive (*j'atteste le Ciel que je n'ai jamais permis à la calomnie de ternir une de mes lignes*).

(ii) Analyse microstructurale

On pourra commenter ici successivement la proposition dite principale, puis la proposition subordonnée, dont les relations ont été évoquées précédemment.

Pour la proposition principale, plusieurs faits grammaticaux peuvent être commentés, en particulier l'emploi du subjonctif en proposition non dépendante. En français moderne, cet emploi se limite à des énoncés à modalité injonctive, en particulier avec un sujet à la troisième personne pour lequel il n'existe pas de forme à l'impératif, et ouverts par le morphème *que*, dit béquille du subjonctif (« Qu'il vienne ! »). L'énoncé proposé à l'étude présente bien une modalité injonctive, mais le morphème *que* est absent, héritage de constructions plus anciennes pour lesquelles il était facultatif et que l'on retrouve encore en français moderne, en particulier avec le semi-auxiliaire *pouvoir* (« Puisse-t-il venir ! »). L'absence du *que* entraîne la postposition du sujet, et une atténuation de la valeur d'ordre, qui se teinte d'une nuance de vœu. Le semi-auxiliaire *pouvoir* est mis en facteur commun avec deux infinitifs coordonnés (*juger ... et ... condamner*) dans une construction en apparence parallèle : « (puisse) me juger dans toute sa rigueur, et me condamner aux feux éternels ». Les deux infinitifs sont en effet précédés du pronom personnel clitique conjoint de première personne *me*, désignant le COD, et suivis d'un groupe prépositionnel. Celui-ci n'a pas la même fonction dans les deux cas : « dans toute sa rigueur » est un complément intraprédicatif qui précise comment Suzanne souhaite être jugée, à la manière d'un adverbe incident au verbe (« puisse le ciel me juger *rigoureusement/sévèrement* »), alors que le second est un complément d'objet second appelé par la valence du verbe, ce qu'indique le test de pronominalisation (« puisse le Ciel m'y condamner »).

Pour la proposition subordonnée hypothétique, on peut observer que le verbe *permettre* appelle une double complémentation (« j'ai permis à la calomnie de ternir [...] »), les deux compléments entretenant une relation prédicative dans la mesure où le groupe nominal « la calomnie » désigne l'agent de l'action de *ternir* même s'il n'occupe pas une fonction sujet dans la phrase. La préposition *de* devant le verbe *ternir* doit être analysée comme un simple indice d'infinitif, et non comme une préposition : l'infinitif est en effet pronominalisable sous la forme du pronom personnel direct *le* (« je l'ai permis à la calomnie / je *le* lui ai permis »). On peut ainsi distinguer cette forme



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

de de deux autres occurrences où elle désigne bien une préposition : « ternir une *de* mes lignes *de* son ombre la plus légère ». Dans le premier cas (« une de mes lignes »), la préposition permet de construire le complément du pronom indéfini numéral *un*, en indiquant l'ensemble sur lequel le référent du pronom doit être prélevé ; dans le second, *de* introduit le complément d'objet second du verbe *ternir*.

CONCLUSION

La conclusion est facultative. Néanmoins, comme pour un sujet portant sur une notion, on pourra avec profit établir un lien avec l'explication de texte. En l'occurrence, pour l'extrait commenté ci-dessus, il serait intéressant de signaler la présence de marques de haut degré (présence du déterminant secondaire totalisant *tout* dans « toute sa rigueur », épithète de haut degré *éternel* dans « feux éternels », superlatif « la plus légère ») qui donnent à l'énoncé un caractère hyperbolique et, derrière l'expression apparente du vœu (*puisse le ciel...*), renforcent la valeur assertive de l'énoncé (*non je n'ai jamais permis à la calomnie de ternir une seule ligne...*).

Liste des sujets proposés lors de la session 2023 :

Catégories grammaticales et syntagmes

Les adjectifs
Les adjectifs qualificatifs
Les adverbes
Les démonstratifs
Les déterminants
L'absence de déterminant
L'article et l'absence de déterminant
Les déterminants et l'absence de déterminant
Les pronoms
Le pronom *on*
Les pronoms personnels
Les indéfinis (pronoms et déterminants)
Les groupes prépositionnels
Les expansions du nom

Verbe et constructions verbales

La fonction sujet
Les compléments du verbe
Les compléments indirects
Le verbe *être*
Être et avoir
Les constructions verbales
Les constructions attributives
Les temps de l'indicatif
Le subjonctif et le conditionnel
Les modes non personnels du verbe
L'infinitif
Les formes en *-ant*
Les participes passés



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Propositions et constructions de la phrase

L'ordre des mots
Les modes de construction de la phrase complexe
Juxtaposition et coordination
La subordination
Les propositions subordonnées
Les propositions subordonnées relatives

Types et formes de phrase

Le passif
L'expression de la négation
Les types de phrase
Types et formes de phrase
Les modalités de phrase
Interrogation et exclamation
Exclamation, injonction, interrogation

Cohésion textuelle

Les anaphores grammaticales

Mots et couples de mots

Le morphème *que*
Que et *qui*

Remarques

Faites les remarques nécessaires sur l'extrait allant de [...] à [...].
Faites les remarques syntaxiques nécessaires sur l'extrait allant de [...] à [...].



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

RAPPORT SUR L'EXPLICATION D'UN TEXTE FRANÇAIS ANTERIEUR A 1500 établi par Stéphanie LE BRIZ

Comme l'an passé, les notes obtenues à cette épreuve ont été globalement plus élevées qu'aux autres épreuves d'admission. Il reste cependant de fortes disparates, et donc des motifs d'insatisfaction qui justifient premièrement la réitération de plusieurs conseils déjà donnés dans le rapport de 2022, et secondement l'ajout de nouvelles précisions. Certaines recommandations sont liées au programme de la session 2023, mais toutes visent à aider les candidat(e)s à préparer d'autres programmes – puis à concevoir un enseignement qui suscitera des vocations ou du moins stimulera chez les élèves une réflexion personnelle.

I. Déroulement et enjeux de l'épreuve

I. 1. Une explication linéaire

Dans leur grande majorité les candidat(e)s se sont conformé(e)s aux recommandations concernant le déroulement de l'épreuve, et c'est heureux. Contrairement à ce qu'ont sans doute pensé les candidat(e)s rechignant à suivre l'ordre du texte voire à le commenter, l'originalité d'un propos est d'autant plus saillante que le cadre rhétorique est respecté. En l'occurrence, l'explication linéaire recommandée d'année en année était particulièrement féconde pour rendre compte de la poésie de ballades ou d'autres formes strophiques cultivées par Eustache Deschamps. Les rares candidat(e)s qui ont fait le choix du commentaire composé ont échoué à éclairer la progression pourtant remarquable des poèmes étudiés. Ils / Elles avaient peut-être trop vite lu *L'Art de dictier* et ainsi oublié qu'Eustache Deschamps y consacre la poésie en tant qu'il la considère comme une « musique naturelle ». L'opposition entre musique (d'après lui susceptible d'être enseignée même à un esprit fruste) et poésie (relevant selon lui du talent inné) ne doit pas faire oublier que Deschamps les conçoit l'une et l'autre comme musiques. À la fin du § 6 de *L'Art de dictier* par exemple, le disciple de Machaut évoque les « son et pause » de cette « musique naturelle », autrement dit considère la poésie dans ses dimensions mélodique et rythmique. Dès lors, ne pas suivre le cours du poème expose à manquer la plupart de ses jeux sémantiques et sonores, qui se dévoilent à mesure que l'on progresse dans le texte conçu pour des oreilles encore très sensibles aux retours inhérents à la poésie versifiée et donc aptes à apprécier les moindres variations ou ruptures métriques ou rimiques. Si l'on tenait absolument à présenter un commentaire composé, il fallait donc au minimum y intégrer l'analyse comparée des trois ou quatre occurrences du refrain ; des commentaires sur la scansion plus ou moins régulière des vers décasyllabiques, ou sur l'emploi d'autres mètres ; des questions sur la coïncidence (ou l'absence de coïncidence) entre strophe, *frons* ou *cauda* d'une part, et contours des phrases ou propositions d'autre part ; une interrogation sur les enjambements de strophe à strophe, sur les menues variations du refrain ou sur la plus ou moins grande richesse des rimes – pour ne mentionner que les plus évidents des nombreux lieux à scruter afin d'éclairer les jeux auxquels se livre le poète. De fait, ni la ballade ni le chant royal ni le virolon ni le rondeau ne constituent des « formes fixes » (comme on l'a parfois entendu dire durant cette session, malgré les mises au point de l'éditrice dans sa thèse mais aussi dans l'introduction à l'anthologie au programme). Il s'agit de formes strophiques dont Eustache Deschamps invite chacun à s'emparer selon « son noble courage », « son noble engin ». Lui-même ne se prive pas de les renouveler, et il s'agissait bien de le montrer. Si l'on admet avec Clotilde Dauphant que *L'Art de dictier* constitue pour Deschamps une sorte d'anthologie permettant d'exhiber sa virtuosité, il semble difficile de vouloir rendre compte de ses poèmes en négligeant les questions formelles.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Or, s'il tient à saluer plusieurs explications excellentes, trop souvent le jury a déploré que la description des choix strophiques, métriques et rimiques observés se cantonne à l'introduction, sans que cette caractérisation nourrisse l'hypothèse de lecture ni les analyses.

I. 2. Un éclairage proprement littéraire – importance de l'introduction

Qu'on l'appelle « problématique », « hypothèse de lecture » ou « question littéraire », une interrogation d'ordre poétique doit sous-tendre l'explication du texte, quel que soit le genre de celui-ci. Qu'ils aient affaire à un recueil de poèmes, à une épopée, à un roman, à un lai, à un fabliau, à un jeu théâtral, etc., les candidat(e)s sont appelé(e)s à commenter les effets produits par les choix d'écriture repérés. Pour ce faire, l'explication doit tendre à répondre à une question proprement littéraire, s'enrichir constamment des analyses serrées du texte, et se clore sur un bilan permettant de répondre à la question initialement posée – les analyses successives pouvant bien sûr conduire à approfondir la question liminaire, ou même à la reformuler, preuve que l'indispensable réflexion personnelle a eu lieu.

En conséquence, on recommandera d'introduire l'explication par une situation et une caractérisation précises du poème (ou de l'extrait), avant de procéder à sa lecture et à sa traduction cursive, pour ensuite indiquer la question littéraire posée par le texte dont on aura au minimum indiqué le teneur, fonction et forme avant la lecture. À ce moment de la présentation puis pendant les analyses linéaires, les candidat(e)s doivent éviter les questions générales pour véritablement rendre compte du poème ou de l'extrait soumis à leur analyse. Les propositions les mieux notées prouvaient toutes l'attention accordée au poème commenté, à son inscription particulière dans l'œuvre de Deschamps ou dans l'histoire littéraire du XIV^e siècle.

I. 2. a. La situation du poème (ou de l'extrait) était cette année rendue délicate par le fait que l'on devait composer avec une anthologie réalisée à partir d'une copie jamais visée par le poète. Cependant, les liens amicaux de Raoul Tainguy avec Deschamps, son statut de récepteur contemporain de l'œuvre, permettaient non seulement de s'intéresser aux sections du manuscrit BnF, fr. 840, mais encore de circuler dans l'anthologie respectueuse de ces indices laissés par le copiste. Les meilleures explications étaient à la fois très précises et confortées par des comparaisons avec d'autres pièces de l'anthologie.

Pour ne retenir que deux exemples parmi bien d'autres possibles, on gagnait à observer que les pièces 8 et 9 de l'anthologie, qui croisent leur *incipit* et leur refrain, se suivaient déjà dans la copie réalisée par Raoul Tainguy. L'un des premiers récepteurs de l'œuvre de Deschamps avait donc tenu à faire voir ou entendre l'anadiplose et le renversement unissant ces deux poèmes à forte implication métapoétique. De même n'était-il pas inutile de repérer le voisinage originel des pièces 18 et 19 de l'anthologie, la seconde livrant en ses vers 12 et 15-16 une idée généralement attribuée à Aristote, c'est-à-dire à l'auteur cité au refrain de la première pièce. Il devenait ainsi tout à fait clair que la ballade 19, dialoguée, prolonge sur le mode facétieux le conseil au prince que semble constituer la ballade 18 elle-même amenée par un poème héroï-comique vantant les vertus d'« un restraintif » après avoir, à l'issue d'une énumération, loué le « souverain philosophe / qu'Alixandres appelloit Aristote ». Il n'était pas nécessaire d'avoir affaire à de telles séries pour situer un texte dans l'œuvre de Deschamps, l'inscription du poème dans telle ou telle section conçue par le copiste constituant une prise possible, de même que la tonalité, ou le simple écho thématique du poème à d'autres pièces de l'anthologie (ballades 40 et 150, ballades 69 et 78, chants royaux 54 et 160, etc.).

I. 2. b. Quant à la caractérisation du poème (ou de l'extrait) à commenter, il était presque toujours pertinent de la fonder sur le relevé des choix formels les plus remarquables. Pour ne retenir que quelques exemples, il importait de relever dans la pièce 43 de l'anthologie, une ballade, la progressive transformation de la rime a : la rime léonine ymaginative : retentive cède sa place à une simple assonance féminine prerogative : logique, puis à la rime



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

pratique : nique, et tend ainsi à mimer la déchéance cognitive déplorée dès la première strophe et signifiée par le refrain « Pardonnez moy, car je m'en vois en blobes ! ». Le refrain, quant à lui, vient contredire cette plainte, en imposant trois fois la création lexicale blobes, d'autant plus remarquable qu'elle tranche sur deux des trois mots rimant avec elle, robes (v. 7) et gobes (v. 25), tous deux repris à la reverdie narrativisée du célèbre *Roman de la Rose* présenté comme la relation d'un rêve fait par un tout jeune homme, « El vintieme an de [s]on aage, / el point qu'Amors prent le paage / des jones genz ». En l'occurrence, ces deux observations pouvaient dès l'introduction aider à tracer un cap susceptible d'orienter les analyses linéaires. Pour s'en tenir à ce que l'on peut tirer de l'interrogation des rimes forgées par un poète qui leur consacre une part substantielle de son *Art de dictier*, on pouvait aussi relever dans la pièce 29 de l'anthologie le fait que, en vertu de la présence de l'adjectif chier à la rime a (v. 3), alternent aux rimes a et b les sons [èr] et [wés] : la séquence [èrwés] peut s'entendre est rois, belle façon de célébrer le jeune Charles VI dont Deschamps épèle et motive le nom reçu en baptême. Comme souvent, quelque malice se mêle peut-être à l'éloge conçu par un poète attaché à la symbolique des lettres et des nombres. La première strophe et la moitié de la deuxième suffisent en effet à déployer le nom Charles, de sorte que le poème doit se trouver ensuite une nouvelle dynamique, et que, surtout, l'on entend d'abord épeler CHAR, "chair" (à la strophe 1, puis LES polysémique au début de la strophe 2), sans qu'il ne soit jamais question d'âme. Enfin, dans la ballade 6 qui pourrait sembler banalement morale, la difficulté à respecter au vers 4 la césure traditionnelle du décasyllabe « qui plus fuitives sont que cours de dains » commence à faire signe, et prépare l'omission de dix années qui advient dans le décompte fourni par la strophe centrale. À la manière d'un prédicateur, le poète recourt ici à l'axiologie entre « biens de Dieu » et « [biens] mondains », mais il escompte aussi une lecture ou écoute plus fine de son poème.

L'on pourrait multiplier les exemples du profit qu'il y avait à interroger d'emblée puis très régulièrement les choix formels du poète – les seuls, à vrai dire, qui le distinguent d'un locuteur que n'inspireraient pas les Muses.

I. 2. c. Quant à la question littéraire dont le / la candidat(e) propose de rendre compte, répétons-le, elle est d'autant plus appréciée qu'elle permet en effet d'éclairer les spécificités du poème, sa coloration propre (et éventuellement inattendue), sa dynamique singulière. Pour une des ballades dont il vient d'être question, la pièce 8 de l'anthologie, on pouvait par exemple lier son *incipit* « Se ce temps tient, je devendray hermite » et son refrain déplorant le règne de Malebouche, et ainsi en venir à se demander si Deschamps n'a pas cherché à suggérer l'effective domination de ce « péché de la langue », entravant ici une parole qui commence par un bégaiement (« Se ce temps tient », v. 1) et qui sera bientôt reconduite, en miroir et donc « bestournée », dans une ballade d'une tout autre tonalité, amoureuse et non plus morale comme semble pourtant le promettre la section intitulée « balades de moralitez ». L'on n'aurait alors pas affaire à une énième exhortation au *contemptus mundi*, mais à la démonstration en acte de ce que peut faire advenir un mauvais usage du Verbe. Sans qu'il faille en trouver dans chaque poème ou extrait donné à commenter, les réflexions métopoétiques de ce genre méritent qu'on les identifie et surtout qu'on en éclaire les ressorts et les effets. C'est si vrai que, même quand le poète répond à une commande et ne semble pas être au sommet de son art, les questions les plus fructueuses restent littéraires. Il importait ainsi de repérer l'acrostiche qui se déploie – incomplètement – dans la pièce 76 de l'anthologie, cette incomplétude même éclairant la difficulté sans doute éprouvée par le poète. Dans cette pièce toujours, la racine commune à presque tous les mots alimentant la rime a, à savoir -tribu- au sens de tribut, « prix à payer », appelait à réfléchir à la pression exercée sur le poète par le seigneur commanditaire, et à la stratégie déployée par le premier pour satisfaire le second. En effet, l'unique exception à la rime dérivative, l'occurrence « buëe » qui campe le frère de Charles V en agent d'une lessive salvatrice, s'éclaire si l'on se souvient de la valeur sotériologique des métaphores domestiques, et surtout acquiert un relief particulier quand on observe ceci : le poète escompte que cette lessive vouera les attaques ennemies à l'échec, rendra plus difficile l'invasion du royaume. Autrement dit, même l'exception au jeu dérivatif alimentant la rime a, le mot buëe, loin d'affaiblir l'éloge, le personnalise, rappelant la



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

stature militaire de Louis d'Anjou en ces années de guerre. S'il a pu manquer de souffle au moment de répondre à cette commande, Eustache Deschamps n'a visiblement pas renoncé à explorer des voies nouvelles pour l'honorer.

Comme plus haut, l'on pourrait multiplier les exemples. Que les candidat(e)s veuillent bien voir dans cette liste limitée une invitation à ne jamais fuir le texte, surtout pas quand celui-ci semble résister à une lecture convenue. C'est quand ils / elles accueillent les incertitudes nées de leur lecture attentive du poème que leurs commentaires sont les plus justes, les plus riches et les plus stimulants.

II. Lecture et traduction

II. 1. Lecture

Le rapport de la session précédente évoquait la lecture, et les candidat(e)s semblent y avoir accordé quelque l'attention. Nous le répétons tout de même, spécialement à l'usage des candidat(e)s aux prochaines sessions du concours : il est indispensable de s'entraîner régulièrement à lire à voix haute l'œuvre médiévale au programme.

Si elle est appréciée en ce qu'elle prouve une appropriation de la langue du texte, la prononciation restituée n'est pas indispensable. En revanche, un niveau minimal de connaissance des graphies -ax, -ex, -ox est attendu de candidats de Lettres Classiques : la graphie -x permet d'abrégier les finales -us dans les manuscrits en latin, et vaut par conséquent -us aussi en ancien ou moyen français, de sorte que *tex* doit être lu *teus*, cas sujet singulier ou cas régime pluriel de *tel*, que *fox* doit être lu *fous*, CSS ou CRP de *fol*, etc. ; on le voit, c'est le sens même des mots qui est alors en jeu. Trop souvent aussi les candidat(e)s ont oublié qu'à l'époque où Raoul Tainguy consigne les poèmes d'Eustache Deschamps, la graphie -l- dans une séquence voyelle + -ul- + consonne ne constitue plus qu'une surcharge graphique (valant parfois rappel de l'étymon) : il convient dès lors de l'omettre quand on prononce *veult*, *oeulx* ("yeux"), *toulte* < *tolir* (b. 15 v. 1 et 6, v. 4, v. 10), *fault* (b. 25 refrain), *moult*, *vuolsist* (pièce 190 v. 6, 19), etc. Il vaudrait mieux aussi tenir compte de l'effacement des -s- « internes », comme dans *estoupe* (b. 15 v. 12), *asne*, *beste* (b. 19 refrain, v. 17), *estre*, *estrange*, *gresles* et *espés*, *esprouver* (b. 116 v. 3 et refrain, v. 11, 17, 22), etc. Pour le digraphe -oi-, on se tiendra tout au long de la lecture et des citations au choix fait d'en donner une prononciation restituée ou moderne, la seconde option ne convenant toutefois pas pour les textes versifiés, où les éventuelles rimes avec -ai ou -é seraient compromises.

La nature versifiée du programme des sessions 2023 mais aussi 2024 conduit à formuler une mise en garde supplémentaire : les trémas ajoutés par l'éditeur ou l'éditrice scientifique sont destinés à signaler les hiatus, de sorte qu'il faut en tenir le plus grand compte (voire les restituer s'ils manquent), et inversement en déduire qu'au XIVe siècle déjà -eu- et -ei- sans tréma sont à lire respectivement [u] et [i] (comme le participe passé d'*avoir*, *eu*, en français moderne). Il convenait donc de lire en 3 syllabes le mot *esjouis* (b. 12 v. 1, malgré l'absence du tréma), de lire en 4 syllabes le mot *haïneuse* (b. 20 v. 23) et en 5 syllabes le mot *maleüreuse* (b. 20 v. 15) ; et inversement de prononcer [u] le digraphe -eu- des mots *seurs* (b. 6 v. 20 dans le doublet « seurs et certains »), *veu* (b. 25 v. 13 dans la proposition « je l'ay veu advenir », b. 148 v. 23 dans la proposition « le gast que veu ay »), sans oublier que la réduction des hiatus n'est alors pas complètement advenue, de sorte que l'on peut aussi trouver *veü* dissyllabique (b. 51 v. 24 dans la proposition « les receveurs (...) que d'enfance / a l'en veü (...) seoir », littéralement « les receveurs (...) que l'on a pu voir se tenir (...) dès leur prime jeunesse »). Les règles relatives à la prononciation en diérèse (*conclusiõn*, *pugniciõn*, etc. b. 20 v. 1, 3, etc. ; *fuïr* b. 120 v. 19 ; etc.) ou synérèse (*griefment* b. 8 v. 21 et pièce 190 v. 5 ; *brief* b. 20 v. 22 ; etc.) ne sont visiblement pas connues de tou(te)s les candidat(e)s : l'on peut (ou plutôt l'on doit) les mémoriser grâce aux pages 43 à 45 des *Éléments de métrique française* de Jean Mazaleyrat, fort simples et généralement connues des étudiants de Licence.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Et si l'on vient à oublier telle ou telle règle, il reste possible de procéder par déduction : par exemple le vers « a l'en veü a maint change seoir » cité plus haut compte bien 10 syllabes si on le prononce « a | l'en | velü | a | maint | chan|ge| selo|ir », c'est-à-dire si l'on se souvient que les hiatus ne sont pas encore systématiquement réduits, que l'-e final compte comme centre syllabique quand il est suivi d'un mot à initiale consonantique, et que seoir est dissyllabique en vertu de son étymon latin *sedere* dont la consonne intervocalique d chute précocement. Ces règles n'étant mises en question que dans le courant du XIXe siècle, il vaut la peine de se familiariser avec elles : on lira ainsi mieux le théâtre classique, par exemple. Et si cela ressemble à un truisme, quelques prestations ont cette année encore prouvé qu'il pouvait être utile de le rappeler : il convient d'adopter une prononciation qui ne fausse pas la rime (voir supra l'exemple de l'adjectif chier qui doit inciter à articuler légèrement la finale pourtant faible des infinitifs ethimologier, encommencier, jugier, seignourier et aidier de la ballade 29, Dauphant 2022, p. 114-116).

Une bonne lecture du passage suppose enfin d'avoir compris la syntaxe de chaque phrase, et l'on ne saurait trop recommander aux candidats de préparer au fil de l'année leur propre traduction de l'œuvre médiévale au programme. Pour ne retenir qu'une poignée d'exemples ayant gêné les candidat(e)s dès la lecture, on citera : « n'oië ne c'un harens sors » (b. 15 v. 5), à prononcer comme « ne qu'un » et à traduire en conséquence (pas plus qu'un) ; « pour plus laideur c'on ne pourroit trouver » (b. 116 v. 2), à prononcer comme « plus... qu'on » et à traduire en conséquence ; la proposition « Et ja soit ce que ceste musique naturele se face... » doit être lue sans pause, de façon à ce que ja soit ce que + subj. apparaisse bien comme une expression de la concession (*Art de dicter* § 6) ; etc.

Durant cette préparation il est possible de recourir à la traduction élue pour le concours et à d'autres, mais en les considérant toutes comme de simples béquilles. Les discussions avec la traductrice des poèmes de Deschamps (accessibles gratuitement sur YouTube) signalaient un parti-pris qui aurait dû conduire les candidat(e)s à contrôler au minimum leur aptitude à livrer une traduction littérale de l'ensemble du programme. Pour *L'Art de dicter*, particulièrement délicat du fait de sa technicité, ils / elles pouvaient compléter les propositions de traduction de l'édition au programme en consultant le volume collectif *Oc, oïl, si. Les langues de la poésie entre grammaire et musique*. Ce volume présentait en outre l'avantage d'évoquer d'autres arts poétiques en langues vernaculaires, et permettait ainsi de mieux situer *L'Art de dicter* parmi les réflexions médiévales sur la poésie.

II. 2. Traduction

De même qu'une bonne lecture dispose favorablement le jury à écouter l'explication littéraire, une traduction exempte de contresens et élégante suggère une sensibilité à la poétique du texte et à l'histoire de la langue, autant de qualités exigibles des futur(e)s agrégé(e)s de Lettres.

Pour les candidat(e)s qui rencontreraient l'ancien français ou le moyen français depuis peu au moment de préparer l'agrégation, on conseillera comme l'an dernier de commencer par les manuels les plus simples, explicitement destinés à faciliter l'abord autonome des textes médiévaux : Claude Thomasset et Karin Ueltschi, *Pour lire l'ancien français*, Paris, Nathan, 1993 ; Joëlle Ducos, Olivier Soutet, Jean-René Valette, *Le français médiéval par les textes. Anthologie commentée*, Paris, Champion, 2016 ; après quoi les études de syntaxe pourront être consultées avec profit, spécialement celles qui présentent un index détaillé : Philippe Ménard, *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, Bière, 1994 [4e éd. augm.] – et pour les années où le corpus est en moyen français, Robert Martin et Marc Wilmet, *Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, Bière, 1980. On préférera à tout autre – pour leur mise à jour récente voire constante, pour leurs renvois à d'autres bases lexicales ou dictionnaires numérisés, et pour leur accessibilité – les dictionnaires mis en ligne par l'Atilf. À noter : pour se documenter sur le lexique des fabliaux et d'autres corpus antérieurs aux années 1330, on gagnera aussi à passer par le *Dictionnaire du moyen français* en



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

ligne, car il renvoie aux meilleurs dictionnaires de l'ancien français et pointe en général vers le « Texte électronique enrichi par lemmatisation et étiquetage morphosyntaxique, aide à la préparation du concours Agrégation ».

Et si l'on ne se souvient pas de tout ce que l'on a appris quand vient le moment de traduire le passage à expliquer, on tâchera de mobiliser ses connaissances de latiniste – ou de spécialiste de la langue française. On sera ainsi en mesure de comprendre : aucune fois (aucun < lat. *aliquis unus*, b. 22 v. 5) ; avoir despite (“être méprisés” : *despire* < lat. *despicere*, b. 8 v. 3) ; dont relatif ou interrogatif (< lat. de *unde*, *passim*) ; se fier (ferir < lat. *ferire* ; b. 33 v. 4) ; iert/yert (< lat. *erit* ; b. 6 v. 21 et *passim* ; NB : l'imparfait issu d'*erat* est homonyme de ce futur « héréditaire ») ; ly menour < lat. *minor* (b. 42 v. 17, ici à valeur superlative) ; noé (noer < lat. *natere*, comme cela a été rappelé lors de l'entretien ; b. 12 v. 14) ; quanque/quant que (< lat. *quantus*, b. 42 refrain) ; souloit (souloir < lat. *solere* ; b. 122 v. 12) ; voir (< lat. *verus*, -a, -um), à ne pas confondre avec veoir (< lat. *videre*) dans la locution pour voir (b. 5 v. 9 et *passim*) ; ou encore se farder de (cf. fardeau, fardel ; b. 6 v. 19). Durant la session 2023, le jury a regretté que soient parfois conservés dans la « traduction » des termes ayant pourtant changé de sens entre moyen français et français moderne : assez (conservant longtemps sa valeur intensive, b. 122 v. 2), avaler (“descendre”, b. 68 v. 13), decevoir (“tromper”, b. 5 v. 7, b. 71 v. 5, etc.), doctrine (“ce que l'on enseigne”, b. 169 v. 14), doute (“danger, péril, situation à craindre”, b. 6 v. 12, “crainte, peur”, pièce 190 v. 15), douteuse (“redoutable, effroyable”, b. 20 v. 7), entendre (“avoir l'intention”, b. 5 v. 4, “comprendre”, b. 19 v. 2), fort dans la locution C'est le plus fort (“C'est le plus difficile”, b. 10 v. 17), genre (“genèse, reproduction”, b. 199 v. 8), jolis (“gais, enjoués”, b. 11 v. 4), meschans (“malchanceux, infortuné”, b. 120 v. 22), aloit fort murmurant (“récriminait, grommelait”, b. 33 v. 6), propos (“but, intention”, b. 1 v. 5), rappors (“récits”, b. 15 v. 13), retenir (“engager au service d'un grand”, b. 116 v. 24), robe (“vêtement”, b. 146 v. 10), se traveille (“s'échine, se donne du mal”, b. 80 v. 12), ymaige (“jolie femme”, b. 132 v. 23), par exemple. Certains termes étaient manifestement inconnus malgré leur caractère commun en moyen français, par exemple : acoler (b. 116 v. 14), autel (b. 121 v. 12), barat et barateurs (b. 46 v. 16), chanus (b. 169 v. 11), chaperon (pièce 190 v. 26), me clamer (b. 68 v. 7), deduis/deduit (b. 45 v. 14, b. 125 v. 14, b. 140 v. 18), demenez (b. 22 v. 7), dessains (b. 125 v. 21), desserve (b. 76 v. 14), dessirez (b. 125 v. 21) destrois (b. 71 v. 22), druesse (b. 140 v. 21), eslis (b. 76 v. 4) guerdon (b. 25 refrain, b. 71 v. 14), hoir (b. 71 v. 21), hourt dans la locution sa[voir] du hourt (b. 40 v. 10), hutin (b. 135 v. 15), isnel (ysnelece, b. 76 v. 3), largesce (b. 76 v. 14), lecherie (b. 146 v. 7), liement (b. 5 v. 15), nices (b. 148 v. 15), ramage (b. 44 v. 7), retray (b. 68 v. 19), rouvoit (b. 72 v. 11), talent (pièce 190 v. 16), tolez (b. 145 v. 15), treu (b. 70 v. 9).

Il est également arrivé que les candidat(e)s peinent à identifier les enclises ou (forme vocalisée de l'enclise *el*, fusion phonique et graphique d'*en* + *le*) et *es* (enclise d'*en* + *les*, qui se trouve toujours en français moderne sous la forme *ès*). La préposition *o* (anciennement *od*, “avec”) a elle aussi pu gêner parfois. Sans doute parce qu'il restait des marques de flexion nominale dans un système en train d'évoluer, l'identification des singuliers ou des pluriels n'est pas toujours allée de soi. Pour résoudre ce genre de difficulté ou comprendre la syntaxe d'une phrase complexe, il convient d'une part de se reporter toute l'année aux manuels conseillés *supra*, et d'autre part de mobiliser ses connaissances et son sens logique. Quand le jury avait invité à rapprocher *se farder de* du substantif *fardeau*, on devait pouvoir analyser et traduire la proposition « des biens de Dieu, qui (...), se doit chasuns en ce monde farder » (b. 6 v. 17-19) ; identifier *chascuns* comme le sujet grammatical en vertu de sa flexion aidait bien sûr aussi. On y reviendra plus bas, mais pour amender une traduction, il convient d'exploiter les questions et indices du jury.

III. Explication littéraire

III. 1. Indispensables repères



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

On vient de voir qu'il est difficile de produire une bonne explication littéraire quand on ignore les particularités linguistiques d'une époque. De même l'histoire et la culture du milieu d'émergence d'un texte doivent-elles être connues. Or, sans être aussi bien documentée que celle d'un prince à la fleur de lys, la biographie d'Eustache Deschamps donnait quelques prises. Outre les « .XV. vins » qui se retrouveront dans le Testament de Villon où la confusion avec quelque breuvage est absolument impossible, il y avait donc moyen d'élucider les références ou allusions aux campagnes militaires, aux affaires dynastiques, au Grand Schisme. Sans forcément lire les études les plus érudites sur ces questions, les candidat(e)s devaient avoir pris connaissance de l'apparat critique de l'édition (notes à la traduction, index des noms propres) et savoir situer Deschamps en son temps. La consultation des monographies et ouvrages collectifs indiqués à la page 47 de l'édition au programme pouvait sans doute laisser des souvenirs durables si l'on essayait ensuite d'expliquer sans notes le chant royal 154 par exemple (Dauphant 2022, p. 500-504).

Il n'est pas possible non plus de faire l'économie d'une connaissance élémentaire de la Bible quand on prétend lire attentivement la poésie de l'auteur du « Double lay de fragilité humaine ». Il est plus gênant encore de ne pas s'emparer des références fournies par les membres du jury lors de l'entretien. En appelant à crier « Noé » (c'est-à-dire « Noël ») à l'occasion de la naissance d'un garçon dont le poète espère qu'il sauvera la France explicitement comparée à « Jerusalem dolente », la ballade 12 inverse ni plus ni moins les lamentations de Jésus sur les femmes de Jérusalem et leurs enfants à naître (Luc 19, 41-43) : le repérage de l'hypotexte scripturaire était en l'occurrence décisif. Si la pièce 19 de l'anthologie décourageant le pédagogue qui voudrait raisonner un sot têtue est si savoureuse, c'est notamment parce qu'elle présente en un *adynaton* trois des miracles ou mystères les plus connus des contemporains de Deschamps : le suspens de la course du soleil, par exemple consenti en faveur de Charlemagne dans la Chanson de Roland (« Pourrez vous bien le cours du firmament / faire muer ? », v. 21-22) ; la transformation de l'eau, certes pas en cendre, mais en vin lors des noces de Cana (« [Pourrez vous bien] eauë [faire] devenir cendre [?] », v. 22), et l'Incarnation (« [Pourrez vous bien] faire Dieu en la terre descendre ? », v. 24). Plus largement il importe de connaître quelques récits et motifs de Genèse et Exode, de l'Ecclésiaste, des évangiles, des épîtres et de l'Apocalypse. Non contente d'opposer des frères ennemis et des frères alliés rendus fameux par les récits du premier livre biblique, la strophe centrale de la pièce 35 de l'anthologie omet un dernier fils d'Adam et Ève, Seth, mentionné dans Genèse aussi et rendu fameux par l'agrégation de deux légendes chrétiennes, celle de l'huile de miséricorde et celle du bois de la croix. Moyen, sans doute, de préparer le retour à la *laudatio temporis acti* que la première strophe semblait écarter (v. 1-8, Dauphant 2022, p. 126). Cette fois encore, le repérage des références (et même de leur escamotage) conditionne la perception du travail du poète.

C'est évidemment le cas toutes les fois où Eustache Deschamps dialogue avec les poètes – appellatif à entendre au sens large. Si l'on n'attend pas forcément des candidat(e)s qu'ils / elles connaissent la littérature médiévale devenue confidentielle, il était cette année comme toujours malvenu de n'avoir pas lu personnellement un certain nombre d'œuvres. Le jury a parfois constaté que celles-ci étaient au mieux des titres, voire ne disaient rien du tout aux candidat(e)s appelé(e)s à préciser une proposition faite de seconde main. Il faut pourtant éviter de plaquer sur l'œuvre au programme quelques « idées » glanées dans un ou deux articles ou petits livres de circonstance. Spécialement quand ces publications colportent des propositions séduisantes mais inexactes. Pour expliquer les ballades 69 ou 78, on a ainsi entendu parler de l'aimée du *Livre dou Voir Dit* comme d'une dame « de papier », quand dans le récit de Machaut « Toute-Belle » et le poète vieilli – assurément des personnages, avec tout leur lot de stéréotypes – finissent par se rencontrer et s'unissent. Ils le font certes fictivement et dans une nuée qui dérober la scène aux regards, mais les candidat(e)s ignoraient ces éléments. Ce genre de méprise, qui conduit à une mauvaise évaluation des innovations d'Eustache Deschamps, ne peut être mieux évitée qu'en procédant ainsi pour se préparer au concours : concentrer ses lectures critiques sur trois ou quatre études longuement muries par leurs auteurs, et profiter du temps ainsi épargné pour lire personnellement les hypotextes les plus fameux de la



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

poésie de Deschamps (ou de tout autre auteur). En l'occurrence, cela aurait permis d'éviter les généralités peu éclairantes sur *La Chanson de Roland*, *Le Roman de Brut* de Wace ou son hypotexte médiéval *l'Historia regum Britaniae* de Geoffroy de Monmouth, les fables de Marie de France ou d'autres auteurs d'isopets, la littérature arrageoise du XIII^e siècle et spécialement *Le Jeu de Robin et Marion* et ses hypotextes à la fois lyriques et romanesques ; et surtout sur la poésie des troubadours et des trouvères, *Le Roman de la Rose* de Guillaume de Lorris et Jean de Meun, *Le Livre dou voir dit* de Guillaume de Machaut, qui méritaient mieux qu'un rapprochement avec le service féodal ou un vague résumé de leur « intrigue » si l'on voulait éclairer une réécriture pensée par Deschamps. On ne saurait trop recommander aux candidat(e)s d'élargir leur horizon, en n'hésitant pas à suivre les conseils de lectures complémentaires généralement fournis dans les premières sections des bibliographies.

III. 2. Élaboration d'une lecture personnelle

Cela dit, de même qu'en bonne logique, nécessaire n'égal pas suffisant, pour l'explication littéraire, la connaissance des contextes et intertextes est indispensable, mais elle ne suffit pas à alimenter une proposition qui ne serait pas sous-tendue par une authentique interrogation d'ordre poétique. Les conseils de la section I. 2. du présent rapport ont commencé de la montrer : de même que toute interprétation doit se fonder sur un choix formel du poète, toute observation sur la forme ou le geste de réécriture doit alimenter l'exégèse du texte interrogé.

Or, les interrogateurs ont regretté que ne soit pas toujours comprise la dimension métapoétique des pièces (ballades 1, 22 et 23, ballade 175 dans une des deux commissions, ballade 181), que ne soient pas systématiquement interrogées les tonalités ou leur mise en tension (ballades 19, 116, ballade 125, pièce 190 v. 1-38). Il est également arrivé que ne soient repérées qu'une ou deux des nombreuses figures de style exploitées par le poète (ballades 120, 125), et que soit mal maîtrisée voire ignorée la terminologie du poète auteur de *l'Art de dictier*. Les explications ne faisaient pas non plus toujours assez valoir les effets de l'usage des dialogues (ballades 10, 19, 42 ; bien perçus dans l'explication de la ballade 148 ; le dialogue de la ballade 195 aurait pu être lu comme un monologue éclaté au vu des allégories qui dans l'envoi sont désignées comme interlocutrices du je) ou même de la situation d'énonciation de la ballade (adresse à un vous/toy ou non).

Les meilleures explications au contraire étaient attentives à tous ces aspects. Bien sûr toutes les années de lecture des candidat(e)s peuvent et doivent être mobilisées au moment de commenter un texte médiéval ou plus récent. On rappellera tout de même que la meilleure préparation à l'ensemble des épreuves (puis à l'enseignement des Lettres) consiste à s'imprégner personnellement des œuvres au programme afin de pouvoir y circuler utilement et porter elles un regard informé mais personnel. Les explications les plus réussies n'étaient pas exemptes d'incertitudes, mais du moins celles-ci étaient-elles explicitées, afin d'enrichir la saisie des jeux polysémiques du poète. Le jury a particulièrement apprécié les explications qui prouvaient la sensibilité des candidat(e)s à des effets de sens majeurs, susceptibles d'intéresser des classes. S'il y restait des points à mieux éclairer voire à reprendre, on a ainsi apprécié une mise en perspective de la ballade 35 regardée comme palinodie à l'échelle du recueil, dans la mesure où la traditionnelle *laudatio temporis acti* s'y trouve contredite par l'assertion de la thèse d'une coexistence des contraires puis par une exemplification à l'aide de figures, bibliques, historiques et littéraires entraînant un travail sur le temps, un surplomb qui modifie la posture de moraliste de Deschamps ; on a également apprécié une lecture de la ballade 68 montrant bien que l'amant expire sans doute à la fin d'un dialogue avec une instance amicale qui aurait pu conduire à un détachement comparable à celui que recommande Ovide dans ses *Remedia amoris* ; une lecture fine des ballades 78 et 83 dont ont été mis au jour les feintes maladroites et le jeu avec la rhétorique troubadouresque de l'attente ; une lecture du chant royal 160 suggérant la grande connivence de la candidate avec le poète dont a été montré l'aptitude à conformer son écriture à la jouissance des corps ; une lecture de la ballade 175 comme invitation au voyage, à une balade à travers le monde saisi comme en un cabinet de curiosités.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IV. Entretien avec le jury

Si le phénomène a été rare, on conseillera aux candidat(e)s d'éviter de s'adresser manifestement à un seul membre du jury durant tout leur exposé. Pendant l'exposé puis l'entretien, on pensera à regarder le jury de manière régulière ; et l'on se montrera dynamique en évitant tout à la fois de s'agiter et de donner l'impression que l'on s'ennuie soi-même.

Lorsque le jury invite les candidats à revenir sur une proposition de traduction, ce n'est pas pour prendre en note cette proposition – ou bien le jury précise qu'il n'est pas certain de l'avoir bien consignée – mais pour permettre d'y réfléchir à nouveaux frais. Il ne faut donc pas hésiter à expliciter le raisonnement qui a conduit à faire cette proposition, ni à formuler d'autres hypothèses. Si le jury vient à fournir un indice, il est assurément temps de raisonner à partir de celui-ci et de formuler au moins une autre proposition argumentée.

De même l'entretien sur l'approche littéraire du texte doit-il être considéré comme une possibilité d'approfondir sa lecture, et non de la ressasser. L'épreuve dure 50 minutes, et les 35 consacrées à l'exposé du / de la candidat(e) ne sont pas nécessairement les plus difficiles. Les questions du jury n'ont sans doute guère à voir avec celles d'une classe, mais elles permettent d'évaluer l'aptitude des candidat(e)s à enrichir un raisonnement à partir de suggestions. Il n'est pas attendu un simple acquiescement ni un rejet formel des suggestions formulées, mais l'élaboration de nouvelles propositions, qui viendront nuancer ou compléter l'exposé initial. Quel que soit le niveau auquel on pense être parvenu(e), il est bon de regarder ces questions comme autant d'occasions de poursuivre une réflexion en principe inachevée : si l'obséquiosité est à bannir, la suffisance l'est tout autant, lors des épreuves puis dans l'exercice du métier de professeur(e) agrégé(e).



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

RAPPORT SUR L'EXPLICATION D'UN TEXTE LATIN

établi par Romain LORIOL

avec la collaboration de Jean-Baptiste CLERIGUES, Laure HUMBLET et Céline URLACHER-BECHT

Comme les années précédentes, la session 2023 a donné lieu à des prestations de qualité très variable, tant sur programme que hors programme. Notons cependant d'emblée que, sur un plan formel, les candidats maîtrisent dans leur grande majorité les attendus de l'épreuve et en respectent le déroulement : présentation, lecture, traduction, introduction et exposé d'un projet de lecture (ou une problématique), commentaire (linéaire ou composé), conclusion. C'est un prérequis fondamental et, de manière générale, nous invitons les futurs candidats à consulter le rapport de jury de la session 2021, qui propose une description détaillée de ces différentes étapes de l'explication. Il faut insister en revanche sur certains écueils récurrents.

La traduction est souvent menée trop rapidement, pour ne pas dire expédiée. Cela peut entraîner des questions supplémentaires lors de la reprise, qui n'ont pas d'autre but que celui de vérifier la bonne compréhension ou la traduction d'un passage, mais qui diminuent d'autant les échanges destinés à aider le candidat, à lui permettre de corriger ses erreurs d'interprétation. Le projet de lecture ou la problématique aura intérêt à se présenter comme un effort pour éclairer une tension qui parcourt le texte (à l'intérieur de l'extrait, que ce soit sur le plan thématique, tonal, générique... ou alors dans le rapport de celui-ci à l'ensemble, surtout dans les œuvres au programme que le candidat est censé très bien connaître), plutôt que comme une caractérisation générale, et souvent superficielle de l'extrait, voire un simple résumé. Il s'ensuit souvent que le commentaire proposé est une juxtaposition de remarques « techniques », sans ligne directrice, peinant à prendre de la hauteur. En pratique, le jury n'a entendu pratiquement aucun commentaire composé : les candidats sont libres de choisir, mais il faut garder en tête que ce type de plan a l'avantage de limiter le risque de paraphrase en donnant au propos une structure analytique. D'autre part, même si le candidat choisit l'explication linéaire, il a intérêt à ménager de brefs « bilans » intermédiaires, en tenant compte des mouvements du texte qu'il a dégagés au préalable dans l'introduction. Ce n'est en tout cas pas à l'auditoire de synthétiser toutes les remarques éparses pour répondre à la question posée en guise de problématique, mais à l'orateur de démontrer la cohérence de sa démonstration.

L'épreuve sur programme

Les prestations les plus contrastées ont eu lieu dans l'épreuve sur programme où le jury attend des candidats une maîtrise supérieure de l'extrait proposé, tant sur le plan de la traduction que des enjeux de l'œuvre. Le candidat n'est pas supposé découvrir le texte le jour de l'épreuve mais l'avoir travaillé en amont. Une traduction fautive, voire systématiquement imprécise, et/ou un commentaire superficiel sont sanctionnés sévèrement – bien plus sévèrement qu'en hors programme. Cette année, ce constat a valu pour tous les auteurs au programme. Comme dans le rapport 2022, nous concentrons nos remarques sur les œuvres restant au programme pour la session 2024 en espérant que les futurs candidats puissent en tirer profit.

Les *Philippiques* I-II de Cicéron présentent une syntaxe généralement de moindre difficulté que celle du livre V de Tite Live, et leur sens référentiel peut sembler plus accessible que la poésie parfois allusive de Catulle et de Claudien. Mais les candidats doivent prendre garde, au cours de la préparation, à cette apparente simplicité : d'une part, parce que le jury est d'autant plus attentif à la précision de la traduction proposée ; d'autre part, parce que les confusions basiques sur des points de langue en deviennent inacceptables. Relevons ainsi : un nombre véritablement considérable de fautes de temps, pourtant faciles à éviter ; des difficultés récurrentes pour distinguer et traduire éventuel, potentiel ou irréels ; *quantus, a, um* traduit comme *quot* ou *quam* ; *cum* + subjonctif traduit de la même manière que *cum* + indicatif ; des pronoms « d'insistance » souvent oubliés : *ego, tu, nos, uos*, etc. Quant aux commentaires, ils ont souvent été décevants. Plusieurs candidats ont certes su situer le passage proposé au



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

sein du discours dont il était tiré et éclairer les références spécifiques à leur extrait, tout en faisant des liens avec d'autres passages des *Philippiques* : l'œuvre s'y prête bien puisque Cicéron revient régulièrement sur les mêmes événements, avec parfois des éclairages différents, ou multiplie les références internes. Cependant, certains candidats ont bien été en peine d'exposer les événements auxquels Cicéron fait allusion dans les deux discours au programme, notamment dans *Phil.* 1, et beaucoup se sont contentés d'exposer les procédés polémiques utilisés contre Antoine et ses partisans, sans prendre en compte les particularités de l'extrait proposé (son sujet, ses protagonistes, son rôle dans l'économie générale de l'argumentation). Répétons qu'un projet de lecture qui pourrait être appliqué indifféremment à d'autres extraits de l'œuvre a peu de chances d'être pertinent. De manière générale, et la remarque vaut également pour l'épreuve de leçon, le jury a été surpris par le manque de repères des candidats sur la chronologie historique, au-delà des années 44-43 avant notre ère, alors que ces repères permettent de saisir la portée de l'invective et, mieux encore, de la déconstruire (comment, sans avoir une idée des événements de 50-début 49, commenter efficacement la description par Cicéron d'Antoine en tribun de la plèbe ?). Un dernier regret : la prose rythmique de l'orateur, en particulier les clausules et leurs effets n'ont jamais ou presque été précisément commentés, alors que plusieurs extraits en donnaient l'occasion.

Les œuvres de Claudien, la *Guerre contre les Gètes* et le *Panégyrique pour le sixième consulat d'Honorius*, qui restent au programme pour la session 2023-2024, ont posé de sérieuses difficultés à la plupart des candidats, faute d'une préparation suffisante en amont de l'épreuve : bien des candidats ont été décontenancés par l'écriture maniérée de Claudien, en particulier sa syntaxe contournée et la multiplication des images ; par ailleurs, tous n'avaient pas une connaissance minimale de leur contexte historique immédiat – puisqu'elles sont en prise directe avec l'actualité qu'elles célèbrent – et ont, de ce fait, rencontré de très grandes difficultés pour traduire et commenter les extraits proposés (ainsi, identifier comme sujet principal de l'action Stilicon alors qu'il s'agissait d'Honorius, ou pire, d'Alaric, conduisait à chaque fois à de lourds contresens). Même si la fin du IV^e siècle de notre ère et le début du V^e siècle sont traditionnellement moins abordés par les candidats durant leur formation, les œuvres de Claudien au programme sont traversées par des problématiques communes et centrales dans l'Antiquité tardive, dont on attend qu'elles fassent partie du « bagage » culturel du candidat : la ou les définition(s) du bon empereur, la place politique de Rome, entre Occident et Orient, celle des cultes traditionnels dans un « monde devenu chrétien », le rôle et l'image du barbare... On invitera les candidats à prendre garde aux stéréotypes diffusés par des études datées et des ouvrages de vulgarisation récents : dans des discours à visée politique, la question de la religion de l'auteur est généralement seconde ; quant aux barbares, Claudien en donne une image nuancée, digne d'attention. D'un point de vue événementiel, les étapes des affrontements contre les Goths d'Alaric des années 400 sont relativement simples, du moins telles qu'elles sont présentées par Claudien autour des victoires de Pollentia et Vérone (cf. l'introduction générale de J.-L. Charlet aux « poèmes politiques » de Claudien dans l'édition de la CUF). Faute d'avoir une idée assez précise de la composition des deux poèmes (en veillant à distinguer la trame historique et la progression de l'éloge), beaucoup de candidats ont eu du mal à justifier la place d'un extrait dans la dynamique d'ensemble du *carmen*, à en discuter la fonction, voire l'originalité : une façon d'y voir clair est de travailler durant l'année, parallèlement à une traduction littérale très précise de l'ensemble des poèmes au programme, à partir d'un résumé personnel de l'œuvre, progressivement annoté et enrichi : le riche commentaire de l'édition au programme constitue un bon point de départ. Le jury aurait apprécié que les candidats ne reculent pas devant une lecture idéologique des deux poèmes, en s'intéressant aux symboles et aux figures politiques convoqués par Claudien. Il aurait également souhaité qu'ils s'engagent davantage dans la lecture symbolique et intertextuelle des comparaisons (historiques, mythologiques) et, plus largement, des images, présages, discours astrologique, qui parcourent les poèmes de Claudien, en montrant qu'elles ne sont pas seulement des passages obligés de l'éloge ou des vignettes ornementales, mais qu'elles sont souvent porteuses d'ambivalences, voire d'un sous-texte critique. Quand les candidats, même si leur prestation n'était pas



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

en tout point parfaite, ont réussi à traduire précisément l'extrait proposé et à ressaisir ces différentes dimensions dans leur commentaire, le jury n'a pas hésité à leur attribuer d'excellentes notes.

L'épreuve hors programme

Les extraits proposés pour la session 2023, accompagnés d'un titre et le cas échéant d'un paratexte et de notes, ont été tirés de Plaute, Horace, Tibulle, Properce, Ovide, Phèdre, Lucain, Juvénal, des tragédies de Sénèque et, pour les prosateurs, de Salluste, Pétrone, Sénèque, Quinte Curce, Suétone, Pline le jeune, Tacite, Ammien Marcellin et Jérôme.

Si les attendus de l'épreuve hors programme sont pratiquement les mêmes que sur programme (lire et traduire un texte latin, puis en proposer un commentaire organisé), elle exige une réactivité supérieure de la part des candidats, à deux niveaux au moins, et c'est sur ce point que nous insisterons ici.

Les candidats disposent de deux heures pour traduire un texte qu'ils ne connaissent pas, tout en réservant du temps pour construire un commentaire. Dans les faits cependant, beaucoup consacrent l'essentiel de la durée de préparation à la traduction, et le jury a entendu trop de commentaires improvisés faits de remarques décousues au fil du texte, souvent focalisées sur des éléments formels, ou dans le pire des cas de la simple paraphrase. Le jury est bien conscient qu'il est difficile de construire un bon commentaire quand le texte a été mal, voire pas du tout, compris. L'épreuve de hors programme est en ce sens avant tout une épreuve de traduction, et nous ne revenons pas sur la nécessité de fréquenter régulièrement des textes de tout genre ou de toute période, en pratiquant autant que possible un « petit latin » qui aide à se familiariser avec la variété des thèmes et des styles. Néanmoins, il existe aussi des façons de préparer plus spécifiquement le commentaire du hors programme : les candidats ont ainsi tout intérêt à s'entraîner, dans un temps réduit, proche du temps réel qu'ils auront du jour de l'épreuve, à mobiliser sur un texte inconnu les éléments d'une « topique » du commentaire, c'est-à-dire des entrées préconstituées d'une grille analytique qui permet d'envisager très rapidement l'extrait sous différentes perspectives, pour retenir celles qui paraissent pertinentes et ne pas oublier des aspects majeurs (par exemple, le thème du texte, ses thèses, le contexte d'écriture, les enjeux dramatiques, idéologiques, esthétiques, argumentatifs, etc.). A tête reposée, cette esquisse de topique a un air d'évidence, mais les candidats, dans l'urgence de la préparation le jour de l'épreuve, oublient régulièrement ce qui paraît essentiel : cette année par exemple, quasiment tous les candidats interrogés sur un extrait d'un historien latin (Salluste, Suétone, Tacite, Ammien Marcellin) se sont concentrés sur les événements narrés sans chercher à situer l'extrait dans une tradition historiographique, ni dire un mot des enjeux de l'écriture de l'histoire (par exemple, la construction de la vraisemblance, l'ethos de l'historien). On attend pourtant que ces questions soient discutées, non pas en général bien sûr, ou en les reléguant dans l'introduction, mais pour éclairer le texte dans son détail. Dans le même esprit, quand l'extrait est un discours, il faut évidemment prendre garde à ne pas assimiler inconsidérément le propos du locuteur et les idées de l'auteur – une candidate a ainsi voulu entendre la voix de Salluste dans un discours que celui-ci prêtait à Catilina : dans le feu de l'action, les candidats ne tiennent parfois pas compte des indications qui leur sont données.

La réactivité est également cruciale lors de la phase d'entretien avec le jury : guidés de manière progressive, les candidats sont invités à corriger leurs erreurs de traduction, à revenir sur leurs interprétations ou à les préciser. Si le jury invite un candidat à reprendre son analyse, il attend qu'il soit capable de nuancer celle-ci, et non qu'il s'obstine à défendre, par exemple, une lecture purement moralisante d'un passage des *Métamorphoses* d'Ovide. Répétons-le : une attitude active, dynamique, attentive aux questions du jury nourrit généralement un dialogue constructif, qui peut améliorer considérablement la note attribuée à la prestation. Citons en exemple la combativité remarquable d'une candidate qui, sur un extrait de l'*Art poétique* d'Horace, est revenue avec succès sur plusieurs images poétiques difficiles qu'elle n'avait pas comprises initialement, en avançant ensuite l'invitation du jury à en



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

donner une interprétation. Cette qualité de réactivité n'est pas innée : elle peut (et doit) être travaillée spécifiquement pendant l'année par les candidats, lors de leurs entraînements aux oraux, quand bien même elle demande un surcroît d'énergie au moment où l'épreuve paraît toucher à sa fin et où le plus dur semble fait.

Dans l'ensemble, les prestations entendues lors de la session 2023 ont semblé au jury plus réussies que celles des précédentes sessions, qui pâtissaient des difficultés de préparation liées à l'épidémie de Covid. Cela confirme, s'il est besoin, qu'un travail régulier et méthodique tout au long de l'année, y compris des épreuves orales, est le meilleur atout des candidats.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

RAPPORT SUR L'EXPLICATION D'UN TEXTE GREC établi par Richard FAURE

Les textes proposés cette année en explication étaient, pour le programme :

- Pindare, *Olympiques* (à l'exception des *Ol.* IV, V, VIII, XII)
- Euripide, *Médée*
- Platon, *République*, livres II et III
- Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, livre XI

Comme les années précédentes, les textes hors programme n'étaient pas tirés d'une ou deux œuvres ou auteurs, mais d'une variété de sources allant d'Homère et Hésiode à Lucien et Athénée, en passant par les *Hymnes homériques*, Xénophon, Démosthène, Lycurgue, Ménandre, Aristote, Théophraste, Théocrite, Chariton, Longus, et Pausanias.

Comme il se doit pour un concours, les notes s'échelonnent de 1 à 20. Bien loin de récompenser des prestations parfaites et exhaustives (très rares cette année), la note de 20 a été attribuée à des performances équilibrées, pour lesquelles des erreurs de traduction, réduites, ont été reprises lors de l'entretien et dont le commentaire a présenté un bel assemblage d'analyses pertinentes et fines sur le texte, avec les références attendues aux genres littéraires et aux grandes thématiques historiques (et en particulier militaires), culturelles et institutionnelles grecques. Au contraire, les oraux qui ont reçu les notes les plus basses ont associé de graves lacunes linguistiques à une méconnaissance des points les plus élémentaires de la civilisation grecque. Pour la première fois cette année le jury s'est trouvé face à un candidat qui n'avait jamais entendu parler de l'*Anabase* de Xénophon ou une candidate (pourtant admise) pour qui toute bataille est épique.

L'épreuve commence dès le moment du tirage. Le candidat doit se préparer à toutes les éventualités. Trop de candidats s'effondrent à la vue d'un auteur tel que Pindare, dont le corpus très restreint était embrassable dans le temps de préparation au concours, d'autant qu'il était au programme pour la seconde année.

Le temps de préparation de deux heures doit être rentabilisé au maximum. On prendra garde à ne pas passer les deux heures sur la traduction ou le commentaire uniquement, mais à bien équilibrer les deux aspects. Tel candidat sur un texte de Xénophon partiellement traduit a néanmoins réussi à proposer un commentaire cohérent. Les ouvrages mis à disposition dans la salle de préparation seront utilisés pour contextualiser. On veillera néanmoins à ne pas préparer une biographie exhaustive de l'auteur qui ne seconde pas l'explication du texte et fait perdre du temps au moment de la situation du texte.

Le passage devant le jury compte deux temps : l'exposé du candidat (35 minutes) et l'entretien avec le jury (15 minutes). L'exposé est lui-même divisé en cinq parties :

1. Le texte doit être situé le mieux possible. Pour les textes hors programme, fournis isolés en photocopie, une situation précise n'est pas attendue (bien qu'on l'ait eue parfois, par exemple pour des textes de Ménandre et d'Athénée, ce qui a été bonifié), mais il convient de convoquer les références historiques et génériques qui permettront de commenter. Pour les textes sur programme, on s'attend à une situation très exacte, dans le contexte immédiat et dans l'ensemble de l'œuvre. On n'oubliera pas de se demander qui parle. La narration de Socrate au début du Livre II de la *République* a été une fois attribuée à Adimante, compromettant fâcheusement l'interprétation. De la même façon, placer le texte dans l'exposition d'une pièce de théâtre ou dans une partie réflexive d'une œuvre historique donne déjà des pistes pour la suite. Cette situation exacte permet de lancer la lecture et la traduction, qui suivent immédiatement.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2. La lecture doit être claire et intelligible. Les mots postpositifs (δέ, τε, γάρ, etc.) doivent être lus avec le mot qui précède et sur lequel ils s'appuient. On n'attend pas que la scansion soit respectée, mais il est bon de faire entendre les coupes. La nature du texte importe : un texte narratif et un texte de théâtre ne sont pas justiciables du même type d'oralisation. On ne rétablira pas les voyelles élidées à ce moment-là, mais bien au moment de la traduction pour que le jury soit assuré que la forme est bien identifiée (tel ἀπεκτείνω(ε) est malheureusement devenu un ἀπεκτείνω(ο)) et que la reprise soit intelligible.

3. La traduction (qu'il ne faut pas oublier) sera faite en prenant d'abord les groupes de mots grecs, puis en donnant une traduction précise et littéraire. Au besoin, le candidat justifiera ses choix dans son commentaire. On sera particulièrement attentif aux temps verbaux (fréquentes inversions de l'imparfait et de l'aoriste) et aux subordonnants. Les relatifs sont particulièrement mal aimés et, pour peu qu'il y ait une attraction casuelle, une majorité de candidats est déroutée.

4. Enfin, le commentaire repartira de la situation du texte pour aller, selon la méthode favorite du candidat, vers l'exposé de sa problématique puis le repérage des mouvements du texte, ou l'inverse, l'essentiel étant que tout s'enchaîne logiquement. Le plan du texte doit être précis (référence aux lignes et aux termes d'ouverture et de clôture) et le contenu de chaque partie, qui justifie la proposition de structuration, donné en une phrase ou deux. La problématique ou le projet de lecture devra être adapté au texte et non un placage d'une question très vague et applicable à tout texte littéraire (sur l'intention de l'auteur). Le projet de lecture doit en être un. Les formulations (presque universelles) du type « nous allons voir comment l'auteur... » amènent presque toujours une description et non une analyse. Enfin, ce projet de lecture doit être tenu. Trop de candidats le laissent sitôt énoncé pour n'y revenir qu'en conclusion, au moment où ils se rendent compte que le projet a été abandonné au profit d'une paraphrase plus ou moins exacte. Celle-ci est inmanquablement introduite par « il y a », « on a », « nous avons ». S'entendant prononcer ces mots, le candidat doit prendre conscience qu'il s'écarte des attendus de l'explication de texte.

Celle-ci peut être linéaire, ce qui permet de ne pas oublier un point nodal du texte, mais pourra être composée si le candidat se sent plus à l'aise avec cette forme (ou que celle-ci se prête mieux au texte, bien entendu). Comme pour la traduction, elle associera le recours à une citation précise du texte (en langue originale et non dans sa traduction) avec une analyse (on évitera en revanche les listes de remarques stylistiques sans interprétation). La langue du candidat devra être elle aussi très précise. On pense à telle candidate qui utilise de façon interchangeable *impiété* et *athéisme*. La culture générale sur l'Antiquité fait parfois cruellement défaut. Ainsi les principaux points de doctrine des écoles philosophiques doivent être connus (un candidat considère ainsi comme typiquement stoïcienne l'idée selon laquelle les dieux ne se soucient pas des hommes et n'exercent aucune providence). La formule τίς ἀγορεύειν βούλεται ; est ignorée par certains, à qui échappe par conséquent l'aspect parodique d'un texte de Lucien.

Le passage d'une partie à l'autre se fera par une transition récapitulant les principaux acquis et les articulant avec la partie suivante. Sur programme, les meilleures explications ont eu recours à des références à d'autres passages de l'œuvre. On pense en particulier à une explication d'un texte de la dixième *Olympique* de Pindare, où le candidat a tout à fait heureusement mis le texte en relation avec la thématique du χρέος qui traverse toute l'ode, mais aussi avec la vision des Charites présentée dans l'ode XIV. Diodore et ses grilles de lecture des grands hommes se prêtaient également facilement aux parallèles, que les candidats devaient bien veiller à montrer à travers les spécificités de traitement de tel ou tel grand homme : Thémistocle, Pausanias et Myronidès ne sont pas tous à mettre sur le même plan.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

5. La conclusion montrera de façon synthétique que le projet de lecture est confirmé en reprenant les grands points qui le montrent. La gestion du temps est cruciale. Les dernières parties se voient souvent amputées, alors même qu'elles sont les plus intéressantes ou correspondent à un aboutissement. En revanche, si l'on n'a plus rien à dire, on évitera de se répéter et délayer pour tenir 35 minutes exactement. Des explications de 30 minutes suivies d'un bon entretien ont recueilli des notes tout à fait satisfaisantes.

Vient alors la seconde partie de l'épreuve, l'entretien avec le jury. Le candidat devra l'aborder avec une grande disponibilité en répondant à la question posée et non à la question qu'elle pourrait recouvrir ou à une critique supposée, mais qui n'a pas été formulée. Les réponses seront synthétiques, afin de permettre à l'entretien de se dérouler et d'avancer, et de couvrir le plus de points possible. Les questions portent sur la traduction, le commentaire, et le plus souvent articulent les deux aspects. Inutile de s'entêter sur la première interprétation s'il est demandé de la modifier. Il ne faut pas s'interdire de poser une question afin de préciser celle du jury et mieux en comprendre l'orientation.

Enfin, il est important de dire un mot de l'attitude des candidats. Il faut utiliser le registre de langue approprié. Le jury a ainsi appris que « la mayonnaise prend » à partir de la deuxième partie d'un texte de Théophraste. Certains commentent leur prestation (« ça va paraître idiot, mais... »). De même, à l'issue de l'épreuve, il ne faut pas préjuger du résultat ni estimer sa performance, mais tourner sereinement son esprit vers l'épreuve suivante, de même qu'il faut aborder l'épreuve avec dynamisme et combativité et sans donner l'impression d'un abattement qui laisse présager une prestation de moindre qualité.

Pour conclure, à l'invite habituelle de fréquenter les textes grecs régulièrement, et à travailler le hors-programme en couvrant d'abord intégralement et de façon approfondie le programme, nous aimerions suggérer la lecture de synthèses générales sur l'histoire, les genres littéraires, les écoles philosophiques, les institutions d'Athènes et de Sparte, afin d'avoir un minimum de points de repère pour aborder cette épreuve d'explication d'un texte grec sur des fondements plus assurés.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

PROGRAMME DE LA SESSION 2024

Littérature française

- *Fabliaux du Moyen Âge*, édition bilingue de Jean Dufournet, Paris, Flammarion, GF, 2014.
- Louise Labé, *Œuvres*, édition de Michèle Clément et Michel Jourde, Paris, Flammarion, GF, 2022.
- Honoré d'Urfé, *L'Astrée*, Première partie, édition critique établie sous la direction de Delphine Denis, Paris, Honoré Champion, « Champion Classiques Littératures », n°18, 2011.
- Prévost, *Histoire d'une Grecque moderne*, édition d'Alan J. Singerman, Paris, Flammarion, GF, 1990.
- Charles Baudelaire, *Écrits sur l'art*, édition de Francis Moulinat, Paris, Le Livre de Poche, « Classiques », 1992 : « Salon de 1845 » (p. 49-121), « Salon de 1846 » (p. 135-242), « Salon de 1859 » (p. 349-446).
- Nathalie Sarraute, *Le Silence* (1967), édition présentée, établie et annotée par Arnaud Rykner, Paris, Gallimard, « Folio Théâtre », 1993, et *Pour un oui ou pour un non* (1982), édition présentée, établie et annotée par Arnaud Rykner, Paris Gallimard, « Folio Théâtre », 1999.

Littératures grecque et latine

Auteurs grecs

- Homère, *Iliade* chants IX-X, in *Iliade*, tome II, texte établi et traduit par Paul Mazon avec la collaboration de Pierre Chantraine, Paul Collart et René Langumier, Paris, Les Belles Lettres, C.U.F.
- Euripide, *Médée*, in *Tragédies*, tome I, texte établi et traduit par Louis Méridier, Paris, Les Belles Lettres, C.U.F.
- Lysias, *Discours I, Sur le meurtre d'Ératosthène* ; III, *Contre Simon* ; VI, *Contre Andocide* ; VII, *Sur l'Olivier sacré* ; X, *Contre Théomnestos* ; XII, *Contre d'Ératosthène* ; XIII, *Contre Agoratos*, in *Discours*, tome I, texte établi et traduit par Louis Gernet et Marcel Bizos, Paris, Les Belles Lettres, C.U.F.
- Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, livre XI (tome VI), texte établi et traduit par Jean Haillet, Paris, Les Belles Lettres, C.U.F.

Auteurs latins

- Cicéron, *Philippiques* I-II, in *Discours*, tome XIX, texte établi et traduit par André Boulanger et Pierre Wuilleumier, Paris, Les Belles Lettres, C.U.F.
- Lucain, *La Pharsale* VI, in *La Guerre civile. La Pharsale*, tome II : livres VI-X, texte établi et traduit par Abel Bourgerie et Max Ponchont, Paris, Les Belles Lettres, C.U.F.
- Suétone, *Vie de Caligula* et *Vie de Claude* in *Vie des douze Césars*, tome II : Tibère, Caligula, Claude, Néron, texte établi et traduit par Henri Ailloud, Paris, Les Belles Lettres, C.U.F.
- Claudien, *La Guerre contre les Gètes et Panégyrique pour le sixième consulat d'Honorius*, in *Œuvres*, tome III : *Poèmes politiques*, texte établi et traduit par Jean-Louis Charlet, Paris, Les Belles Lettres, C.U.F.